

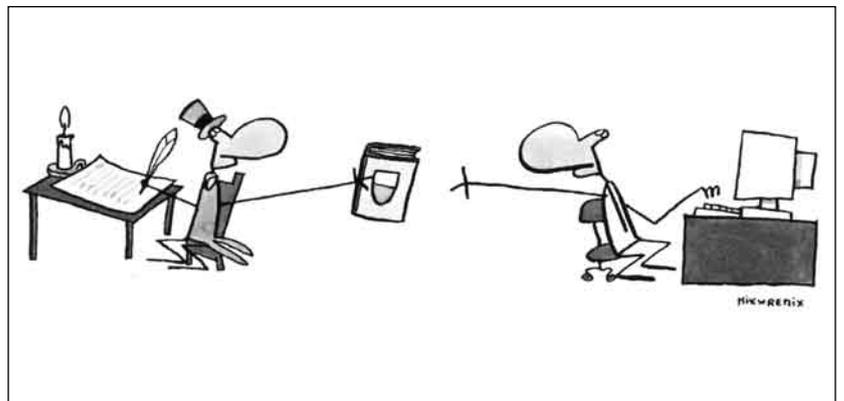
2

0

0

2

ETAT DE VAUD



Rapport annuel du Conseil d'Etat

Rapport annuel du Conseil d'Etat 2002

Sommaire

Avant-propos: par Charles-Louis Rochat	2
Rapport de gestion 2002	
Chancellerie d'Etat	3
Sécurité et environnement	4
Formation et jeunesse	8
Institutions et relations extérieures	12
Santé et action sociale	16
Economie	20
Infrastructures	24
Finances	28
Tribunal cantonal	32
Tribunal administratif	34
Ministère public	36
Rapport sur les comptes 2002 (pages vertes)	
Chiffres clés et faits marquants	38
Comptes de fonctionnement	40
Ecart entre le budget voté et les comptes	42
Evolution du produit de l'impôt	49
Bilan au 31 décembre 2002	52
Flux de fonds	58
Lexique, sigles et abréviations	60
Le Canton de Vaud aujourd'hui (pages grises)	
Institutions et publications	64
Communes et les districts	66
Organigramme de l'Etat	68
Assemblée constituante	70

Production: Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

Impression: Presses Centrales Lausanne

Illustration de couverture: Les travaux de la Constituante vus par Mix & Remix

Illustrations: Chris Blaser (p. 25), CEMCAV-CHUV/W. Blanchard (p. 19), Joël Christin/BIC (pp. 14, 26 et 33), Jean-Pierre Delacrétaz (p. 11), Michaël Fiaux (p. 9), Annika Gil/BIC (pp. 23), Police cantonale (p. 6), Mix & Remix (dessins pp. 1, 70 et 71), Henri Ravussin/SAF (p. 27), Mercedes Riedy/Eddy Mottaz (p. 10), Jean-Bernard Sieber/ARC (pp. 13, 21 et 29).

Les rapports détaillés de l'activité des services peuvent être consultés au BIC, place du Château 6, 1014 Lausanne. Tél.: 021 316 40 50.

Avant-propos



par Charles-Louis Rochat, président
du Conseil d'Etat en 2002

Accompagner le changement

Gouverner c'est donner des impulsions et accompagner le changement. C'est dans une conjoncture économique incertaine que le Conseil d'Etat s'est attelé à la tâche d'établir son programme de législation, garant de choix et d'orientations communes aux sept départements. Ses objectifs sont clairement définis: «investir pour l'avenir», «voir à long terme», «assainir les finances», «rapprocher l'Etat et les citoyens». Il en découle soixante actions prioritaires en lien avec un autre instrument fondamental au pilotage du canton, la planification financière. Cette dernière prévoit un budget équilibré à l'horizon 2007. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a procédé à des choix sévères parmi ses projets et prévu une série de mesures financières rigoureuses.

En dépit des défis financiers auxquels le canton doit faire face, l'avenir ne doit pas uniquement être envisagé sous un angle de morosité. Des visions et des projets sont nécessaires face aux modifications

de comportements et de structures de la société et plus particulièrement au maintien du tissu économique vaudois. C'est dans cette optique que le Conseil d'Etat a agi en actionnaire responsable lorsqu'il a décidé de consacrer près de 2 milliards de francs à la recapitalisation de la Banque Cantonale vaudoise. Jamais un établissement n'a bénéficié d'un pareil soutien dans l'histoire de ce canton. Il s'agissait de maintenir la confiance dans une banque qui constitue un maillon essentiel de l'économie vaudoise. Il convient par ailleurs de relever que cette dernière a profité de l'implantation de 55 entreprises en 2002 grâce à la promotion économique.

Dans le même ordre d'idée, Le Conseil d'Etat a décidé d'investir pour de grands projets d'avenir. En novembre, le métro M2 a été plébiscité par le peuple, bien conscient que cette infrastructure est essentielle pour l'avenir du canton, et que sa construction offre l'occasion de donner un coup de fouet à l'économie cantonale. Dans le domaine sanitaire, l'organisation des Hospices cantonaux a été redéfinie. L'offre des institutions sanitaires cantonales a été renforcée par la création du Centre de neurosciences à Cery, la modernisation de la maternité et des urgences du CHUV et la construction d'un nouveau Centre de traitement psychiatrique à Yverdon-les-Bains.

La collaboration entre le Canton et les communes est appelée à changer; c'est l'objectif du projet Etacom. En 2002, le Conseil d'Etat a adopté le 3^e train de mesures ainsi que les mécanismes de la bascule des impôts, dans l'optique d'achever ce projet d'ici fin 2003.

En ce qui concerne les rapports entretenus avec la Confédération, le Conseil d'Etat s'est montré particulièrement attentif aux reports de charges financières de celle-ci sur le canton. A ce titre il a maintenu des relations étroites avec les parlemen-

taires fédéraux vaudois au sujet de la nouvelle péréquation financière d'une part et de la révision de la LAMal d'autre part.

L'année 2002 a également été témoin de grandes réformes institutionnelles, tout d'abord la nouvelle Constitution cantonale qui a été largement acceptée par le peuple en septembre. Ce vote a ainsi couronné près de six ans de travaux. L'esprit de la nouvelle Constitution est de moderniser l'administration, favoriser la transparence, développer des relations de partenariat avec toutes les composantes d'une société beaucoup plus diverse et exigeante que n'était celle du XIX^e siècle. Elle demandera une réforme du Conseil d'Etat lui-même, de son organisation et de ses méthodes de travail.

En ce qui concerne l'administration, des réformes légales ont déjà vu le jour. La Loi sur le Personnel de l'Etat de Vaud et la loi sur la caisse de pensions constituent le premier aboutissement d'une démarche capitale visant à garantir dans le long terme la diversité et les spécificités du service public au sein d'une société en évolution rapide.

Bon nombre d'actions entreprises cette année témoignent d'ailleurs d'un changement de culture à l'Etat et d'une volonté de rapprochement avec les citoyens. J'en veux pour preuve l'introduction du vote par correspondance qui a littéralement dopé le taux de participation des Vaudoises et des Vaudois. Le taux de participation a bondi de 34% en moyenne ces dernières années à près de 50% pour ce qui concerne les votations de juin.

Projets d'investissements de grande envergure, modernisation de l'administration, transparence et rapprochement du citoyen, si l'année 2002 a été riche en défis pour le nouveau gouvernement, le programme de législation montre combien les échéances qui l'attendent encore promettent des débats passionnés.

Chancellerie

La Chancellerie d'Etat est principalement au service du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des habitants du canton. Elle est rattachée administrativement au Département des institutions et relations extérieures (DIRE).

Ses 43 collaborateurs se répartissent en 37,8 ETP (Equivalent temps plein).

L'année en quelques chiffres

Séances ordinaires du Conseil d'Etat:	55
Séances extraordinaires du Conseil d'Etat:	14
Décisions prises par le Conseil d'Etat:	2466
Nombre de légalisations de documents:	8503
Nombre de communiqués de presse:	300
Nombre de conférences de presse:	109
Nombre de points de presse:	20

Le film d'une année charnière

Avec son rythme soutenu de bout en bout, le film de l'année 2002, premier épisode de la législature qui s'ouvre, ne ménage pas les spectateurs. S'il allie action et tension, on retiendra d'abord son scénario complexe. Complexe, parce qu'il n'est plus de gros dossiers – et ceux-ci se multiplient – qui ne présentent une pluralité d'enjeux sensibles. Au travers de la plupart d'entre eux, il s'agit de traiter des problématiques caractéristiques du monde d'aujourd'hui, fait de réalités interdépendantes, où tout change vite et en profondeur, dans une dimension qui dépasse celle du canton. La recapitalisation de la Banque cantonale vaudoise atteste ce phénomène. Elle a placé le gouvernement et le parlement face à de lourdes responsabilités, au terme d'un processus de décisions politiques accéléré mais complet, spécialement exigeant en réflexions, en analyses, en ressources, en temps.

Nombreux, épineux, les dossiers se jouent donc des calendriers des élections. Députés et Conseillers d'Etat le savent bien: il n'y a plus ni répit ni temps d'adaptation possible avant de décider et d'agir. Pour aider les élus à mettre le pied à l'étrier sans attendre, un programme de formation initial leur a été proposé. Initiative dérisoire, dira-t-on: il n'empêche, si cela leur a permis d'être encore plus immédiatement au fait et au prendre, alors la démarche – inédite en Suisse et encore fort modeste – n'aura pas été vaine.

Le film de l'année 2002 réserve des émotions – dans des registres très différents – tel l'incendie de la salle historique du Grand Conseil ou le vote populaire sur la nouvelle Constitution. Il n'est pas audacieux d'ailleurs de mettre en rapport



les deux situations. Perregaux consumé, les réflexions entamées sur le devenir de la fonction parlementaire, sur les outils de travail et les méthodes des députés, ont été stimulées. Ce réflexe salutaire montre bien que dans la crise que vit le canton, la volonté de bâtir pour assurer l'avenir reste intacte, comme l'Assemblée constituante puis à sa suite le peuple vaudois l'ont montré d'une manière propre à susciter l'exemple.

Si la nouvelle Constitution n'a pas émergé des cendres de la Constitution de 1885, elle est une œuvre de reconstruction, la législature qui s'ouvre le démontrera certainement. Son adoption renouvelle les perspectives de réformes des institutions et de la gestion publiques, qui doivent être poursuivies plus activement; car il en va ici de la capacité même des autorités et de l'administration à affronter les problèmes dont le film de l'année 2002 donne un avant-goût. Elle légitime et renforce les efforts entrepris pour adapter le cadre de l'action de l'Etat. Or, de ce point de vue, l'année 2002 se révèle être particulièrement bénéfique avec, outre le vote fondamental sur la Constitution, la mise en place du dispositif d'application de la loi sur le personnel, l'adoption des nouvelles lignes directrices du plan directeur, d'une loi sur l'information, etc., avec aussi la poursuite de la démarche EtaCom, avec encore le travail intense du gouvernement pour établir et parachever le programme de législature 2003-2007 ainsi que la planification financière qui l'accompagne.

Au moment de ranger la bobine du film, on gardera donc à l'esprit que 2002 aura bien été une année charnière.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat

Le Département de la sécurité et de l'environnement se compose des services et postes de travail (ETP) suivants:

Secrétariat général:	32,30 ETP
Police cantonale:	922,60 ETP
Service pénitentiaire:	356,25 ETP
Service des automobiles et de la navigation:	218,11 ETP
Service de la sécurité civile et militaire:	127,70 ETP
Service des eaux, sols et assainissement:	110,10 ETP
Service des forêts, de la faune et de la nature:	98,15 ETP
Service de l'environnement et de l'énergie:	23,60 ETP
Laboratoire cantonal:	39,10 ETP

L'année en quelques chiffres

Service pénitentiaire: 89 personnes ont été admises au régime des arrêts domiciliaires. 537 peines ont été exécutées sous le régime du travail d'intérêt général (TIG). 61 formations (langues, informatique, ...) ont été réussies aux EPO (Bochuz).

Service des automobiles: 5618 avertissements (-10,3% par rapport à 2001). 8829 retrait du permis de conduire (-5,2%).

Service de la sécurité civile et militaire: 4406 recrues ont été convoquées. 2170 ont sollicité un ajournement ou une permutation, accordés dans près de 50% des cas.

Service environnement énergie: le SEVEN a contrôlé les mises à l'enquête de 168 projets (idem en 2001) en vue de l'arrivée de l'UMTS (3^e génération de téléphonie mobile).

Le laboratoire cantonal a procédé à l'analyse de 9886 échantillons soumis au droit alimentaire. 1479 (18%) ont dû être contestés pour divers motifs de non conformité.

A boutissement de plusieurs dossiers, accueil du service pénitentiaire et de ses 356 collaborateurs, collaboration active à la sécurité d'Expo.02: l'année 2002 a été jalonnée par plusieurs événements qui ont nécessité un engagement intense de la plupart des services du département.

La première loi vaudoise sur la prostitution a été acceptée par le Conseil d'Etat à l'issue d'une large consultation. Trop contraignant pour certains, trop laxiste pour d'autres, ce projet a en tout cas le mérite d'ouvrir le débat dans un domaine pour le moins complexe et difficile à cerner. La consultation laisse augurer de l'intérêt que les députés au Grand Conseil porteront à ce sujet en 2003.

Sous toit également, le 2^e Plan directeur des carrières sera débattu au Grand Conseil en 2003. Lui aussi promet de vifs débats, ne serait-ce qu'en raison des réactions que ce domaine suscite, en particulier dans les communes au sous-sol riche en roche et gravier. Le Conseil d'Etat a réaffirmé sa volonté de poursuivre l'exploitation des carrières et gravières dans un strict respect des normes environnementales en particulier sur le plan des transports; dans ce sens, il a recommandé le rejet de l'initiative «Sauver le Pied du Jura», soumise en votation en principe en 2004.

Echec sans grande surprise pour l'introduction de la nouvelle Loi sur la gestion des déchets, en raison principalement de l'introduction d'une «taxe-poubelle». La plupart des cantons qui ont voulu introduire le principe fédéral du pollueur-payeur ont dû s'y reprendre à plusieurs fois; les taxes sont plutôt impopulaires et un sérieux travail d'information et de conviction devra être entrepris.

Expo.02 a vécu: pour plusieurs services du département, ce sont des milliers d'heures de travail qui ont été consacrées à cet événement sous l'angle de la sécurité au sens large du terme. Une expérience passionnante mais souvent difficile, en raison de défis techniques souvent déconcertants et d'un calendrier bien court pour vérifier l'ensemble des paramètres de sécurité.

Prostitution: une loi pour le canton

Pourquoi et comment réglementer un domaine aussi complexe, secret et «tabou» que la prostitution? Seuls quelques cantons s'y sont attelés ces dernières années, dont Genève et Fribourg, avec pour conséquence une nette augmentation de la prostitution dans le canton de Vaud.

Justement parce qu'il est secret et tabou, ce domaine cache de nombreux abus: traite des femmes, prostitution de mineurs, contraintes multiples, situations précaires ou dramatiques, escroqueries, privation de libertés, risques sanitaires élevés. Vaud ne dispose d'aucune base légale pour tenter de réglementer cette activité qui concerne «officiellement» plus de 5000 personnes en Suisse et probablement beaucoup plus puisqu'il n'existe aucune statistique. Seule certitude: une explosion des salons de massage, des prostitué(e)s en situation précaire (illégal ou toxicomane) et des «artistes» de cabarets.

La loi vaudoise, qui sera soumise au Grand Conseil au premier semestre 2003, permettra d'agir dans deux domaines principaux: la sécurité et le domaine sanitaire et social.

Côté sécurité, les prostitué(e)s auront l'obligation de s'annoncer auprès de la police cantonale. Cette obligation permettra à la police de mieux cerner et contrôler ce

Le chef du Département Jean-Claude Mermoud en visite, en février 2002, auprès du Régiment territorial 15.



milieu et de remonter des filières. A Genève par exemple, qui connaît l'obligation d'annonce, les prostitué(e)s déclarent se sentir mieux protégé(e)s et estiment qu'il y a moins d'insécurité qu'à Lausanne. La loi exige aussi une patente pour les exploitants de salons de massage, dans le but principal de leur fixer des conditions (par ex: interdiction de faire travailler des mineurs ou des clandestins), de pouvoir intervenir en tout temps (police et services sociaux ou médicaux), d'avoir une personne de référence et de s'assurer qu'il n'y a pas d'abus.

Le droit à l'encadrement social et sanitaire des prostitué(e)s est clairement inscrit dans le projet de loi, de même que la reconnaissance des associations sur le terrain afin de leur donner une meilleure assise et des subventions ; ce projet prévoit également une collaboration entre ces associations et les services de l'Etat actifs dans le domaine santé-social. Cette reconnaissance du travail des associations sur le terrain vise notamment à lutter contre l'exclusion de certain(e)s prostitué(e)s en situation illégale ou fragile, sans doute renforcée par l'obligation d'annonce. Ces associations sont les mieux à même de créer un lien de confiance avec ces personnes, condition indispensable pour qu'elles puissent bénéficier d'actions de prévention aussi bien sanitaires que sociales.

Expo.02: le DSE au front

Garantir la sécurité pour Expo.02 dans sa partie vaudoise: ce travail a occupé presque tous les services du département non seulement pendant l'événement mais durant les 5 ans qui l'ont précédé. Sécurité pour les visiteurs, hygiène alimentaire, protection de la nature, nuisances sonores, constructions sur l'eau, le fameux nuage «Blur»: durant la phase de préparation et

pendant les mois d'ouverture, le département a contrôlé, organisé et veillé à tous les aspects liés à la sécurité, pour un coût de 7 millions de francs.

La plupart des services du département impliqués dans l'événement l'ont constaté: Expo.02 a posé des problèmes parfois délicats à résoudre en raison de son statut juridique particulier, de la pression des délais et des changements d'interlocuteurs rendant difficiles l'échange, l'obtention et le suivi des informations. De plus, par ses aspects innovants, Expo.02 a révélé des absences de réglementation (par exemple pour le nuage) et impliqué la création de nouvelles structures de travail pour assurer une vue d'ensemble des aspects sécuritaires, activant ainsi une collaboration intense entre tous les partenaires concernés qui auront consacré plus de 10 000 heures de travail à cet événement.

Retombée inattendue: la police cantonale et la police municipale d'Yverdon-les-Bains qui ont travaillé main dans la main pour l'Expo ont décidé de poursuivre cette collaboration en l'inscrivant dans le cadre de Police 2000.

Des cailloux mal aimés ...mais indispensables!

Les gravières et carrières constituent l'un des domaines les plus impopulaires; elles représentent rarement un voisinage de prédilection! Et pourtant: roches et graviers font partie intégrante de notre quotidien, que ce soit par les routes, les constructions, les chemins de fer; peu de secteurs y échappent. Comment faire? Eviter tout désagrément aux riverains en important les quantités nécessaires? Corollaire: on exporterait les nuisances sans régler pour autant le transport par camions

sur de longues distances. Réglementer strictement le domaine dans le respect de l'environnement? Le Conseil d'Etat a choisi la deuxième solution par le biais du «Plan directeur des carrières 2» (PDCar 2) dans lequel il réaffirme sa volonté de poursuivre cette activité en appliquant strictement les nouvelles normes environnementales introduites ces 10 dernières années.

Interdire l'extraction de gravier en zone S3 de protection des eaux, protéger le voisinage en limitant les autorisations d'extraction aux besoins de la région et en évitant autant que possible les transports par camions au profit du rail et des voies navigables, sauvegarder les marais et sites de reproduction des batraciens d'importance nationale et préserver les milieux naturels qui se sont développés dans les carrières: ces mesures sont inscrites dans le PDCar 2 de même que l'interdiction d'exploitation dans les périmètres de la Venoge et de ses couloirs de protection. Pour respecter ces nouvelles exigences, 37 sites qui figuraient dans le premier PDCar (1991) ont été abandonnés et les volumes globaux exploitables en 1991 diminués.

Ce PDCar sera assorti d'un «Programme de gestion des carrières» qui permettra au Conseil d'Etat de réévaluer périodiquement la situation en fonction de blocages de procédures ou de nouvelles connaissances géologiques ou environnementales; il offrira si nécessaire une gestion plus souple de ce domaine. Le PDCar 2 sera soumis au Grand Conseil au printemps 2003.

Loi sur la gestion des déchets: c'est non!

Non! Les Vaudois ne veulent pas d'une «taxe poubelle», qu'elle soit au sac ou forfaitaire. Ils l'ont dit le 24 novembre

2002: une criminalité en augmentation



Une augmentation des cas est constatée en 2002 pour la plupart des types de délits. Une diminution est cependant remarquée concernant le nombre de fraudes aux bancomats et postomats qui peuvent être télé-surveillés.

Infractions totales:	5,8% d'augmentation, le nombre d'infractions s'élève à 29 481 contre 27 874 en 2001
Vols:	3% d'augmentation moyenne, 17 310 contre 16 756 en 2001; augmentation des vols simples, des vols à la tire et à l'étalage mais diminution des cambriolages
Dommages à la propriété:	8% d'augmentation, 5 695 cas en 2002.
Violence:	17% d'augmentation en un an pour les voies de fait et 33% pour les lésions corporelles simples et nette augmentation de la violence urbaine par rapport à 2001 (+ 24% chantage, racket; + 16% injures, + 34% menaces)
Brigandages:	26% d'augmentation en un an (212 cas)
Fraudes ordinateurs Bancomat, postomat:	16% de moins qu'en 2001 (309 cas contre 368 en 2001); les systèmes de surveillance commencent à porter leurs fruits
Incendies:	31% d'augmentation des incendies intentionnels et 27% des incendies par négligence par rapport à 2001
Vols d'usage:	12% d'augmentation pour les automobiles et 11% pour les motos
Mœurs:	4% d'augmentation des actes sexuels avec des enfants et 144% (88 cas) pour contraventions contre l'intégrité sexuelle, en raison de l'opération Genesis.
Stupéfiants:	4 377 personnes dénoncées pour infraction à la LFS-tup (dont 638 mineurs). Dix décès par overdose.
Identification d'auteurs de délits:	14,5% d'augmentation (2 939 auteurs identifiés contre 2 566 en 2001)

par 59,04% de non à la nouvelle loi qui proposait notamment l'introduction du principe du «pollueur-payeur». Et pourtant, la loi vaudoise ne faisait que s'adapter en souplesse à la loi fédérale qui exige l'application de ce principe depuis 1991 déjà. Acceptée par le Grand Conseil le 6 mai 2002, la loi avait fait l'objet d'un référendum, certains estimant qu'il aurait mieux valu imposer partout la taxe au sac, d'autres au contraire que le principe même des taxes est anti-social.

Instructive, l'analyse du vote a montré que les oui à la nouvelle loi provenaient en majorité de communes appliquant déjà le principe des taxes. Le département élaborera une nouvelle loi et entamera un travail d'information et de conviction basé sur l'expérience de ces communes pour amener les Vaudois à accepter progressivement le principe des taxes exigé par la Confédération.

Développement durable: engagement d'une coordinatrice

Une coordinatrice du développement durable a été engagée à temps partiel en juin; sa mission principale consiste à élaborer et conduire le programme de développement durable de l'Etat de Vaud en étroite collaboration avec le Groupe de pilotage développement durable présidé par le chef du Département de la sécurité et de l'environnement.

L'Etat de Vaud est ainsi représenté dans les diverses séances et manifestations sur le développement durable tant au niveau national que romand. Il participe également à un projet de recherche permettant de fixer les priorités dans ce domaine et de mettre sur pied un système d'indica-

teurs. Ce projet est mené par l'EPFL en collaboration avec quelques communes vaudoises.

Une réflexion sur le contenu du programme de développement durable de l'Etat a permis d'en dégager la structure et d'élaborer une stratégie de communication. Afin de sensibiliser les collaborateurs de

l'Etat à la notion même de développement durable, plusieurs séances d'information ont été organisées au sein de l'administration.

Une grille d'évaluation pour les projets soumis à l'approbation du Conseil d'Etat a été mise au point. C'est un outil d'aide à la décision qui permet aux décideurs de

disposer d'un maximum d'informations sur la durabilité des projets.

Des contacts avec les communes qui désirent se lancer dans une démarche développement durable ou qui ont déjà entrepris une telle démarche ont été pris dans le but de créer un réseau d'échange d'informations et d'expériences.

La qualité de l'air de l'agglomération lausannoise sous la loupe

Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air du canton, le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) mène, avec les communes de l'agglomération lausannoise, des campagnes d'analyse à large échelle des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂). Ces campagnes, menées tous les 5 ans, viennent compléter le système de suivi permanent des immissions de polluants atmosphériques et documenter de façon approfondie les zones où les valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont dépassées.

Dès 2000, un réseau de 400 capteurs passifs de dioxyde d'azote (**photo**) a été exploité pendant 8 mois pour dresser un bilan précis sur ce polluant qui constitue un paramètre de choix pour vérifier l'efficacité des mesures d'assainissement de l'air élaborées pour cette région (plans des mesures OPair de l'agglomération lausannoise et de Morges).

La campagne 2000 a clairement montré que l'évolution réjouissante de la qualité de l'air observée entre 1990 et 1995 a fait place depuis à une stabilité, voire une inversion de tendance dans certaines zones et notamment dans l'Ouest lausannois. En effet, force est de constater que l'augmentation du bâti, mais surtout la croissance soutenue de la mobilité observée ces cinq dernières années ont compensé les gains apportés par l'amélioration de la technique (catalyseurs, chauffages à faibles émissions, assainissements artisanaux et industriels).

Sur la base de ce constat, le cadastre des émissions d'oxydes d'azote de l'agglomération lausannoise a été étendu à l'agglomération morgienne, assorti d'un outil prospectif permettant de tester les divers scénarios d'assainissement et de développer ainsi une vision du futur. Un pronostic à l'échéance 2010 a ainsi été établi qui montre clairement

que les solutions techniques sur les sources d'émission et les mesures réalisées ou décidées à ce jour seront insuffisantes pour répondre aux exigences de l'OPair en 2010. L'élaboration de nouvelles mesures d'assainissement s'avère nécessaire, de même que l'application plus forte des autres actions préconisées par les plans de mesures adoptés en 1994 pour Morges et en 1995 pour l'agglomération lausannoise.

Un effort particulier devra être fourni pour réduire les sources de pollution liées au transport des marchandises et à la production d'énergie, sources qui prennent une part croissante

dans le bilan d'émissions de polluants atmosphériques. Des solutions devront également être proposées pour maîtriser la croissance du trafic routier et développer une mobilité compatible avec les critères environnementaux.



Le personnel administratif et technique du Département comprend:

Secrétariat général: 33,98 ETP, auxquels s'ajoutent:

- office personnel enseignant: 14,7 ETP

Protection de la jeunesse: 32,7 ETP

Enseignement obligatoire: 49,2 ETP

Enseignement spécialisé et appui à la formation: 13,4 ETP auxquels s'ajoutent, pour les offices:

- bourses études et apprentis.: 8,9 ETP
- orientation scol. et prof.: 53,5 ETP
- écoles en santé: 2,5 ETP

Formation professionnelle: 50,78 ETP

Enseignement secondaire supérieur et formation: 9,55 ETP

Affaires universitaires: 6,3 ETP

L'année en quelques chiffres

La scolarité obligatoire compte 78'119 élèves, répartis dans 4002 classes pour 5736,84 ETP d'enseignement.

Les gymnases comptent 7840 élèves répartis dans 339 classes. Le nombre d'ETP d'enseignement est de 590,4. La Haute école pédagogique de formation des maîtres compte 507 étudiants en formation initiale.

14'373 élèves et apprentis suivent des cours de formation professionnelle pour 803 ETP d'enseignement (+ 169 d'administration). 2963 étudiants fréquentent les HES.

Les élèves dépendant de l'enseignement spécialisé sont 2826. 45 ETP d'enseignement pour le secteur public et 357,61 pour le privé reconnu d'utilité publique leur sont consacrés. 1561 élèves fréquentent les classes de développement pour 226,92 ETP d'enseignement.

L'Université compte 10'136 étudiants. Elle dispose de 430,5 ETP d'enseignement + 768,7 ETP d'assistants (sans les cliniques universitaires). L'ECAL accueille 268 étudiants pour 26,2 ETP d'enseignement.

Les charges globales du DFJ s'élèvent à 1733 millions.

De nouveaux offices, un nouveau service, une nouvelle direction départementale, de nombreux projets et innovations: le Département de la formation et de la jeunesse n'a guère connu l'immobilisme en cette année 2002. Pour autant, tous ces changements se sont bien plus inscrits dans un long et puissant courant de réorganisation que dans les flots tumultueux d'un torrent fou. En effet, alors que la réflexion sur la réforme de l'Université s'ouvrait à une large consultation, dans le sillage de la votation de 2001 sur le projet triangulaire, l'école obligatoire réussissait sa première rentrée sous le régime de l'enveloppe pédagogique. Simultanément, le Secrétariat général et le Service de l'enseignement spécialisé se réorganisaient dans une logique commune. Le DFJ prit également de l'ampleur en accueillant sous son toit les Hautes écoles spécialisées des domaines de la santé et du social ainsi que leurs homologues à vocation artistique. Désormais, tous les établissements du secteur tertiaire du canton se retrouvent sous son égide.

Un nouveau secrétariat général

Le Secrétariat général du DFJ a connu une profonde mutation destinée à favoriser sa mission d'appui logistique. Dans cette perspective, deux bureaux et trois offices ont été détachés pour rejoindre, respectivement, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le nouveau Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF, cf. encadré). L'action du Secrétariat général se caractérise désormais également par une composante intercantonale plus marquée. En effet, afin de répondre aux besoins croissants de coordination qui se

font jour, un poste de délégué aux affaires intercantionales a été créé.

Outre ses fonctions transversales, le Secrétariat général a accueilli le délégué cantonal à l'Expo.02 et son équipe, apportant ainsi une touche festive à la palette de ses activités. C'est sous le chaud soleil du 29 juin que des milliers de spectateurs ont pu apprécier le résultat de mois d'efforts à l'occasion de la journée cantonale vaudoise intitulée «J'Yvé». De cet événement, nombreux sont ceux qui retiendront le concert donné par près de 2000 musiciens issus de toutes les sociétés du canton ou les représentations du Béjart Ballet Lausanne et de Piano Seven. Les écoles y ont également participé au travers du concours de dessins Graffiti dont les lauréats ont fourni la trame des affiches annonçant la manifestation.

Première bougie pour la DGEO

Pour les autorités, la rentrée scolaire constitue un moment crucial où se concrétisent les efforts de gestion et de conduite d'un système perpétuellement exposé aux regards de la société. La rentrée 2002-2003 coïncidait, de surcroît, avec le premier anniversaire de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Une rentrée sous enveloppe

Dès sa création, la DGEO a mis en place un dispositif de gestion et d'allocation des ressources pédagogiques nouveau, à même de se substituer au traditionnel dispositif dit d'«enclassement». Grâce à l'introduction de l'«enveloppe pédagogique», un changement majeur est ainsi intervenu.

Ce dispositif se caractérise par l'attribution à chaque établissement scolaire d'un nom-

Anne-Catherine Lyon en visite au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP). Ce centre soutient les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Ici l'atelier de coiffure, en compagnie de M. Gérald Lugrin, directeur.



bre de périodes d'enseignement à répartir en fonction du nombre d'élèves accueillis et de facteurs permettant de tenir compte des particularités sociales et régionales. Ce mode de faire présente l'avantage d'augmenter l'autonomie de gestion et la responsabilité des directions tout en offrant une excellente visibilité quant à l'utilisation des ressources. Auparavant, des disparités existaient entre les établissements. Il faudra toutefois trois ans pour que l'allocation des ressources soit égale dans tout le canton.

La pédagogie au cœur du débat

Qu'il s'agisse des résultats de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) ou du débat sur l'évaluation et les notes, nombreux sont les éléments qui placent la pédagogie au cœur des préoccupations. A l'heure où EVM se généralise aux 3^e et 9^e degrés, la réforme s'accompagne, de la part des autorités, d'efforts constants et d'aménagements.

Parmi ceux-ci, citons l'allemand, enseigné dès la 3^e année, et l'introduction de nouveaux moyens de mathématiques destinés à la 6^e année. Ces derniers ont vu le jour selon un programme établi au niveau romand. Ils illustrent la coordination croissante entre cantons francophones. C'est dans cet esprit que le canton de Vaud a renoncé à édicter ses propres manuels de français au profit d'une approche concertée dans le cadre du Plan d'étude cadre romand (PECARO).

D'autres sujets, encore ouverts, font l'objet d'une concertation avec les partenaires et les milieux intéressés. Il en va ainsi de la question des évaluations périodiques ou du rôle des parents dans le processus d'orientation de l'élève. Des indicateurs tels

que le faible taux de recours enregistrés en matière d'orientation en fin de 6^e année (29 cas sur 7000 décisions) témoignent, de surcroît, de la consolidation du système d'orientation dessiné par EVM.

Application de la Loi sur le personnel au secteur enseignant

Dans le domaine des ressources humaines, l'année 2002 a été celle de la négociation des mesures compensatoires destinées aux enseignants. En effet, plusieurs dispositions de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat se devaient de trouver une traduction dans le secteur enseignant. Abouties au mois de décembre, les négociations menées avec les associations et syndicats ont confirmé la possibilité d'obtention d'un congé sabbatique, l'introduction de décharges de fin de carrière et l'octroi de trois jours de congé supplémentaires. Le chantier n'est toutefois pas clos, des négociations sectorielles devraient voir le jour en 2003.

HEP: vers une première volée de diplômés

Offrant depuis la rentrée 2001-2002 aux futurs enseignants vaudois une formation de niveau supérieur, la Haute école pédagogique (HEP) a atteint son rythme de croisière. Elle délivre ses premiers diplômes au printemps 2003. L'institution est également active dans l'enseignement spécialisé et s'est investie au plan international en signant une convention avec l'Albanie. L'objectif de cette démarche est de former un personnel local spécialisé dans la prise en charge, qui fait actuellement défaut, des personnes handicapées. Des formateurs suisses assureront ainsi des cours à l'Université de Vlora jusqu'en 2006.

Davantage d'élèves dans les gymnases

Dépendant, comme la HEP, du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO), les gymnases ont accueilli un nombre record d'élèves. Compte tenu de cette évolution, les projets menés par le SESSFO en matière de locaux ont été nombreux, à l'image de la construction du Gymnase de Morges, en voie d'achèvement. Plusieurs projets d'agrandissement, menés en collaboration avec le Service de la formation professionnelle (SFP) ont été mis sur pied. D'importantes étapes institutionnelles et légales ont également été franchies au cours de l'année concernant la construction du Gymnase intercantonal de la Broye, ceci en vue de la votation populaire du 18 mai 2003.

En ce qui concerne les plans d'études des gymnases, le projet «2003 Les Gymnases» s'est concrétisé. Ce dernier est destiné à favoriser la transition la meilleure possible entre le niveau secondaire et le gymnase, en particulier dans la perspective de l'arrivée des premières volées exploratoires EVM.

Le CEPM de Morges est opérationnel

Le Service de la formation professionnelle a connu une année riche grâce, notamment, à l'ouverture du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM), sur le site de Marcelin. Côtéant le futur gymnase et symbolisant parfaitement le rapprochement entre études et apprentissage, le CEPM accueille près de 2000 apprentis actifs dans les métiers du bâtiment, créant de la sorte un centre de compétence à



Journée cantonale vaudoise: le Secrétariat général du DFJ a accueilli le délégué cantonal à l'Expo.02 et son équipe chargés de l'organisation de la journée cantonale du 29 juin 2002. Multiples manifestations, chaud soleil et foule dense ont assuré le succès de cette journée placée sous le sigle l'Yvé.

l'échelon cantonal. Fractionnée en quatre départements, l'organisation du CEPM est à l'image des quatre grandes étapes généralement présentes dans la construction: conception, gros œuvre, second œuvre et aménagements extérieurs.

Les liens qui se tissent de plus en plus entre formation professionnelle et études trouvent non seulement une illustration dans l'ouverture du CEPM, mais également dans l'émergence de nouvelles formations telles que la maturité professionnelle «santé-social», lancée de façon pionnière par le canton. Cette formation a pour objectif de préparer, en une année et après l'obtention du CFC, l'entrée dans les HES de la santé et du social (HES-S2).

Un Office de la Haute école spécialisée vaudoise

Après avoir accueilli en 2001 les huit écoles formant la HES-S2 (santé-social), le SFP a été chargé par le Conseil d'Etat de créer une direction générale du domaine des HES. C'est ainsi qu'a vu le jour l'Office de la haute école spécialisée vaudoise (OHESV) dont une des missions principales est d'assurer le lien entre les autorités cantonales et celles relevant des conventions intercantionales HES-SO et HES-S2.

L'intégration des HES au sein du SFP s'accompagne d'un projet de loi cadre sur les hautes écoles spécialisées (LHESV). Ce projet organise, au plan cantonal, la mise en œuvre des deux conventions intercantionales HES-SO et HES-S2 dans la perspective de l'intégration de celles-ci à une convention unique, conformément aux exigences de la Confédération. Elle organise également le réseau des cinq établissements cantonaux et des cinq institutions privées constituant la Haute école spécialisée vaudoise (HESV).

Enseignement spécialisé

Stabilisation du nombre d'élèves

Depuis la création du Service de l'enseignement spécialisé, les effectifs des élèves bénéficiant d'une prestation particulière (enseignement spécialisé ou classe de développement) ont connu une croissance supérieure à l'évolution démographique. L'augmentation la plus massive s'est concrétisée dans les secteurs des troubles du comportement et de la personnalité. Pour la première fois, les effectifs de l'enseignement spécialisé se sont stabilisés durant l'année scolaire 2002/2003 et sont comparables à ceux de l'année précédente, toutes prestations confondues.

Le développement des synergies entre le SPJ, la DGEO et le SESAF a contribué à

cette stabilisation. Parallèlement, la volonté de la section enseignement spécialisé du SESAF de n'ouvrir de classe spéciale qu'en cas d'extrême nécessité semble porter ses fruits.

Le SESAF a également mené une vaste démarche participative qui a abouti, en décembre, à l'adoption par le Conseil d'Etat d'un cadre cantonal pour la psychologie, la psychomotricité et la logopédie en milieu scolaire (PPLS). Ces dispositions s'inscrivent dans le sillage d'EtaCom et garantissent un accès équitable à ces prestations dans toutes les régions du canton. Un nouvel Office de la psychologie scolaire assure depuis le 1^{er} janvier 2003 la gestion de ces prestations fournies par près de 450 personnes réparties dans le canton.

Sur le front de la prévention, le Groupe Ressource d'Accompagnement et de Forma-

Du SES au SESAF

Le 1^{er} octobre, la vaste palette des abréviations étatiques s'est enrichie avec la mise en place du SESAF ou Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation. Si la première partie de cette appellation est déjà bien connue et constituait l'un des six services du DFJ, la seconde mérite certaines explications.

A l'origine de ce processus de réorganisation se trouve une volonté politique de recentrer les activités du Secrétariat général. Dès lors, se posait la question du maintien en son sein de trois offices et de deux bureaux dont les activités ne relevaient pas directement de cette orientation: l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), l'Office des bourses d'études et d'apprentissage

(OCBE), l'Office des écoles en santé (ODES) et les bureaux de l'enseignement privé et des constructions scolaires.

Le constat fut rapidement établi que les trois offices possédaient une identité de mission. Cette dernière, articulée autour de l'aide et de l'appui offerts aux «apprenants», trouvait un écho logique auprès du Service de l'enseignement spécialisé. Ce constat explique donc la proposition de rattachement au SES avalisée par le Conseil d'Etat. Le SESAF est ainsi officiellement entré en vigueur le 1^{er} octobre. Les deux bureaux, de l'enseignement privé et des constructions scolaires ont, pour leur part, été intégrés la Direction générale de l'enseignement obligatoire le 1^{er} septembre.

Salons de l'apprentissage: chaque année, le Service de la formation professionnelle et l'Office d'orientation scolaire et professionnelle participent aux quatre salons de l'apprentissage qui se déroulent dans le canton.



tion en cas d'Incident Critique (GRAFIC) est devenu opérationnel. Rattaché à l'Office des écoles en santé (ODES) ce groupe a formé des équipes au sein de nombreux établissements qui disposent depuis de protocoles leur permettant de mieux faire face à l'impact émotionnel généré par un incident critique (rixe, suicide, agression...).

Activité toujours soutenue au SPJ

Dirigé depuis le 1^{er} avril par une nouvelle cheffe de service, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) a poursuivi le profond travail de réflexion entamé dès 2001. Cette dernière porte, entre autres, sur l'organisation territoriale du service et son articulation avec les autres processus de régionalisation en cours à l'Etat. De gros chantiers ont également figuré au premier rang de ses préoccupations, parmi lesquels la rédaction d'une nouvelle loi sur l'aide à la jeunesse et le développement des places d'accueil de la petite enfance.

De façon générale, l'activité du SPJ a connu une nouvelle croissance en 2002. Le nombre total d'enfants suivis, y compris les procédures d'adoption (270), d'évaluation sociale en divorce (392) ou de suivi administratif (534) est passé à 4980, soit 3,2% de la population mineure globale. L'augmentation du nombre de dossiers est de 47% en douze ans. Le nombre de mineurs protégés ou aidés directement par le secteur social du service s'élève à 3784 en 2002, alors qu'ils étaient 2308 en 1990. Globalement, une évolution des formes de prises en charge a vu le jour au cours des dernières années, notamment au travers de la diminution des

ZOOM sur les métiers

Parmi les nombreuses initiatives déployées par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) pour faire connaître aux adolescents et aux adultes la richesse du monde professionnel, la série d'émission «Zoom sur les métiers» se distingue par son caractère novateur.

Par le biais de reportages télévisés et d'informations sur internet, «Zoom»

leur fait découvrir les professions accessibles par apprentissage. Toutes les deux semaines, une nouvelle émission est diffusée sur les télévisions régionales vaudoises. Des femmes et des hommes y abordent des sujets aussi variés que leurs activités quotidiennes, leur motivation ou les avantages et inconvénients de leur métier. Ces reportages, très appréciés par les jeunes, sont ensuite disponibles en cassettes vidéos dans tous les offices d'orientation du canton. Parallèlement, des informations pratiques sur la formation, les perfectionnements et les places d'apprentissage sont publiées sur le site Internet www.ocosp.vd.ch.

placements à longue et moyenne durée et d'une «judiciarisation» plus importante des mesures de protection prises.

UNIL: le Conseil d'Etat lance le débat

A l'instar du SFP pour les HES-SO et S2, le Service des affaires universitaires a étendu son activité en accueillant (en plus de l'ECAL dont il avait déjà la charge) les hautes écoles à vocation artistique de théâtre et de musique. Mais c'est surtout l'Université, ou plus précisément son avenir, qui s'est trouvé au centre des préoccupations. Celles du Conseil d'Etat ont été consignées dans un rapport mis en consultation au mois de janvier.

Le constat dressé est le suivant: le maintien d'une université cantonale ne peut être assuré qu'au prix de profondes réformes. Dans cette optique, quatre axes de réflexion et d'action ont été posés: la volonté de maintenir une université cantonale; la refondation de l'UNIL par une réforme interne

de ses organes et de son mode de gouvernance; le développement d'une politique de «remaniements parcellaires» à l'échelon de la Suisse occidentale, afin de créer des pôles d'excellence, et la mise à disposition de moyens supplémentaires.

Les résultats de la consultation ont été rendus publics en juin. Le rapport et les diverses propositions qu'il contient ont bénéficié d'un accueil favorable, en particulier sur les principes d'autonomie, de politique du personnel, de relève ou de l'instauration d'un parlement universitaire. A l'exception d'une proposition de structuration en filières, peu de points ont suscité la critique. Suite à ces résultats encourageants, le DFJ s'est attelé, dans la continuité du projet triangulaire, à examiner et à définir avec les partenaires concernés (Université, cantons voisins...) la mise en œuvre de ces principes et, en conséquence, l'ampleur des moyens financiers à consacrer à l'UNIL. De ces éléments résulteront l'agencement chronologique des travaux et une refonte complète de la loi sur l'Université de Lausanne.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Département des institutions et des relations extérieures comprenait, au 31 décembre 2002, les services et institutions suivants qui totalisent 886,2 ETP (équivalents temps plein).

Chancellerie d'Etat/ Grand Conseil/ Constituante/DM:	42,0 ETP
Secrétariat général:	26,1 ETP
Justice, intérieur et cultes/ Ministère public:	497,7 ETP
Affaires extérieures:	6,0 ETP
Affaires culturelles:	176,7 ETP
Direction, planification et stratégie informatiques:	31,6 ETP
Population:	106,1 ETP

L'année en quelques chiffres

Total recettes DIRE: 25,3 millions de francs

Total charges DIRE: 235,7 millions de francs, dont

- 52 millions pour les Affaires culturelles,
- 62,1 millions pour les Cultes,
- 40,3 millions pour la Direction, planification et stratégie informatique

Nouvelle constitution, nouveau chef de Département, une opération Duplolino de taille (le SPEN est parti au DSE, le SEPS au DEC, le DIRE a reçu la DPSI et la FAREAS), un nouveau chef pour le Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC)... en 2002, le DIRE a vécu maints bouleversements tout en poursuivant les réformes de fond initiées pendant la précédente législature. Alors que de gros chantiers comme EtaCom et la réforme de l'ordre judiciaire roulent vers leur terme, l'adoption d'une nouvelle Constitution lance quantité de nouveaux défis à l'ensemble de l'administration vaudoise et au DIRE en particulier.

Nouvelle Constitution cantonale

Les réformes du XXI^e siècle

Le 22 septembre 2002, le peuple vaudois a adopté la nouvelle Constitution cantonale (55,9% de oui, 44,4% de participation). Le Conseil d'Etat en a recommandé l'adoption dans son message aux citoyennes et citoyens du canton, ainsi qu'à l'occasion d'une Conférence de presse où il est apparu in corpore pour commenter cette prise de position. Ensuite de ce scrutin, mais sur la base d'analyses préalablement effectuées au cours de l'année 2002, le Conseil d'Etat s'est attaché à préparer la mise en œuvre de la charte fondamentale, entrée en vigueur le 14 avril 2003. Il a élaboré un programme législatif sur lequel le Grand Conseil débattit au début du printemps 2003. Ce programme fixe des premières échéances et priorités. Il sera affiné au cours de l'année 2003. Sur le plan de l'organisation des travaux, il a établi une Cellule d'appui à la mise en œuvre et un comité de pilotage structuré

autour du Collège des secrétaires généraux, travaillant sous l'autorité du Chef DIRE présidant une délégation du Conseil d'Etat composée en outre des chefs DFIN, DINF et DSE. L'enjeu est de taille, le canton de Vaud dispose d'un délai maximum de dix ans pour conduire un imposant chantier de réformes pour le XXI^e siècle, repenser ses institutions, son découpage territorial, mais aussi le contrat qui unit les Vaudois à leur Etat.

Le succès populaire de la Constitution s'explique en partie par l'introduction du vote par correspondance (VOTELEC), une innovation attendue de longue date qui place enfin Vaud dans les standards de taux de participation confédéraux. Dès le premier scrutin en juin, la participation bondit de 34% en moyenne ces dernières années à 48%. Quatre votants sur cinq ont préféré le nouveau système à la visite au bureau de vote. Revers de la médaille, le pourcentage élevé d'erreurs (3%) et donc de votes annulés. Avec la collaboration des préfets notamment, le DIRE s'emploie à réduire ces petits couacs.

De nouveaux concitoyens

La nouvelle constitution accordera le droit de vote sur le plan communal aux étrangers établis de longue date. Cette innovation complète la politique d'intégration que mène le canton. En 2002, l'encouragement à l'acquisition de la nationalité suisse, constant depuis plus d'une décennie, reçoit un nouveau coup d'accélérateur. Un dépliant «Devenir Suisse» est largement diffusé dans les communes et les écoles. Pas moins de 80 000 personnes de nationalité étrangère vivant et travaillant dans le canton depuis plus de 12 ans, au bénéfice d'un permis B ou C, remplissent les conditions posées par la législation

Le conseiller d'Etat Pierre Chiffelle avec Eric Golaz, nouveau chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes.



fédérale et sont donc potentiellement concernées. Cette action est couronnée de succès: le nombre de demandes déposées a crû de 32%; au total 2584 personnes ont été naturalisées en procédure ordinaire (+88%), la communauté italienne fournit le plus gros contingent de nouveaux Vaudois (535), suivi des ressortissants des ex-républiques yougoslaves (283), de France (231), d'Espagne (165), de Turquie (157) et du Portugal (147),...

Politique d'asile

Intégration de la FAREAS

En début de législature, une opération Duplino transfère la tutelle de la FAREAS (Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile) du DSAS au DIRE. En juillet, le Conseil d'Etat décide de lancer le projet d'intégration de la FAREAS. Les travaux débutent le 4 septembre. Les objectifs sont les suivants: définir l'organisation (structures faîtières et procédures principales) du futur établissement; définir les modes de coopérations entre le futur établissement et les services de l'administration vaudoise; accompagner la FAREAS vers une culture de service public intégré à l'Etat. Lors du lancement officiel du projet, le Chef du département, M. Chiffelle, précise les objectifs opérationnels du projet qui peuvent être résumés en 4 points: maîtriser les coûts; maîtriser les données par la mise en place d'un système d'information unifié; simplifier les procédures actuelles; sécuriser les informations gérées par une amélioration des contrôles.

Le point sur 10 ans

L'année 2002 se caractérise par la mise à plat du fonctionnement de l'asile, pre-

nant en considération non seulement les activités de la FAREAS, mais de toutes les entités concernées.

En avril est publié un rapport qui fait le point sur dix ans de politique d'asile dans le canton de Vaud. Il développe la ligne humaine et réaliste suivie par les autorités, notamment pour faire face aux renvois de requérants déboutés par les autorités fédérales. Le Grand Conseil appelle de ses vœux une clé de répartition géographiquement plus équitable de l'hébergement des requérants d'asile.

Problématique des clandestins

En novembre, le Conseil d'Etat décide d'empoigner la problématique des clandestins et charge un groupe de travail de rapporter sur la régularisation des conditions de séjour, l'accès à la scolarité post-obligatoire, le travail au noir, la prévention et la répression du phénomène. On estime le nombre de clandestins dans le canton entre 10 et 20 000.

Relations avec les communes

EtaCom et l'aménagement du territoire

Le Parlement s'est saisi du troisième train de mesures EtaCom. Celui-ci touche à l'aménagement du territoire, au social et annonce les principes généraux qui permettront la suppression du compte de régulation et la bascule de l'impôt au 1^{er} janvier 2004. Les compétences des communes en matière de plan d'affectation sont renforcées. Les voies de recours donnent lieu à d'âpres débats. De même dans le volet social, une certaine marge

de manoeuvre est laissée aux communes pour organiser, sur le plan régional notamment, des prestations ciblées sur les besoins spécifiques.

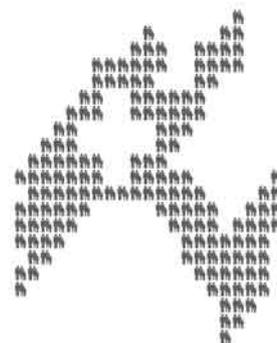
Annoncé dès le début du chantier, le processus de bascule des points d'impôts a fait l'objet de simulations afin de mieux anticiper son impact sur les différentes communes, et de prévoir des mécanismes de soutien ponctuels.

Finances communales

Les difficultés financières de Chavannes-près-Renens alimentent d'ailleurs le débat sur la péréquation. En juillet, la commune de l'Ouest lausannois fait l'objet d'une mise sous contrôle. En fin d'année, le Conseil d'Etat prend à sa charge le remboursement d'un emprunt contracté auprès de la Centrale d'émission des communes suisses. Il accorde un délai à la commune pour présenter un plan de mesures propres à assurer sa viabilité à long terme. Parallèlement, une cellule d'appui aux finances communales est chargée de mettre en place des indicateurs financiers permettant l'identification préventive des problèmes.

Huit nouvelles justices de paix

Après l'adoption de l'exposé des motifs et projet de lois en décembre 2001 visant à modifier l'organisation et les compétences de la justice de paix du canton, l'année 2002 a été consacrée à l'obtention des moyens financiers pour la mise en œuvre (adoption de l'exposé des motifs et projets de décrets par le Grand Conseil le 12 mars), l'approbation par le Conseil d'Etat du découpage territorial de la nouvelle justice de paix en huit ressorts



Naturalisation

La politique d'intégration que mène le Canton inclut l'encouragement à l'acquisition de la nationalité suisse. La publication et la diffusion d'un dépliant «devenir Suisse» s'est accompagnée d'une augmentation des demandes de naturalisation.

(décision le 14 avril 2002) et à la préparation de la réalisation de la nouvelle justice de paix. L'ouverture du premier office est fixée au 1^{er} mars 2003. Les autres offices de paix seront ouverts progressivement jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu nommer les juges de paix, les greffiers de paix, engager le personnel, adapter les applications informatiques, rechercher les locaux, les aménager, etc. L'adoption de la nouvelle Constitution vaudoise ouvre un important chantier judiciaire: la création d'une Cour constitutionnelle, la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, etc. Une vision d'ensemble cohérente est recherchée.

En novembre, le Conseil d'Etat nomme un nouveau chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC) en la personne d'Eric Golaz, docteur en droit et ancien député.

Affaires extérieures

Défense des intérêts régionaux

Dans le domaine des affaires extérieures, le Canton de Vaud a articulé son action selon plusieurs axes. En premier lieu, il s'est agi de renforcer la défense des intérêts cantonaux et régionaux – c'est-à-dire ceux de la Suisse occidentale – sur des dossiers

fédéraux d'importance, que cela concerne la nouvelle péréquation financière, l'Or de la BNS ou la révision de la LAMal. Il a également accentué son implication en matière de politique des agglomérations, tant au niveau de la Conférence tripartite sur les agglomérations qu'en devenant partenaire du projet pilote d'agglomération lausannoise. Sur la question des coopérations intercantionales, le Canton de Vaud a pu bénéficier de l'élargissement du périmètre de la Genève internationale. En outre, le Canton a signé la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire de la HES-SO. A l'échelle transfrontalière, il faut noter la mise en place de la réforme institutionnelle de la Conférence Transjurassienne. En matière européenne, il convient de signaler l'accompagnement de la mise en œuvre des accords bilatéraux dans le canton. Au niveau international, le Canton de Vaud, en collaboration avec la Ville de Lausanne et la Confédération, a organisé la Conférence Ministérielle de la Francophonie.

Politique culturelle

Projet de nouveau Musée des beaux-arts

Comme les institutions, le domaine culturel aspire au renouveau. L'ambitieux projet de nouveau Musée des beaux-arts reçoit tout au long de l'année de fortes impulsions:

la constitution d'une fondation de droit privé, la «Fondation pour la création d'un nouveau musée des beaux-arts», réunissant représentants du secteur privé et de l'Etat; l'annonce par la Fondation Leenaards et son président, M. Jean-Jacques Cevey, de son engagement à participer très fortement aux investissements futurs; la participation du secteur privé à hauteur de la moitié du crédit d'étude nécessaire pour la couverture de la procédure du Plan d'affectation cantonal et l'organisation du concours d'architecture; et enfin, l'octroi par le Grand Conseil du montant de 500 000 francs représentant la part de l'Etat à ce crédit d'étude (sur un montant total de 1 050 000 francs).

Musée de zoologie

Le Musée de zoologie est sans conteste le plus familial des musées du Palais de Rumine. Pourtant il est le seul des musées cantonaux de sciences naturelles et d'histoire à n'avoir jusqu'ici bénéficié d'aucune rénovation. Or, sa muséographie est obsolète; les conditions d'exposition des animaux, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la température et de l'hygrométrie, créent des dommages visibles sur les collections exposées. Une observation de la Commission de gestion du Grand Conseil suscite la relance d'une demande de crédit d'étude qui sera traitée au début de l'année 2003.



Edition littéraire de Charles Ferdinand Ramuz

En septembre, le Grand Conseil a adopté le décret proposé par le Conseil d'Etat, accordant une aide financière à l'élaboration du commentaire scientifique établi, notamment pour l'édition des romans de C.F. Ramuz à paraître dans la collection de la Pléiade (en 2006), mais aussi et surtout pour celle des œuvres complètes de C.F. Ramuz à paraître aux Editions Slatkine de 2006 à 2014.

Le montant total du crédit s'élève à 1 155 000 francs, qui sera versé par tranches annuelles de 127 500 francs à partir de 2003. En matière d'édition littéraire, c'est sans conteste le projet le plus important et le plus ambitieux qu'on ait jamais développé autour d'un écrivain vaudois, en cohérence avec la dimension exceptionnelle de C.F. Ramuz.

Enseignement de la musique

En avril 2002 le Conseil d'Etat donnait son feu vert au lancement d'une large consultation cantonale sur le «Rapport concernant l'aide à l'enseignement musical dans le Canton de Vaud», et notamment sur les différentes variantes pour une répartition Etat-communes-Ecoles du financement de cet enseignement. En été, l'ensemble des réponses était parvenu et faisait l'objet d'une synthèse soumise au nouveau Chef du DIRE. L'automne et l'hiver 2002 ont été mis à profit pour compléter ce document d'une étude pour des variantes affinées de financement. L'Etat et l'ensemble de ses interlocuteurs sur ce dossier conviennent qu'un projet de loi sur l'enseignement de la musique s'impose. Des propositions concrètes de financement, ainsi qu'un calendrier pour la suite de la démarche devraient pouvoir être présentés au Conseil d'Etat au printemps 2003.

L'informatique s'intègre

Suite à une opération Duplino de début de législature, le DIRE accueille la Direction, planification et stratégie informatique (DPSI). Ce service poursuit les efforts de rationalisation des ressources informatiques cantonales et d'optimisation de la collaboration avec la Bedag. Il a actualisé la plate forme bureautique (migration des serveurs Netware 4 à Windows NT4, migration des postes de travail Windows 95 à Windows 2000 ou XP, et adaptation des applications, remplacement des plus vieilles machines, homogénéisation progressive des postes de travail, dans la mesure des possibilités, renforcement de l'infrastructure de télédistribution). La DPSI a été associée à la réalisation de grands chantiers comme le volet informatique de VOTELEC ou l'informatisation du Registre foncier.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Le Département de la santé et de l'action sociale comprenait, au 31 décembre 2002, les services et institutions suivants qui totalisent ensemble 5709,54 ETP (équivalents temps plein):

Secrétariat général (SG)	46,55 ETP
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	24,75
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	62,10
Service de la santé publique (SSP)	68,47
Hospices cantonaux (HC)	5507,67

L'année en quelques chiffres

Dépenses de santé publique: 770 mios de francs
dont:

Hospices cantonaux (HC):	416 mios de fr.
Etablissements sous contrat avec les HC:	40 mios de fr.
Fédération des hôpitaux vaudois:	176 mios de fr.
Etablissements médico-sociaux:	61 mios de fr.
OMSV:	45 mios de fr.
Chaîne des urgences:	12 mios de fr.

Dépenses d'action sociale: 1196 mios de francs
dont:

Subsides assurance-maladie:	304 mios de fr.
Prestations complémentaires AVS/AI:	291 mios de fr.
Aide sociale vaudoise et RMR:	125 mios de fr.

Dans les domaines de la santé et du social, l'année 2002 a été riche en événements. Le processus de regroupement des hôpitaux se poursuit, tandis que des mesures ont été adoptées dans le but de créer des lits supplémentaires dans les établissements médico-sociaux. Plusieurs décisions importantes ont été prises en faveur du personnel soignant des secteurs public et parapublic. Une loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale est en cours d'élaboration.

Politique sanitaire

Depuis le dernier rapport de politique sanitaire présenté au Grand Conseil en 1997, le paysage sanitaire s'est profondément modifié dans le canton de Vaud. Il était devenu nécessaire de dégager les tendances lourdes et les enjeux, de procéder à un bilan de l'action du Département dans le domaine de la santé et de présenter des objectifs opérationnels par domaines d'intervention pour la présente législature. Tel est le propos du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique sanitaire, qui a fait l'objet d'une large consultation en fin d'année.

Le document final sera soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2003, accompagné des réponses à diverses interventions parlementaires en relation avec la politique sanitaire.

Hôpitaux: regroupements et maîtrise des coûts

Le processus de concentration et de regroupement des hôpitaux vaudois a essentiellement été marqué par les discussions relatives à l'emplacement du futur Hôpital unique du Chablais vaudois et valaisan, qui répondra aux besoins des

patients d'une région qui s'étend de la Riviera vaudoise à St-Maurice. En effet, un groupe d'experts a été en mesure de définir un terrain à Rennaz.

Dans le Nord vaudois également, un accord de principe a été signé entre les ensembles hospitaliers d'Yverdon (CHYC) et celui de St-Loup (resHO) visant à un regroupement à terme de ces deux ensembles hospitaliers.

Dans le domaine hospitalo-universitaire, un accord est intervenu dans le cadre de l'Association Vaud-Genève entre les départements de la santé et de l'instruction publique vaudois et genevois pour identifier les pôles de référence qui feront l'objet d'une collaboration entre les hôpitaux universitaires des deux cantons.

Ces mesures visent une meilleure efficacité et la maîtrise des coûts. En comparaison intercantonale, on constate que le Canton a su les maîtriser. Il doit néanmoins absorber d'importants transferts de charge, ainsi les 28,8 millions mis à la charge du Canton par une décision du Tribunal fédéral des assurances, au titre de l'hospitalisation privée et semi-privée de ressortissants vaudois dans les hôpitaux publics et subventionnés du canton.

Hébergement médico-social

Les besoins en matière de prise en charge gériatrique sont en phase d'accroissement sensible en raison de l'évolution démographique. Les institutions de soins, notamment les EMS, peinent à répondre à la demande tandis que les hôpitaux ont des difficultés à placer les patients qui ne relèvent plus de leurs soins. Des dispositions ont été prises pour remédier à cette situation et un Programme d'investissements de modernisation des EMS (PIMEMS) a été préparé. Ce programme

*Visite du chef du Département
Charles-Louis Rochat au Centre de
traitement et de réadaptation de Gilly.
18 janvier 2002.*



devrait représenter un investissement de l'ordre de 600 millions de francs, dont la réalisation se fera en trois phases. Il permettrait ainsi de créer progressivement 700 lits supplémentaires, dont 100 destinés à des patients psychiatriques, et de moderniser le réseau existant.

La première phase du PIMEMS (période 2002 – 2004) comporte trois parties:

- éliminer les risques majeurs liés à l'incendie dans une vingtaine d'EMS,
- mettre en œuvre des mesures transitoires pour augmenter ou maintenir l'offre en lits d'hébergement dans le Canton (une centaine de lits),
- mener des concours et des études nécessaires pour des constructions permettant de disposer de 290 lits additionnels.

Par ailleurs, la CIVEMS (Commission inter-services de visites en EMS) a été accréditée en qualité d'Organisme d'inspection C pour des établissements à mission d'hébergement médico-social. Les

normes d'inspection auxquelles se réfère la CIVEMS ont été adoptées par l'ensemble des cantons romands.

La législation

La révision de la loi sur la santé publique a été adoptée par le Grand Conseil. Il s'agit en l'occurrence d'une refonte qui touche les droits des patients, la liste des professions de la santé reconnues par la loi (complétée par plusieurs nouvelles professions), et les dispositions relatives au contrôle des établissements sanitaires, qui sont actualisées.

La 2^e révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) engagée par le Parlement fédéral a conduit à mettre en œuvre des dispositions pour préparer le réseau hospitalier vaudois aux importantes mutations qui en découleront. De nombreux contacts et discussions ont eu lieu au sein des Conférences suisse et romande des chefs des départements de santé publique, ainsi qu'avec la députation vaudoise.

La promulgation, le 3 juillet 2002, de l'Ordonnance fédérale sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance maladie obligatoire (clause du besoin) a nécessité l'élaboration d'un arrêté d'application cantonal; il limite exclusivement l'engagement des médecins. Une coordination étroite avec les cantons romands a permis d'élaborer une législation d'application similaire dans ce domaine, que la législation avait exclu de leur compétence jusqu'ici.

Personnel soignant des secteurs public et parapublic

Plusieurs décisions importantes ont été prises dans ce domaine:

- Les partenaires cantonaux - hôpitaux, médecins et Service de la santé publique – ont poursuivi les démarches pour l'élaboration des nouvelles conditions d'engagement des médecins cadres des hôpitaux régionaux, dont les rela-

Six stratégies pour le Service de la santé publique

Dans le cadre d'une démarche d'organisation, un Plan stratégique a été élaboré pour adapter l'activité et l'organisation du Service à l'évolution très rapide des conditions cadres qui prévalent dans le domaine de la santé, et pour faire face à la tension qui se manifeste entre des besoins de soins sans cesse croissants et une pression budgétaire toujours plus forte. Cette démarche a abouti à l'identification des 6 stratégies suivantes:

1. Définir et mettre en œuvre la nouvelle organisation hospitalière et les instruments de financement, en intégrant les conséquences de la révision de la LAMal sur la planification, les investissements et le financement des hôpitaux.
2. Adapter le réseau d'EMS, principalement en augmentant les capacités et la sécurité, diversifier la prise en charge médico-sociale et renforcer la coordination des soins
3. Elaborer des objectifs et des programmes d'action ciblés sur les problèmes de santé publique prévalant tant dans le champ de la santé somatique que dans celui de la santé mentale.
4. Maintenir la qualité et l'accessibilité des prestations de soins par l'intégration des mesures de surveillance et d'assurance de la qualité ainsi que par une information active de la population.
5. Identifier et mettre en œuvre les mesures propres à réduire la pénurie de professionnels de la santé en agissant sur la formation, les conditions de travail et l'organisation des institutions sanitaires.
6. Définir et mettre en place les instruments nécessaires à la maîtrise de l'offre ambulatoire.

tions avec les hôpitaux seront régies dès le 1^{er} janvier 2004 par un contrat de travail.

- Les médecins assistants de l'ensemble des hôpitaux vaudois ont revendiqué une application stricte dans des délais rapprochés des nouvelles prescriptions de la loi sur le travail qui les concernent, en appuyant cette exigence d'une grève administrative. Un accord a pu être signé avec eux, dont l'application progressive entraînera des charges nouvelles pour l'Etat et les assureurs maladie.
- Le personnel soignant diplômé a été réévalué au 1^{er} janvier et diverses mesures ont été annoncées pour lutter contre la pénurie existant dans ces professions.
- Dans la perspective de la mise en vigueur de la loi sur le personnel, un effort d'alignement des conditions de travail du personnel du secteur subventionné (EMS, OMSV) a été consenti.

Deux démarches de santé publique

Sous les auspices de la Commission cantonale de prévention, le Département a élaboré et diffusé un document de synthèse qui présente les principales actions en matière de promotion de la santé et de prévention, parmi lesquelles la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme, les campagnes de dépistage du cancer du sein et de vaccination et la prévention des accidents non-professionnels.

Le Programme cantonal de développement des soins palliatifs a pour but de renforcer et d'étendre la prise en charge dans ce domaine. Il s'étend également aux mesures susceptibles d'atténuer la douleur (antalgie). Il consiste à mettre sur pied une formation et un appui à l'intention du personnel soignant, dans toutes les régions du canton.

Action sociale

Unité de contrôle et de conseils (UCC)

Le Conseil d'Etat a décidé la création de l'UCC en 1999. Intégrée au SPAS, cette unité a pour mission de contrôler l'application de l'Aide sociale vaudoise et du Revenu minimum de réinsertion par les Centres sociaux régionaux (CSR), Centres sociaux intercommunaux (CSI) et organes délégataires (OD), en particulier au niveau du respect des bases légales et de la qualité des prestations. Elle conseille en outre ces derniers en matière d'aide aux personnes professionnellement «indépendantes» à revenu modeste ou dont la situation est passagèrement compromise, et en matière de personnes «propriétaires du logement qu'elles occupent» qui peuvent, le cas échéant, devoir fournir une garantie immobilière.

Après une phase de démarrage, l'UCC a pu auditer l'ensemble des OD et des CSR/CSI, hormis celui de Lausanne, reporté en raison de l'intervention du CCF. Ainsi, en 2002, l'UCC a effectué 3 audits, réalisés 5 rapports provisoires et achevé 10 rapports finaux. Ces interventions ont été axées principalement sur le respect des lois, règlements et recueils d'application des régimes ASV et RMR.

Le but de la démarche est double. Tout d'abord, la procédure d'audit permet de souligner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et la compréhension des modifications des directives sur la durée. Ensuite, il s'agit d'appliquer les démarches correctrices nécessaires. L'UCC intervient à ce stade en appui des instances auditées et vérifie que les changements soient réellement effectués dans les semaines qui suivent l'envoi du rapport final.

AVIRE – Réfugiés statutaires (RS)

L'Association «AVIRE» chargée de l'assistance et de l'intégration des réfugiés et des exilés, a dénoncé ses relations contractuelles avec l'Etat à fin 2002. Les tâches de prise en charge et d'intégration des RS incombant aux cantons (art. 80 LAsi), le SPAS a étudié courant 2002 différentes alternatives pour assumer cette mission. Il a tenu compte de différents paramètres, parmi lesquels l'accord des communes, la connaissance des régimes sociaux et la taille critique de l'entité.

Le Conseil d'Etat a retenu le scénario d'une structure intégrée dans l'Etat (DSAS/SPAS). Cette nouvelle forme d'organisation permettra d'une part, de simplifier et de mieux maîtriser la facturation à l'Office fédéral des réfugiés, qui finance l'entier des frais liés à l'intégration des RS jusqu'à cinq ans après leur première arrivée en Suisse et d'autre part de profiter de l'effet de synergie qu'offre l'intégration dans un service de l'Etat au plan organisationnel, financier, informatique et comptable.

Composé de 10,5 ETP, (pour l'essentiel, les collaborateurs de l'AVIRE) la nouvelle section du SPAS est désignée «Centre social d'intégration des réfugiés» et a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2003 dans les anciens locaux de l'AVIRE.

Accords bilatéraux CH-UE et l'assurance-maladie

Selon l'accord sur la libre circulation des personnes, les ressortissants d'un Etat de l'UE ou de l'AELE sont assujettis à l'assurance-maladie du pays où ils travaillent, moyennant exceptions. Les cantons assurent la mission d'information des personnes touchées par ces dispositions et veillent à ce qu'elles soient dûment assurées. Dans



La construction de la nouvelle polyclinique médicale universitaire, à proximité du CHUV, a été achevée en novembre 2002.

le canton de Vaud, cette mission a été confiée à l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance en cas de maladie et accidents (OCC). Plusieurs actions ont été menées pour recenser et informer les personnes concernées. L'OCC a informé par circulaire 16 271 frontaliers qui avaient la possibilité de faire savoir, par formulaire, s'ils désiraient s'assurer en Suisse ou dans leur pays de résidence. Pour ce faire, il a fallu mettre à jour, avec l'aide des employeurs vaudois, le fichier obtenu auprès de l'Office fédéral des étrangers.

Les rentiers et chômeurs quittant la Suisse pour un pays de la CE ou l'AELE ont été informés par l'ACAS de leurs droits et obligations relatifs à l'assurance-maladie. Au 31 décembre 2002, 37 personnes avaient reçu cette information. Les bénéficiaires d'une rente suisse déjà domiciliés dans un pays de la CE ou l'AELE ont été informés par l'Institution commune LAMal à Soleure. En ce qui concerne les chômeurs, il n'était jusqu'au 31 mai 2002 pas possible de percevoir des indemnités chômage suisses tout en résidant à l'étranger. Enfin, toutes les personnes provenant d'un pays de la CE ou de l'AELE dans le but d'exercer une activité lucrative sont contrôlées par l'ACAS et doivent remplir un formulaire spécifique. Au 31 décembre 2002, 166 personnes ont été contrôlées.

A l'instar des cantons du Groupement latin des assurances sociales, le contrôle des personnes déjà en Suisse au 1er juin 2002 se fera une fois le contrôle des frontaliers terminé, soit courant février 2003.

Regroupement des agences communales d'assurances sociales

Le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil son rapport sur le regroupement

des agences communales d'assurances sociales (ACAS), rapport qui a été adopté par le parlement.

L'objectif majeur du regroupement des ACAS vise à la professionnalisation des préposés aux agences d'assurances sociales grâce à un taux d'activité minimal garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux. Par ailleurs, la formation du personnel constituera un pilier important de la démarche : formation de base (employé de commerce) d'une part, et formation spécifique à la mission, continuellement mise à niveau d'autre part.

Le rapport insiste également sur la nécessité du regroupement de communes pour la gestion d'une agence couvrant un bassin de population adéquat (5000 habitants au moins).

Au terme d'une phase de regroupement et de professionnalisation (jusqu'à fin 2004), toutes les agences seront progressivement intégrées dans la Régionalisation de l'action sociale d'ici fin 2007. Le financement des agences suivra des règles tout à fait comparables à celles en vigueur aujourd'hui. Les regroupements opérés conduiront très vraisemblablement à des économies d'échelle.

La mission des agences, les conditions de regroupement, la formation requise et l'ensemble des règles de mise en œuvre seront contenues dans les dispositions d'application (règlement et arrêté) que le Conseil d'Etat prendra prochainement.

Projet de loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF)

Après plusieurs années de travaux techniques, le volet social du projet EtaCom a

pris une dimension politique, qui trouve sa concrétisation dans la proposition d'un troisième train de mesures adopté par le gouvernement en mars 2002. Les propositions faites en vue de transférer des compétences aux communes dans le domaine social ont depuis fait l'objet de nouveaux développements dans le cadre des travaux du Comité de pilotage EtaCom.

Les modalités de ce transfert de compétences s'articulent sur la création d'une instance paritaire Etat/communes, et sur la catégorisation des prestations de l'action sociale cantonale déclinées dans la future loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), qui prévoit la fusion du RMR et de l'Aide sociale vaudoise et la création d'un seul dispositif d'aide, le Revenu d'insertion.

En octobre 2002, avec le soutien de l'Union des communes vaudoises et du Conseil des régions RAS, le Conseil d'Etat a accepté le principe de créer une Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF).

Les travaux se sont principalement articulés autour des deux grands axes qui structurent le projet de loi. D'une part, celui que constitue l'instance paritaire Etat/communes, dont il fallait arrêter aussi bien les compétences que la composition. L'axe financier d'autre part, l'objectif ici étant notamment de redéfinir le contenu de la facture sociale en vue d'en améliorer la cohérence et la transparence.

L'élaboration d'un premier projet à la fin de 2002 a également permis de finaliser les différents projets de loi consécutifs à la révision de la Loi sur la prévoyance et l'aide sociales, dont le projet de nouvelle LASV. Le Conseil d'Etat étudiera l'ensemble de ce dossier en mai 2003, l'entrée en vigueur étant prévue pour le 1^{er} janvier 2005.

Le Département de l'économie était composé, en 2002, des services suivants (ETP = équivalents temps plein).

Secrétariat général:	20,2 ETP
Economie et tourisme (y compris Police du commerce):	24,7
Bureau de l'égalité (y compris garderies):	38,4
Emploi (avec les ORP):	295,5
Agriculture:	90,9
Viticulture:	13
Vétérinaire:	20,5
Logement:	13
Education physique et Sport:	17,5

L'année en quelques chiffres

Le total des charges du Département de l'économie en 2002 est de 364 millions, celui des recettes de 307 millions.

L'attribution d'aides et de subventions cantonales est importante:

- 58 millions, dont 40 millions à l'économie publique;
- 230 millions de subventions fédérales redistribuées, dont 229 millions à des personnes physiques au titre d'aide à l'agriculture.

Les activités du Département de l'économie ont été marquées par la morosité du climat économique – dont les premières manifestations ont été constatées lors du second trimestre 2001 – et qui s'est confirmée durant l'année 2002.

Banque Cantonale

Jugeant que l'ensemble de l'économie vaudoise serait en péril sans son intervention, l'Etat a souscrit la totalité des augmentations du capital BCV pour un montant de 1,85 milliard, représentant les besoins de provisions et de fonds propres de la banque. Il a également nommé un nouveau président du Conseil d'administration, M. Olivier Steimer, ainsi qu'un nouveau président de la Direction générale, M. Alexandre Zeller. Enfin, l'Etat a désigné un expert neutre afin de mener une enquête sur ce dossier et soutenu la création d'une enquête parlementaire.

Conscient des enjeux en terme d'emplois et de structure de mise en valeur du lait suite à la déconvenue de Swiss Dairy Food, l'Etat a encore accordé un prêt sans intérêt de 4 mios à titre de participation au financement intercantonal de la plateforme Prolait. Le Département a également suivi l'évolution des projets de la Poste dans le domaine des offices de poste et des centres de tri. Il est intervenu pour défendre un service postal de qualité.

Economie et tourisme

Face à la détérioration de la situation économique, les promotions économiques exogène et endogène ont consenti d'importants efforts.

La promotion économique exogène a permis l'implantation de 55 entreprises

(65 en 2001), dont 43 par le Développement économique vaudois (DEV), générant à court terme 322 emplois (598 en 2001) et à moyen terme 1119 emplois (1287 en 2001). La promotion économique endogène (communautés d'intérêts et Service de l'économie et du tourisme) a soutenu 151 entreprises (189 en 2001). Ces deux entités ont permis le maintien de 2720 emplois.

Pour le soutien aux entreprises, les financements à fonds perdus de l'Etat se sont élevés à 0,8 mios (0,6 mios en 2001) et pour les organismes de soutien aux entreprises à 3,3 mios (2,9 mios en 2001). Les cautionnements aux entreprises se sont montés à 9,7 mios (2,7 mios en 2001),

Police du commerce

La Police cantonale du commerce (PCC) a établi les règlements d'exécution de la nouvelle loi sur les auberges et débits de boissons (LADB): le règlement d'exécution de la loi, qui traite notamment de la question des émoluments et du problème de la tranquillité publique, le règlement sur les examens professionnels ainsi que le règlement sur la délégation de compétences du DEC.

La PCC a également collaboré avec la Commission fédérale des maisons de jeu dans le cadre de la lutte contre les machines à sous illégales. En matière d'indication des prix, elle a émis 264 avertissements (144 en 2001) et 9 dénonciations (44 en 2001). La politique basée sur la prévention et l'avertissement a donc porté ses fruits. Enfin, la PCC a constaté 69 dérogations aux limitations des émissions sonores.

La conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, nouvelle ministre des sports, en compagnie du vigneron «olympique» François Moret, remet au président du CIO Jacques Rogge, deux bouteilles de la cuvée olympique 2001.



généralant des investissements de 129 mios (51,9 mios en 2001).

Les cantons de Vaud et Neuchâtel ont signé un accord d'exploitation commune du réseau de promotion exogène.

Le soutien aux organismes actifs dans la promotion économique s'est poursuivi, notamment pour Genilem, la Fondation pour l'Innovation technologique, le Parc technologique de l'EPFL, Y-Parc, Capital Proximité Vaud et la Coopérative vaudoise de cautionnement.

Régions et tourisme

Afin de permettre à Glacier 3000 SA de poursuivre son activité, l'Etat a abandonné un prêt du Canton de 10 mios et autorisé le Conseil du Tourisme à abandonner les créances du Fonds d'équipement touristique pour un montant de 10,172 mios. En tant qu'actionnaire principal, l'Etat a également consenti, à perdre 90% de la valeur du capital investi. Pour permettre la poursuite de l'exploitation, il a proposé une aide à fonds perdus de 1 mio pour la recapitalisation et est disposé à accorder un nouveau prêt sans intérêts de 2,7 mios.

Le Canton a également accordé un prêt LIM (aide en matière d'investissements dans les régions de montagne) de 1,9 mios à la Société des remontées mécaniques de Meilleret-Diablerets-Vers l'Eglise, destiné à la construction du télésiège Mi-Ruvine-Meilleret. Il a accepté de co-financer l'équipement de l'Aéropole de Payerne, en octroyant à la commune de Payerne un prêt de 2,8 mios pour la première étape d'équipement des secteurs Aérosoles I et II dans le cadre de la Loi sur le développement régional (LDR).

En ce qui concerne les pôles de développement économiques, il a été procédé à une nouvelle classification des 38 sites compris dans les 19 pôles de développement, dorénavant répartis en trois parties: ultrastratégiques, fortement stratégiques et stratégiques. L'Etat a, de plus, adhéré à l'Association Pôle Chablais Vaud.

Un projet de loi sur le tourisme a été mis en consultation. Cette révision a pour but d'intégrer la politique touristique à la politique de développement économique. Afin de mieux cerner l'importance du tourisme dans l'économie vaudoise, une étude d'impact a été lancée par le Canton et

l'Office du tourisme vaudois, en collaboration avec l'unité d'enseignement et de recherche en tourisme de l'Université de Lausanne et le SCRIS, avec le soutien des destinations vaudoises.

Emploi

La tendance à la hausse du chômage s'est amplifiée en 2002: avec un taux de 3,4% (15 183 demandeurs d'emploi, dont 10 766 chômeurs) à fin août 2002, le taux de chômage est passé à 4,2% (18 103 demandeurs d'emploi dont 13 487 chômeurs) au 31 décembre 2002. Le plus grand nombre de chômeurs se trouve dans les districts de Lausanne (5%) Yverdon (4,9%) et Vevey (4,7%). Devant cette recrudescence, 30 nouveaux collaborateurs ORP ont été engagés et une nouvelle formation de base intercantonale des conseillers ORP ainsi qu'un cycle de formation continue pour les cadres ont été mis en place.

Face à l'explosion du nombre de jeunes chômeurs, le Service de l'emploi a lancé un projet avec des mesures proposant de renforcer la prise en charge des jeunes non

Bienvenue au Service de l'éducation physique et du sport

Auparavant rattaché au Département des institutions et des relations extérieures, le Service de l'éducation physique et du sport a rejoint le DEC en 2002. Deux fédérations internationales ont emménagé à Lausanne: l'Association internationale de Boxe amateur et la Fédération Mondiale de Taekwondo. En outre, deux organisations liées au sport ont installé leurs quartiers à Lausanne: l'Olympic Games Knowledge Services et l'Associa-

tion des Fédérations Internationales des Sports-Olympiques d'Hiver. Le Service a réalisé les nouveaux documents d'évaluation de l'éducation physique pour la scolarité obligatoire. En collaboration avec le secteur associatif, il a organisé 4 journées de formation à l'intention des dirigeants de clubs sportifs. Une structure scolaire adaptée à de jeunes hockeyeurs a été mise en place dans l'établissement secondaire de Villamont à Lausanne.

Travail au noir

Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir dans la construction, on constate 600 dénonciations, dont 162 transmises par le Contrôle des chantiers. 30 dénonciations ont été transmises aux préfectures et au juge d'instruction du Canton de Vaud. Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a adopté une convention tripartite (Etat, syndicat et patronat), visant à inciter à mieux respecter l'Etat de droit et à développer des conditions-cadre propices à une saine concurrence.

qualifiés grâce à des places dans des semestres de motivation et de permettre aux jeunes qualifiés d'acquérir une première expérience.

Deux thèmes pour les Assises de la place industrielle vaudoise, tenues pour la première fois, réunissant des représentants des syndicats, des commissions du personnel, des milieux patronaux et du DEC: l'apprentissage et la formation. De son côté, l'Observatoire du marché du travail a poursuivi ses recherches et la mise à disposition d'informations nécessaires à l'élaboration d'une stratégie en adéquation avec les besoins de l'économie.

Contrairement à l'évolution du taux de chômage, le nombre des bénéficiaires du RMR a diminué, passant de 1750 en moyenne annuelle en 2001 à 1560 en 2002.

La Caisse cantonale de chômage a reçu la certification ISO 9001. Elle a effectué 143 353 paiements individuels, enregistré 14 097 nouvelles inscriptions au chômage et versé 219,7 millions d'indemnités.

Sous le signe européen

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes. Soucieuses d'éviter un dumping salarial et social, les autorités cantonales ont institué une commission tripartite (patronat, syndicats, Etat) chargée d'observer les évolutions économiques et salariales et de dénoncer les abus. Une information – en collaboration avec le Service de la population – a été dispensée au public.

L'Office cantonal de la main-d'œuvre et du placement a traité 31 330 demandes d'octroi ou de renouvellement d'autorisations de travail. Sur un total de 752 déci-

sions négatives, 105 ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif. Pour la première fois depuis 1998, le nombre de dossiers n'a pas augmenté dans des proportions significatives, pour deux raisons: la dégradation de la conjoncture et le fait que les autorités du marché du travail n'examinent plus les changements de places de travail des Européens.

Agriculture

Difficultés du monde agricole

Le monde agricole a tremblé à l'annonce de la déconfiture de Swiss Dairy Food. 650 exploitations étaient menacées par la déconvenue de leur principal acheteur de lait. C'est ainsi que l'Etat a accordé un prêt sans intérêt de 4 millions à titre de participation au financement intercantonal de la plate-forme PROLAIT. Dès l'annonce du sursis concordataire, le Conseil d'Etat avait déjà réagi en acceptant de verser

un 2^e acompte sur les paiements directs à mi-octobre.

Le Service de l'agriculture a versé au total un montant de 224,5 millions de francs à titre de paiements directs.

Face aux défis qui leur sont lancés, les agriculteurs doivent dorénavant savoir «se vendre». C'est ainsi que l'agriculture vaudoise participe à plusieurs salons et expositions. De plus, le Canton s'investit dans le tourisme rural, notamment en participant à la mise sur pied d'une structure professionnelle de coordination au niveau romand. En outre, à l'occasion d'Expo.02, le Service de l'agriculture s'est activement engagé en vue de la présentation du Canton et de ses produits.

Feu bactérien

Après la campagne de dépistage et d'arrachement des végétaux atteints par le feu bactérien, la Station cantonale d'arboriculture a présenté un bilan révé-

Baisse de la consommation des vins vaudois

L'augmentation de la production mondiale, la baisse de la consommation, l'évolution des goûts et la curiosité croissante des consommateurs – marquée par une désaffection pour le Chasselas – ont amplifié l'effet de l'ouverture des frontières. L'Office cantonal de la viticulture constate ainsi une diminution de la consommation.

«L'importation massive de vins étrangers place les vins indigènes devant une concurrence déloyale inadmissible», selon l'Office. Les vins importés sont souvent produits dans des conditions moins contraignantes que les standards imposés aux producteurs suisses. En outre, le concept

de développement durable implique également la considération des aspects sociaux et environnementaux dans les échanges internationaux. Une politique d'importation libérale pénalise ainsi les entreprises respectueuses de ces exigences.

Constat réjouissant pour l'ensemble de la production des Domaines de Marcellin: 172 nouveaux clients ont été acquis pour un chiffre d'affaires de Fr. 46 506.-, dont Fr. 35 700.- (Fr. 20 041.- en 2001) pour les vins, et Fr. 10 806.- (Fr. 6 118.- en 2001) pour les pommes, jus de pomme et miel. Cette hausse est due à une politique de vente plus ciblée et à l'ouverture d'un Espace de dégustation-vente.

La Journée des filles a connu un réel succès au sein de l'administration cantonale.



lant que 61 foyers avaient été découverts dans 14 communes réparties dans 8 districts, dont le plus touché a été celui de Lausanne avec 49 foyers. La majorité de ces foyers ont été décelés dans la zone non éradiquée. Aucun cas positif n'a été détecté sur des arbres fruitiers.

La mue de l'Ecole ménagère

L'Ecole ménagère rurale de Marcellin est devenue le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale. Tenant compte de l'importante évolution de la formation en économie familiale et en économie familiale rurale, l'Ecole s'est modernisée. Cette formation sera dorénavant codifiée par l'adoption d'un règlement fédéral d'apprentissage.

En ce qui concerne l'enseignement agricole de Grange-Verney, l'Ecole assure la formation pour le perfectionnement professionnel. En collaboration avec les autres écoles de Suisse romande, elle propose aux candidats les modules techniques permettant d'obtenir le brevet au moyen d'un examen fédéral. On y bénéficie encore de 6 modules économiques conduisant à la maîtrise agricole.

Vétérinaire

Puces pour les chiens

Suite au postulat d'une députée, l'annonce annuelle des élevages et l'identification par puce électronique des chiens nouveau-nés ou nouvellement acquis a été déclarée obligatoire dès le 1^{er} avril 2002. Cette exigence est également entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002 pour les autres canidés. De plus, le Service vétérinaire élabore un projet de loi sur la police des chiens.

En ce qui concerne les mauvais traitements envers les animaux, le Service a procédé à 142 enquêtes et à 192 visites sur le terrain. Un seul cas a donné lieu à une interdiction de détention et 25 cas à des prononcés de l'autorité judiciaire. D'autre part, 168 autorisations d'expérience sur animaux vivants ont été délivrées.

L'action de contrôle systématique des 4199 exploitations agricoles et autres lieux de détention d'animaux de rente s'est terminée. Une enquête de satisfaction a montré que ces contrôles avaient été en général favorablement perçus. Les contrôles vétérinaires officiels, «contrôles bleus», institués par la Confédération, ont démarré. 204 contrôles ont été effectués, qui ont donné lieu à 22 avertissements.

Laboratoire vétérinaire

2047 analyses tendant à dépister l'encéphalite-spongiforme bovine (ESB) ont été effectuées, dont 744 lors d'abattages normaux ou d'urgence et 1473 sur des animaux morts. Dans le cadre de l'épidémiologie-surveillance, 3484 examens ont été effectués dans 298 exploitations. 4 cas de sérologie positive d'arthrite encéphalite caprine (AEC) ont été trouvés dans 3 exploitations. Les maladies surveillées sont l'AEC pour les caprins, la *Brucella melitensis* pour les ovins, la rhinotrachéite infectieuse et leucose bovine enzootique pour les bovins et la maladie d'Aujesky pour les porcins. 981 examens ont été effectués pour le dépistage de substances inhibitrices.

Logements: la pénurie

La pénurie s'est confirmée en 2002 en atteignant un taux de logements vacants de 0,8%, dont 0,2% à Lausanne. Afin de

définir les besoins, le Service du logement a participé à un groupe de réflexion.

En ce qui concerne l'aide au logement, il a été procédé à 50 examens techniques et financiers pour de nouveaux projets. Les constructions faisant l'objet d'une demande d'aide sont en augmentation. Ainsi, le Conseil d'Etat a accepté la création de 210 logements, pour un investissement de 58,5 millions dans la construction.

A fin 2002, 7240 logements étaient au bénéfice d'une aide financière, représentant un montant de 11,9 millions. En matière de droit du bail, un guide des commissions de conciliation a été entériné par les partenaires.

Les filles à l'Etat

La 2^e «Journée des filles», lancée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité, a connu un grand succès dans l'administration cantonale. De très nombreux parents ont convié leur fille à découvrir leur profession. Petit bémol: les garçons n'étaient pas invités! La cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH) a prévu de les intégrer à la prochaine journée.

Le groupe IMPACT (lutte contre le harcèlement dans l'administration cantonale) a été reconnu et son rattachement maintenu au BEFH. A l'initiative de ce Bureau, un groupe de travail pour garantir l'égalité des chances dans l'administration a été créé. Enfin, le BEFH a participé activement à la lutte contre la violence conjugale qui porte atteinte non seulement aux femmes battues mais également à leurs enfants.

DINF

Département des infrastructures

Le Département des infrastructures est composé des services suivants, qui totalisent 751,96 postes ETP (= équivalents temps plein):

Secrétariat général:	46,70 ETP
Service des routes:	565,70
Service de l'aménagement du territoire:	43,45
Service de l'information sur le territoire:	23,48
Service des bâtiments, monuments et archéologie:	49,03
Service des transports:	7,10
Service des améliorations foncières:	16,50

L'année en quelques chiffres

En dépenses brutes, ce département gère 63% des investissements de l'Etat de Vaud, soit 238 millions de francs sur un total de 376 millions (comptes 2002).

3965: le nombre de demandes de permis de construire enregistrées à la Centrale des autorisations en 2002 (4266 en 2001, 4485 en 2000).

14 millions de francs: le montant investi dans la réfection de ponts et l'achèvement d'aménagements sur routes cantonales (Gilly – Mont-sur-Rolle, carrefour du Galicien à Lausanne, Le Mont – Cugy et tronçon inférieur de la route Ollon – Villars, entre autres).

134 millions de francs ont été investis dans les autoroutes, principalement pour la construction de l'A5 entre Grandson et Vaumarcus. 18,5 millions sont à la charge du canton.

En 2002, 5880 tonnes de fondants chimiques (essentiellement du sel) ont été utilisées pour le service hivernal sur le réseau vaudois des routes cantonales et nationales (9990 tonnes en 2001).

13,28 millions de francs: c'est le montant accordé en faveur des améliorations foncières en 2002.

L'année 2002 fut riche en émotions. La joie d'abord: l'adoption par le Grand Conseil des lignes directrices du plan directeur cantonal et de la planification pour les constructions routières 2002-2005 et, le 24 novembre, le oui des Vaudoises et des Vaudois au projet de Métro M2. La tristesse ensuite: au petit matin du 14 mai, le bâtiment du Grand Conseil, construit il y a 200 ans, était ravagé par les flammes.

Métro M2: c'est oui!

Mis en attente par le Conseil d'Etat «sortant», le projet de Métro M2 Ouchy-Epalinges a trouvé un nouvel élan, le 3 juin, avec la décision du Conseil d'Etat issu des élections de mars de le soumettre au Grand Conseil. Le financement a été optimisé dans le but de diminuer la mise à disposition de liquidités de l'Etat. Ainsi les 590 millions de l'investissement sont assurés par un prêt de l'Etat de Vaud de 305,5 millions de francs à la société Métro Lausanne-Ouchy SA, future propriétaire du M2, une garantie de 114,5 millions de francs de l'Etat à la même société, une garantie de 100 millions de la Ville de Lausanne et une contribution de la Confédération de 70 millions de francs. Le 10 septembre, le Parlement donnait son accord à ce financement. Le 24 novembre, le peuple vaudois disait oui à 62% à ce projet majeur pour la qualité de vie et l'essor économique de l'ensemble du canton. Ce beau succès couronne une dizaine d'années de travail!

Plan directeur cantonal

Lignes directrices adoptées

Lancée en juin 2000, la révision du plan directeur cantonal a vu sa première étape

aboutir avec succès: le Grand Conseil a adopté, le 11 juin, les lignes directrices, dont le principe de base est le développement durable du territoire. Comme l'avait exigé le Parlement en 1999, l'établissement de ces lignes directrices s'est appuyé sur une large concertation des milieux concernés et sur une consultation officielle qui a eu lieu en avril-juin 2001.

Véritables orientations politiques qui conduiront à l'élaboration du plan lui-même, les lignes directrices proposent de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs à travers cinq objectifs résumant dix-huit orientations thématiques. Les cinq objectifs des lignes directrices visent à

1. promouvoir le développement des régions et rechercher l'équilibre optimal entre l'arc lémanique et les autres régions;
2. améliorer le cadre de vie urbain et optimiser l'utilisation du sol;
3. aménager un territoire rural multifonctionnel conjuguant vitalité et qualité;
4. mettre en valeur l'environnement en tant que cadre de vie et ressource indispensable aux activités humaines;
5. contribuer à renforcer la position de la Suisse occidentale par des coopérations intercantionales et transfrontalières en matière d'aménagement du territoire.

Constructions routières

Moyens limités et nouvelle méthode de sélection

En mai, le Grand Conseil a adopté le rapport du Conseil d'Etat sur la planification des travaux routiers à réaliser durant la

Rénovation de la tour du beffroi de la cathédrale: Philippe Biéler dépose, dans le bulbe de la flèche, les plans des travaux effectués (réfection de la toiture, de la couverture, des ferblanteries et de la protection contre la foudre).



période 2002-2005. Elle est caractérisée par une limitation des moyens disponibles: les tranches de crédit annuelles moyennes pour des travaux sur les routes cantonales ont été plafonnées à 18 millions de francs jusqu'en 2005. Ce montant permettra de réaliser ou de démarrer 31 objets présentés dans le rapport.

Autre nouveauté de cette planification: le choix des objets a été opéré par un groupe d'évaluation selon une nouvelle méthode de sélection des chantiers retenant les critères du développement durable. Ce choix se base sur les effets sociaux (circulation et sécurité), environnementaux (qualité de vie et environnement) et économiques des projets proposés.

Pour les routes nationales, en tenant compte de la planification à long terme et du nouveau concept de l'entretien du réseau (UPLaNS), les tranches de crédit cantonales annuelles plafonneront à environ 20 millions jusqu'en 2005, puis diminueront en fonction de la nouvelle péréquation financière. En contrepartie il ne sera plus octroyé de subventions fédérales pour les routes cantonales principales.

Salle du Grand Conseil

Catastrophe et nouveau défi

A l'aube du 14 mai, la salle historique du Grand Conseil à Lausanne était dévastée par un incendie. Malgré l'intervention rapide d'une centaine de pompiers, la destruction du rez-de-chaussée et de la toiture du bâtiment, construit entre 1803 et 1805 par l'architecte Alexandre Perregaux, n'a pu être empêchée. L'immeuble faisait l'objet d'importants travaux de rénovation, en particulier les façades et la toiture. L'incendie n'a causé que des dégâts matériels; aucune destruction

d'archives ou autres documents de valeur n'est à déplorer.

Peu après le dramatique incendie, le député Eric Golaz demanda la construction rapide d'un nouveau bâtiment pour le Grand Conseil à l'emplacement de l'ancien. Dans le but de créer un consensus sur la façon d'intervenir à cet endroit symbolique et historique, le Conseil d'Etat décida de procéder à une large réflexion sur l'avenir du site. Ainsi un forum était organisé le 29 novembre, réunissant les principaux intervenants: experts, architectes, conservateurs, députés au Grand Conseil, médias, représentants du monde culturel et de la société civile, services concernés de l'Etat et de la Ville de Lausanne. Ce forum a clairement confirmé que le site du bâtiment Perregaux est le plus adapté pour reconstruire la salle du Grand Conseil. Cependant la réflexion doit être élargie et comprendre également l'esplanade et la place du Château.

Les vestiges du bâtiment Perregaux ont été livrés à l'investigation de spécialistes, historiens, archéologues, conservateurs, architectes, ingénieurs et experts en matériaux et construction. Le rapport de ces experts dresse un bilan documenté de la catastrophe et précise ce qui doit ou peut être maintenu des ruines.

Agglomérations

Améliorer le cadre de vie

Le maintien, voire l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, où la grande majorité de la population vit et travaille, est au centre des préoccupations de plusieurs services du département (aménagement du territoire, transports et routes). Il existe une vraie volonté nationale et cantonale de tout mettre en œuvre pour améliorer

cette qualité de vie dans les agglomérations qui connaissent des problèmes de pollution de l'air, de bruit et d'engorgement du trafic.

Dans l'agglomération lausannoise, le Canton, l'association Lausanne région et la Ville de Lausanne se sont engagés dans un ambitieux projet qui devrait, dans le cadre d'un partenariat fort entre les divers organes concernés, promouvoir un développement durable de l'agglomération. Il s'agit de faire émerger une politique publique d'agglomération commune aux trois entités, en particulier dans les domaines de l'économie, de l'urbanisation, des transports, de l'environnement, des structures institutionnelles et des finances. Parfaitement inscrit dans la nouvelle politique fédérale concernant les agglomérations, ce projet a été reconnu comme pilote et bénéficie d'un soutien financier de la Confédération.

Ce projet devrait aboutir, au début de l'année 2004, à la mise en œuvre d'un mode novateur de collaboration et de coordination entre les partenaires pour les trois axes de réflexion (domaines choisis, structures institutionnelles, financement), ainsi que sur le cahier des charges d'un programme d'agglomération. Celui-ci devra garantir une vision d'ensemble de l'agglomération et définir des stratégies, des objectifs, des structures et des moyens communs au minimum dans les domaines des transports, de l'urbanisation et de l'environnement.

La collaboration entre l'Etat et sept communes de l'ouest lausannois (Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Villars-St-Croix et St-Sulpice) se poursuit depuis le 20 novembre 2000, date à laquelle une convention a été signée. En avril 2002,



Le 14 mai, un incendie dévastait la salle historique du Grand Conseil. Du bâtiment construit par Alexandre Perregaux entre 1803 et 1805 à proximité du Château cantonal, il ne reste que des vestiges.

les partenaires décidaient de prolonger cette convention afin de compléter l'étude visant à définir l'ensemble des mesures pouvant résoudre les problèmes de trafic et de pollution. Lausanne et Prilly étaient invités à rejoindre la démarche.

L'étude propose quelques grandes lignes d'aménagement de la région:

- créer ou reconstituer les liens entre les centres urbains et villageois existants ou à créer, les quartiers et les zones d'activités;
- densifier les secteurs facilement accessibles et desservis par les transports publics susceptibles d'accueillir des activités;
- (re)composer les réseaux naturels et non bâtis et les réseaux piétonniers;
- définir l'armature des espaces publics en rapport avec les lieux à forte potentialité et les réseaux de transports;
- valoriser les patrimoines bâti et paysager de la région.

Pour rendre cette vision urbaine et ces axes de développement plus opérationnels, il a été décidé de compléter l'étude; celle-ci sera mise en consultation au printemps 2003.

A **Morges**, le comité de pilotage composé de représentants de la Confédération, du Canton et des communes concernées lançait, à la fin juin, un appel d'offres pour la réalisation de quatre études-tests. Il donnait ainsi suite à sa décision d'étudier la problématique du transit routier de Morges et de ses nuisances dans une vision plus globale. Le but des études est d'analyser les divers effets sur le territoire des scénarios élaborés à partir des quatre principes d'intervention suivants:

- la réalisation d'infrastructures routières assurant le transit entre l'est et l'ouest de la ville;
- l'élargissement à deux fois trois voies de l'autoroute;
- l'évitement de Morges par la réalisation d'un nouvel axe autoroutier reliant l'est et l'ouest de l'agglomération morgienne;
- l'évitement de l'ouest lausannois et de Morges par la réalisation d'un nouvel axe autoroutier reliant l'échangeur de Villars-Ste-Croix à l'ouest de l'agglomération morgienne.

Le résultat de ces études-tests figurera dans un rapport qui soumettra à la décision politique, dans le courant 2003, l'analyse comparative des effets des quatre scénarios et, sur cette base, une proposition de démarche pour la suite.

Transports publics régionaux

Offre enrichie

Le 15 décembre 2002, les nouveaux horaires des transports publics sont entrés en vigueur. A la demande du Canton – responsable depuis 1996 d'organiser le trafic régional –, l'offre a été enrichie par quatre grandes nouveautés:

- **PubliCar** dessert quatre nouvelles zones, soit les districts d'Avenches, de Payerne et d'Orbe et le Cœur de la Côte (périmètre Gimel-Allaman-Gland-Bassins). Ce bus circulant à la demande, en dehors des heures de pointe, est bien adapté aux régions rurales à faible demande de transport. Désormais environ 260 communes vaudoises bénéficient de cette offre. La réorganisation des

dessertes des zones rurales est ainsi achevée.

- L'entente tarifaire concernant les tl, le LEB et 13 lignes de cars postaux du Gros-de-Vaud et du Jorat est entrée en vigueur. Elle permet à tous les usagers de ces transports publics de ne plus prendre qu'un billet ou qu'un abonnement, quels que soient leurs parcours et le nombre de compagnies utilisées. Le coût de cette entente est estimé à 768'000 francs.
- L'offre «pyjama» se développe: en complément aux bus et trains «pyjama» existants, un train circule entre Lausanne et Palézieux avec correspondance avec le PubliCar pour la zone Oron. Les tarifs des services «pyjama» sont harmonisés à ceux d'autres offres spéciales (Taxibus et PubliCar).
- Une ligne de bus entre Bex et Monthey est introduite: elle permet de relier ces deux villes du Chablais en 15-20 minutes, au lieu des 45-60 minutes auparavant. Son coût, estimé à 150'000 francs, est réparti entre les cantons de Vaud (2/3) et du Valais (1/3).

Autres réalisations et projets marquants

- **Route H 144 Villeneuve-Les Evouettes:** un accord sur le projet définitif et la mise en place d'un remaniement parcellaire a été trouvé avec tous les partenaires. L'enquête publique a eu lieu du 20 avril au 21 mai; elle a fait l'objet de 84 oppositions ou remarques auxquelles il sera répondu en 2003.
- **Fiscalité écologique:** le rapport élaboré par un groupe de travail présidé par le conseiller d'Etat Philippe Biéler a



Biotope «Le Marais» à Pampigny: la création d'un bassin de rétention et d'un biotope à eau permanente avec nichoir pour les oiseaux est un bel exemple de réalisation écologique lors d'améliorations foncières.

été mis en consultation. Il contient une série de recommandations qui combinent différents types de taxes incitatives ou causales dans les domaines de l'eau, des déchets, des sols et de la nature.

- **Fonctionnement du SAT:** mandaté par la Commission de gestion du Grand Conseil, le Contrôle cantonal des finances a procédé à des investigations au Service de l'aménagement du territoire. Sur la base des dossiers examinés, le CCF n'a pas trouvé de dysfonctionnement ou de problème pouvant être à l'origine des rumeurs dont ce service fait l'objet.
- **Venoge:** les modifications du plan de protection de la Venoge ont été mises à l'enquête en mai; elles concernent la délimitation et l'affectation du couloir protégé le long des berges et l'effet non contraignant du plan directeur des mesures.
- **Site marécageux de Noville:** le département a approuvé les modifications du plan d'affectation cantonal des Grangettes à Noville et du plan des circulations. Ces modifications donnent essentiellement suite aux décisions des instances de recours.
- **Découvertes archéologiques** à Pully, sous l'église du Prieuré et à Orbe, sur le site de la villa gallo-romaine de Boscéaz.
- **Journées du patrimoine:** les 7 et 8 septembre, 22'000 visiteurs ont découvert le rôle de l'homme et de son savoir-faire dans la conservation du patrimoine. Gros succès vaudois !
- **Amphithéâtre romain de Nyon:** «Jules» de l'architecte Bernard Pahud, entouré d'un groupe pluridisciplinaire,

est le lauréat du concours pour la mise en valeur et la conservation de l'amphithéâtre.

- **Maison d'Etat à Yverdon-les-Bains:** un concours d'architecture a été lancé en collaboration avec la ville d'Yverdon-les-Bains pour la construction d'une Maison d'Etat et de locaux communaux et parapublics.
- **Nuage «Blur»:** l'examen préalable du projet de maintien de la superstructure du nuage d'Expo.02 à Yverdon-les-Bains a été conduit avec rapidité par les services de l'Etat.
- **Contrat de prestations:** le Service des routes s'est lancé dans la définition d'un contrat de prestations qui a été adopté par le Conseil d'Etat. Mis en place à titre d'essai en 2002, il entre effectivement en fonction en 2003.
- **Syndicat des Charpentiers-Nord à Morges:** les travaux du syndicat prennent fin en répondant aux objectifs de l'importante promotion immobilière en cours. La particularité de cette opération de remaniement parcellaire tient à la nature urbaine et construite des biens-fonds.
- **Falaises de Lavaux:** les travaux de protection intégrée poursuivent leur progression sur la commune de Chardonne, alors que le syndicat d'améliorations foncières des Genevrousses (St-Saphorin) a atteint ses buts et s'est dissous.
- **Engagements au DINF:** le Conseil d'Etat a désigné les successeurs de Jean-Luc Perret, secrétaire général et Bernard Perret, chef du Service des améliorations foncières, tous deux partis à la retraite; il s'agit respectivement de Pierre Imhof et de Roland Prélaz-Droux.

- **Sauvegarde du port des Pierrettes:** en janvier 2002, le Département des infrastructures a soumis à l'enquête publique le classement du port des Pierrettes à St-Sulpice, menacé par un projet de construction. Par son passé historique et sa valeur ethnographique, ce site constitue une pièce importante du patrimoine lémanique. Le port a été créé, au tournant des XIX^e-XX^e siècles, en reliant au lac un étang naturel par des passes, puis en aménageant progressivement ses rives.

Vers la création d'un Service de la mobilité

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet du Département des infrastructures de regrouper toutes les tâches de planification des transports dans un nouveau Service de la mobilité qui sera créé à terme; il reprendra la totalité des missions de l'actuel Service des transports, ainsi que les tâches de planification dans le domaine des transports des services des routes et de l'aménagement du territoire. L'évolution dans ce secteur montre en effet que seules des solutions qui intègrent aussi bien les transports privés que publics ainsi que les modes de mobilité douce sont à même d'apporter des réponses satisfaisantes aux besoins de la population, dans le respect des dispositions légales sur la protection de l'environnement.

Une première étape a été réalisée en 2002 avec la création de la division planification du Service des transports. Elle est chargée de mettre en place les bases de travail du nouveau service.

Le Département des finances était composé en 2002 des services/offices suivants (ETP = équivalents temps plein):

Secrétariat général (y compris unité informatique départementale):	68,40 ETP
Administration des impôts:	610,90
Finances:	23,30
Personnel:	44,15
Office du Registre foncier:	71,76
Recherche et information statistiques	24,75
Géranes et achats	66,93
Contrôle cantonal des finances	18,00

L'année en quelques chiffres

Le Département des finances gère un certain nombre de budgets transversaux. A ce titre, il gère:

- 3002,6 millions de revenus d'impôts
- 213,7 millions d'amortissements
- 274,4 millions de charges d'intérêt
- 33 millions de loyers payés à des tiers
- 1930,5 millions de charges salariales

Comme deux autres départements, le Département des finances a connu en 2002 l'arrivée d'un nouveau Conseiller d'Etat à sa tête. Elu au mois de mars, M. Pascal Broulis a succédé à M. Charles Favre. Ce nouveau responsable a immédiatement imposé sa griffe sur les finances vaudoises, avec comme credo l'optimisation des projets en cours et la limitation des projets nouveaux.

Il est vrai qu'au département des finances, les projets de modernisation et innovations entamées ces dernières années sont nombreuses. La plus importante, car elle concerne tous les contribuables vaudois, s'effectue sous l'égide de l'Administration cantonale des impôts: il s'agit de la préparation au passage à la taxation annuelle postnumerando (TAP) au 1^{er} janvier 2003, qui permettra à tous les contribuables de payer des impôts dont le montant sera plus directement en adéquation avec leurs revenus du moment.

Au sein du service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), le point d'orgue fut d'abord la votation populaire sur la suppression de la nomination des collaborateurs de l'Etat dans la constitution vaudoise. Cette suppression acquise, il fallut préparer l'entrée en vigueur des nouvelles lois sur le personnel et sur la Caisse de pension, notamment en élaborant les règlements d'application par le biais de négociations avec les associations du personnel.

Dernier gros dossier départemental, malheureusement récurrent, celui du déficit des finances cantonales. Si les comptes 2002 et le budget 2003 débouchèrent sur des résultats globalement acceptables, l'aggravation de la conjoncture laisse augurer de lendemains difficiles. Contrairement à ce qu'on pouvait espérer douze mois plus tôt, la bataille de l'assainissement est loin

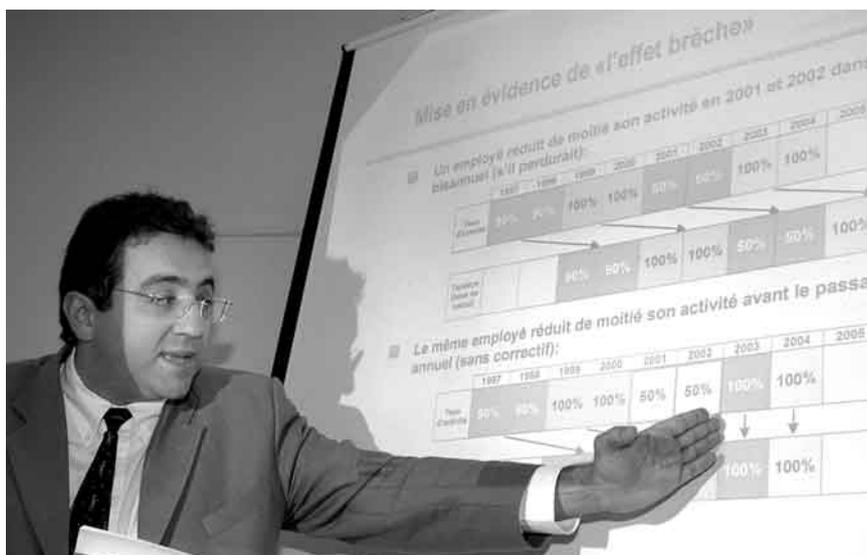
d'être gagnée. Elle passera par un effort constant de chacun, effort qui sera précisé dans la planification financière que le gouvernement a promis de présenter au début de l'année 2003.

Impôts: modernisation et délocalisation

Si l'Administration cantonale des impôts (ACI) poursuit sa modernisation, celle-ci dépasse de loin le simple cadre organisationnel pour toucher des aspects politiques et fiscaux générés notamment par le passage à la taxation annuelle postnumerando. Ainsi, le Conseil d'Etat a souhaité améliorer le sort d'une partie des contribuables concernés par la brèche fiscale. A la suite de trois interventions au Grand Conseil, les motifs de taxation intermédiaire ont été considérablement étendus, dans les limites de ce que permet la législation fédérale. Principaux bénéficiaires de cette directive du Département des finances, les familles, les chômeurs et tous ceux qui ont connu une diminution ou cessation temporaire importante d'activité salariée en 2001-2002.

Politiquement toujours, le gouvernement a proposé au Parlement de repousser de quelques mois le vote sur l'initiative populaire visant la suppression de l'imposition des successions et donations en ligne directe et entre conjoints. Désirant présenter à la population un contre-projet qui limiterait au minimum de moitié les coûts pour la collectivité cantonale, le Conseil d'Etat propose d'élaborer diverses variantes. Il souhaite les soumettre à la consultation des communes notamment, puisqu'un nombre important de celles-ci sont concernées par une modification de cet impôt dans la mesure où elles le perçoivent aussi. La mise sur pied de cette consultation nécessite le report de la votation au printemps 2004.

La communication a été un élément essentiel de la préparation au passage à la taxation annuelle postnumerando: Pascal Broulis, présente aux journalistes les moyens mis en œuvre par le Département des finances pour atténuer les effets de la brèche fiscale.



Le gouvernement a également admis le principe du déménagement de l'ACI. Située actuellement près du lac à Lausanne-Vidy, celle-ci se scindera en deux entités. L'Office d'impôt des personnes morales s'installera à Yverdon, alors que la direction centrale des impôts ira dans les

hauts de Lausanne (route de Berne), sur le tracé du futur métro M2. Cette décision relève d'une volonté à la fois d'économie (prix des locations), de convivialité dans l'accueil des contribuables et de meilleure répartition de l'administration cantonale sur le territoire.

Finances: léger mieux

Le rétablissement des finances cantonales reste bien sûr un des objectifs prioritaires du nouveau gouvernement vaudois. Mais après les 156 millions de francs de déficit en 2001, les comptes 2002 sont retombés à 226 millions. Ce résultat est certes meilleur que le budget voté par le Grand Conseil (-243 millions), mais il n'en reste pas moins décevant. Outre le fait que plus de trente-huit millions de francs ne sont pas rentrés dans les caisses de l'Etat du fait de l'absence de dividende de la Banque Cantonale Vaudoise, ce sont surtout les rentrées fiscales qui ne laissent pas d'inquiéter. Si les chiffres en provenance des personnes physiques sont conformes aux prévisions, ceux des personnes morales reflètent la situation préoccupante de l'économie en général. Dans ce secteur, les rentrées sont de 71 millions inférieures aux attentes. Ce résultat est d'autant plus inquiétant qu'il laisse augurer de mauvaises surprises dans les comptes 2003... Plus rassurante est la maîtrise de l'augmentation des charges. Alors que celle-ci était de plus de 5% par an en 2000 et 2001, elle est tombée 2,5% en 2002. Autre chiffre moins élevé que celui du budget, la charge d'intérêts de la dette, limitée grâce à des taux très favorables (et non grâce à une diminution de cette dette qui s'approche des 7 milliards de francs, mais dont il est déjà acquis qu'elle augmentera de plus d'un milliard en 2003 en raison de la recapitalisation décidée de la Banque Cantonale Vaudoise).

Au moment du vote du Parlement à la fin du mois de décembre, le budget 2003 prévoyait un résultat légèrement meilleur que les comptes 2002, avec un déficit de 157 millions de francs. Mais l'évolution

Brèche fiscale: le Canton de Vaud en pionnier

Le canton de Vaud connaît au 1^{er} janvier 2003 une révolution: il passe à la taxation annuelle postnumerando (TAP). Cela provoque une brèche de calcul: les revenus des années 2001 et 2002, en particulier leur variation importante, ne sont pas pris en compte. Pour diminuer les effets de la brèche, certaines charges extraordinaires de cette période seront déduites, et les revenus extraordinaires imposés pour moitié. Malgré ces correctifs, certains contribuables qui réduisent leur taux d'activité professionnelle en 2001-2002 pour l'augmenter à nouveau en 2003 restent désavantagés par l'introduction du nouveau système.

Dans le but d'assouplir les dispositions votées initialement par le Grand Conseil, trois interventions parlementaires demandaient à des degrés divers une

extension du régime des remises d'impôt. Après étude attentive, le Conseil d'Etat a estimé ces propositions non conformes à la législation fiscale pour certaines, inadaptées et trop lentes pour d'autres, ou encore impossibles à mettre en œuvre par l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Sans négliger le recours à la remise d'impôt, le Département des finances a privilégié la voie de la taxation intermédiaire, seule à même d'établir la contribution effectivement due pour la période 2001-2002. Appuyée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, une directive permet d'accorder exceptionnellement une taxation intermédiaire pour toute réduction d'au moins 25% du taux d'activité sur les deux ans. Pour cette même période, la directive abaisse de 12 à

6 mois la durée minimum de cessation d'activité et de 12 à 6 mois également la durée minimum de chômage donnant droit à une taxation intermédiaire.

Cette directive fait du canton de Vaud celui qui s'octroie la plus grande souplesse à l'occasion du passage à la taxation annuelle, à tel point que toutes ces causes d'élargissement des conditions d'octroi de taxations intermédiaires ne seront pas reconnues par la Confédération pour ce qui concerne l'impôt fédéral direct ! Malgré cela, et notamment pour des raisons légales, le Département des finances ne peut pas régler tous les cas de diminution importante de revenus 2001/2002, mais il estime à dix mille le nombre de contribuables qui verront leur facture fiscale allégée.

du contexte économique et des rentrées fiscales sur les personnes morales laisse à penser que cet objectif ne sera pas facile à atteindre. D'autant plus que le double «non» opposé par le peuple suisse le 22 septembre à l'initiative et au contreprojet sur l'affectation des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale retarde d'autant la perception de leur part par les cantons. A cet effet, le Conseil d'Etat vaudois a rapidement fait savoir qu'il entendait que les recettes découlant de la vente de l'or excédentaire par la BNS soient réparties conformément à la Constitution, à savoir à raison de deux tiers pour les cantons et d'un tiers pour la Confédération. Mais la question est politiquement et juridiquement loin d'être réglée.

Au niveau organisationnel, il convient de relever que le Conseil d'Etat a décidé de transformer, au 1^{er} janvier 2003, le Service des finances en Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI). Réparti en trois divisions, celui-ci se verra adjoindre les contrôleurs de gestion (actuellement répartis dans les différents départements) ainsi que les responsables du contrôle des fondations (en provenance du DIRE). Cette réorganisation permettra d'améliorer l'accès aux compétences financières de l'Etat et de renforcer le lien de confiance avec chacun des services de l'administration afin de créer un véritable partenariat transversal.

Politique du personnel

Adoptées par le Grand Conseil au terme de travaux parlementaires de très longue haleine, les nouvelles lois sur le personnel et sur la Caisse de pension devaient franchir en 2002 un dernier écueil: la votation populaire entérinant la suppression, dans

la constitution cantonale, de la nomination des fonctionnaires. C'est par 67,75% des voix (114 099 pour, 54 325 contre) que les Vaudoises et les Vaudois ont accepté cette proposition. Le chemin était donc libre pour l'entrée en vigueur des deux lois au 1^{er} janvier 2003.

Le Service du personnel s'est attelé à préparer au mieux cette transition: un programme de formation et d'information a accompagné la démarche et s'est matérialisé notamment par la construction d'une base de données accessible sur internet (www.spevd.vd.ch), l'élaboration d'outils

Loi sur le personnel: négociations marathon... express

Avec l'acceptation, le 22 juin 2002, de la suppression de la notion de nomination des fonctionnaires dans la constitution vaudoise, les nouvelles lois sur le personnel et sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud pouvaient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2003. Mais afin que ces lois soient applicables, encore fallait-il que les règlements d'application soient établis.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat n'avait négocié ces importants règlements qu'avec une des trois associations du personnel, celle qui avait signé l'accord initial servant de cadre à l'élaboration des lois, à savoir la FSF. Mais un recours d'une autre association fut accepté par le Tribunal fédéral le 15 novembre, ce dernier estimant que les trois associations auraient

dû être associées à cette démarche.

Rendu seulement six semaines avant la fin de l'année, ce jugement pouvait remettre en cause l'entrée en vigueur de ces règlements d'application et créer des problèmes certains dans la politique du personnel de l'Etat, dans le sens où toutes les mesures avaient été prises pour faire en sorte que les nouvelles dispositions s'appliquent. Probablement aussi qu'une partie des collaborateurs de l'Etat auraient été fort déçus de ne pouvoir bénéficier des aménagements du temps de travail, de la formation continue renforcée ou des nouveaux congés parentaux. C'est pourquoi les trois syndicats et associations faitières du personnel d'une part, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines présidée par M. Pascal

Broulis et composée de Mmes Anne-Catherine Lyon et Jacqueline Maurer d'autre part, se sont entendus pour mener des négociations difficiles dans un laps de temps restreint. En cinq jours et plus de trente-cinq heures, des centaines d'articles furent analysés, négociés puis adoptés!

Ce tour de force permet de faire entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2003 toutes les dispositions relatives à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, à l'exception de celles liées à la nouvelle politique salariale qui sera élaborée fin 2004. Entrent simultanément en vigueur les modifications de la Loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à l'exception des dispositions concernant le nouveau plan complémentaire d'avoir vieillesse qui sera réexaminé courant 2003.

Le principe du déménagement de l'administration cantonale des impôts, actuellement logée à Lausanne-Vidy, a été décidé en 2002. Une meilleure répartition de l'administration cantonale sur le territoire en résultera. L'Office d'impôt des personnes morales s'installera à Yverdon, alors que la direction centrale des impôts occupera un bâtiment actuellement en construction (photomontage ci-contre) à la route de Berne, dans les hauts de Lausanne, sur le tracé du futur métro M2.



permettant le suivi financier des impacts de la nouvelle loi afin de garantir la neutralité des coûts voulue par le Conseil d'Etat et la formation de tous les collaborateurs de l'Etat qui, dès 2003 et conformément à la nouvelle loi, devront procéder à des entretiens d'appréciation de l'ensemble de leur personnel.

Statistiques: synergies et informations précieuses

Ce n'est peut-être pas le service qui fait le plus parler de lui, mais le SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques) améliore toujours son offre de renseignements indispensables à la connaissance du canton de Vaud comme à la prise de décisions politiques et administratives. En 2002, le SCRIS a publié son premier «Annuaire statistique santé et assurances sociales». Cet annuaire rassemble un nombre important de données et répond à la nécessité de disposer d'informations statistiques fiables dans un domaine qui représente un coût de quatre milliards de francs pour le seul canton de Vaud. Le SCRIS a aussi créé une nouvelle série de publications intitulée «Communications statistiques» dont les deux premiers ouvrages ont pour titre «Les Vaudois au travail en 2000» et «La mobilité des Vaudois». De plus, une convention de collaboration adoptée par le Conseil d'Etat et la Ville de Lausanne a consacré la fusion du Bureau lausannois de la statistique avec le SCRIS. Dès le 1^{er} janvier 2003, les statisticiens lausannois ont rejoint le service cantonal, dans un souci évident de complémentarité et de synergie.

Peut-être moins présents sur le devant de l'actualité, les autres services du Dépar-

tement des finances n'en ont pas moins accompli leur tâche avec diligence et volonté d'efficacité accrues. On pense notamment:

- au Contrôle Cantonal des Finances et à sa mission de contrôleur financier et comptable interne et externe,
- au Service immobilier et logistique (anciennement Service des gérances et achats) qui s'est notamment attelé à introduire le papier recyclé au sein de l'administration cantonale, à concevoir, mettre en place et conduire un processus de gestion et valorisation des déchets,

- à l'Office du Registre foncier dont l'informatisation se poursuit et qui a introduit une cédula hypothécaire simplifiée afin de faciliter le travail des offices régionaux, des propriétaires, de leurs mandataires, des notaires et des banques notamment.

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la répartition des départements lors de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, le Département des finances a cédé le dossier de la Banque Cantonale Vaudoise au Département de l'économie et le Service de la direction, planification et stratégie informatique au Département des institutions et relations extérieures.

Des bouleversements constitutionnels

Suite à l'acceptation le 22 septembre 2002 par la population vaudoise de la nouvelle constitution cantonale, d'importantes modifications attendent le Département des finances, sur lesquelles celui-ci a déjà commencé à œuvrer.

La première concerne le Contrôle Cantonal des Finances (CCF). La nouvelle charte fondamentale instaure en effet une Cour des comptes, organe unique en Suisse, qui devra être conduite par cinq magistrats. Il conviendra donc de redéfinir le rôle et la taille du CCF, en relation avec cette nouvelle instance.

Les mécanismes financiers seront eux aussi revus. Les constituants ont introduit de nouvelles dispositions relatives au régime des finances. Celles-ci prévoient notamment qu'avant «de présenter tout projet de loi ou de décret entraînant des charges nouvelles, le Conseil d'Etat s'assure de leur financement et propose, le cas échéant les mesures fiscales ou compensatoires nécessaires.»

Tout aussi contraignants sont les articles qui traitent de l'assainissement financier. Ils prévoient notamment que si, dans les derniers comptes, l'équilibre financier avant

amortissements n'est pas atteint, la population vaudoise doit se prononcer par vote entre des mesures d'assainissement et une augmentation du coefficient de l'impôt cantonal direct.

Au vu de l'état actuel des finances cantonales, l'adoption des lois d'application de ces dispositions constitutionnelles est jugée prioritaire par le Conseil d'Etat vaudois. Prochainement, c'est tout le paysage financier cantonal qui devrait s'en trouver profondément modifié. Avec, espérons-le, des répercussions salutaires sur les comptes de l'Etat.

Tribunal cantonal

Le Tribunal cantonal dirige l'ordre judiciaire, qui est autonome en matière d'organisation, d'administration et de financement dans le cadre du budget de l'Etat. Il est autorité de nomination et de surveillance de tous les magistrats des autres autorités judiciaires, à l'exception de ceux du Tribunal administratif. Il a géré un budget de 124 millions de francs. Il assume des attributions juridictionnelles comme autorité de recours et comme autorité de première et unique instance cantonale pour les affaires pécuniaires d'une valeur litigieuse supérieure à 100 000 francs.

C'est, une fois encore, par la réforme de l'organisation judiciaire que l'on abordera ce tour d'horizon des principaux événements qui ont marqué l'ordre judiciaire vaudois en 2002. En effet, cette réforme se poursuit sans désespérer, d'une part, et semble répondre aux attentes placées en elle, d'autre part.

En janvier 2002, le Grand Conseil a adopté le projet de décret accordant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles justices de paix. L'équipe de projet a tenu de nombreuses séances afin de régler tous les problèmes, ayant notamment traité aux ressources humaines, aux locaux et à l'informatique, posés par la mise en œuvre des nouvelles structures. Tous les greffiers et juges de paix ont été entendus. Le 27 août 2002, le Tribunal cantonal a fixé le nombre d'assesseurs par district en tenant compte de l'importance géographique et démographique des districts et du volume des causes. Les assesseurs continueront à jouer le rôle essentiel de relais entre la population et la justice,

mais ils se verront confier des compétences nouvelles à l'égard des personnes pressenties pour l'exercice d'un mandat tutélaire (prise de contact, information) et désignées en cette qualité (mise en œuvre, renseignements). Les nouveaux offices de justice de paix seront ouverts de manière échelonnée, de mars 2003, pour Yverdon, à octobre 2004, pour Morges et Lausanne. Si les délais prévus pour cette mise en œuvre ont jusqu'ici pu être tenus, c'est au prix d'un surcroît de travail considérable, de la part de certains collaborateurs du Secrétariat général de l'ordre judiciaire en particulier.

Quant aux premières conclusions que l'on peut tirer des étapes de la réforme déjà franchies, sur le plan des structures et des procédures, elles apparaissent positives. Au civil, la simplification de la procédure par l'introduction de la procédure accélérée a atteint les résultats escomptés, et la transaction est favorisée par le fait que les parties se trouvent plus rapidement devant un juge. Au pénal, le transfert de compétences pour les causes moins importantes aux juges d'instruction et aux préfets a eu des effets bénéfiques pour les tribunaux d'arrondissement. Mais ce transfert de compétences a eu pour conséquence de charger les magistrats instructeurs, déjà à la limite de la saturation. Il devenait dès lors indispensable de créer une cellule d'instruction pénale supplémentaire, ce que le Grand Conseil a admis en adoptant le projet de budget de l'ordre judiciaire.

Si le Tribunal des baux reste chroniquement surchargé, la situation du Tribunal des mineurs a alerté l'autorité politique et conduit le Tribunal cantonal à procéder à une étude sur les modifications à apporter à l'organisation et à la procédure de ce tribunal, ainsi que sur l'augmentation de

ses effectifs en magistrats et fonctionnaires judiciaires, de manière à réduire la surcharge de travail et la durée de traitement des causes. Le Tribunal cantonal a en revanche renoncé à proposer des changements en profondeur, eu égard à la révision du droit fédéral des mineurs en cours. Ce rapport a été transmis au Conseil d'Etat le 28 août 2002.

Après l'ouverture de son site internet en 2001, l'Office cantonal du registre du commerce a déployé ses antennes locales dans les districts, permettant d'obtenir auprès des préfectures les extraits simples de toute entreprise inscrite au registre du commerce du canton de Vaud.

Le projet de réorganisation des Offices des poursuites et faillites (OPF), que le Tribunal cantonal a été chargé de préparer, a été mené à chef, avec la participation active de nombreux collaborateurs des offices, et un exposé des motifs et projet de loi a été transmis au chef du Département des institutions et des relations extérieures à fin août 2002. L'examen de ce projet a été suspendu, en attendant le résultat de l'étude de faisabilité du transfert des offices rattachés à l'ordre judiciaire demandée par le Conseil d'Etat. Il faut toutefois souligner qu'un éventuel détachement des OPF de l'ordre judiciaire pour les rattacher à un département de l'administration ne pourra, à lui seul, résoudre les questions liées à l'activité des OPF ni atteindre les objectifs visés par le projet de réorganisation.

L'Office du tuteur général (OTG) a pour mission d'exercer les mandats de tutelle et de curatelle concernant des cas le plus souvent difficiles, voire très difficiles, renvoyés par les structures sociales et hospitalières vers les justices de paix et ne pouvant être assumés par des tuteurs privés. En plus

*Salle d'audience
du Tribunal cantonal,
à Lausanne.*



de la responsabilité que cela implique sur le plan social, il supporte une lourde responsabilité financière liée d'une part aux comptes des pupilles, d'autre part et jusqu'au 31 décembre 2002 à sa qualité d'organe délégataire pour l'octroi des prestations de l'aide sociale vaudoise. Il a dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 2003 auprès du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) la convention qui lui confiait cette charge, qu'il ne pouvait assumer avec la rigueur nécessaire compte tenu des moyens à sa disposition. Ce terme a été reporté au 31 mai 2003 à la demande du SPAS. Alerté par un rapport du 1^{er} novembre 2001 de la tutrice générale en fonction depuis une année, le Tribunal cantonal, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, a confié au Contrôle cantonal des finances (CCF) un mandat spécial aux fins d'analyser les difficultés financières rencontrées par l'office, en particulier l'ampleur des possibles implications de l'Etat dans la gestion financière des tutelles qu'il assume.

Vu le nombre et l'importance des points soulevés, le rapport du 29 novembre 1992 du CCF a demandé prioritairement l'établissement d'un plan d'action global pour la mise en œuvre du redressement de la situation de l'office. Indépendamment des aspects financier et comptable, la situation humaine de l'OTG est préoccupante, conséquence de ressources inadaptées et de dotation en personnel insuffisante. Des mesures exceptionnelles ont déjà été prises dès le début de l'année 2002 pour le rétablissement des dysfonctionnements et ont donné lieu à l'octroi d'un crédit supplémentaire pour financer un urgent renfort en personnel. L'assainissement de la situation nécessitera toutefois des mesures durables – indépendamment d'un éventuel détachement de l'office

de l'ordre judiciaire pour le rattacher à un département de l'administration cantonale – destinées à rendre à cet office la capacité d'assurer ses missions tant sociale que financière dans les meilleures conditions possibles.

En vue de prévenir et de résorber, dans la mesure du possible, les conflits pouvant survenir entre justiciables et autorités judiciaires, le Tribunal cantonal a proposé la création à titre expérimental d'un poste de médiateur en matière d'administration judiciaire, sur le modèle du bureau de médiation administrative en activité depuis

1998. Un projet d'arrêté concernant la mise en activité de ce bureau de médiation, élaboré en collaboration avec le Tribunal administratif et la Chancellerie d'Etat, a été adopté par le Conseil d'Etat dans les premiers jours de 2003.

Le Tribunal cantonal a en outre organisé un échange de vues entre l'ordre judiciaire et la presse, afin de préciser leurs attentes réciproques et dans la perspective d'une meilleure information du public sur l'activité des tribunaux et le fonctionnement de la justice. Il est prévu de renouveler cette expérience, qui s'est révélée fructueuse.

Tribunal administratif

Personnel (effectif au 31 décembre 2002):

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Juges	7	7
Juges suppléants	4	2
Greffiers	14	9
Administration	10	8,5
Total	35	26,5

Première année de la législature, 2002 a vu la réélection de tous les juges et juges suppléants du Tribunal administratif. Celui-ci a également confirmé dans leurs fonctions ou nouvellement nommé 48 assesseurs. Une modification de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 26 novembre 2002 permettra d'augmenter ce nombre à 60 pour tenir compte de besoins particuliers, notamment en matière de marchés publics.

Le nombre de recours déposés au Tribunal administratif, toutes chambres confondues, n'a heureusement guère varié par rapport à 2001. On relèvera une augmentation de quelque 30% des recours en matière de bourses d'études.

A côté de leur activité juridictionnelle, les juges administratifs ont consacré du temps à diverses réformes touchant leur institution. On citera le projet Etacom d'attribuer exclusivement au Tribunal administratif, et avec plein pouvoir d'examen, le contentieux en matière de plans d'affectation, l'introduction de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales impliquant l'attribution à un seul tribunal de tous les recours en matière d'assurances sociales et la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif telle que prévue par la nouvelle Constitution.

La base de données informatique servant à la gestion des dossiers du Tribunal, conforme en son temps aux standards de l'Etat, montre des signes de faiblesse et ses blocages perturbent constamment le travail du secrétariat. Le Tribunal administratif, qui a signalé ces problèmes aux services compétents de l'Etat au printemps 2000 déjà, a trouvé sur le marché des programmes adéquats et peu coûteux, utilisés par les tribunaux d'autres cantons. Jusqu'ici toutefois, il n'a pas pu obtenir l'autorisation

d'acquiescer l'un d'eux. Après avoir adhéré comme on le lui a demandé à une «unité informatique départementale» (celle du Département des Institutions et relations extérieures) et conclu avec elle un contrat de collaboration, il souhaite voir avancer ce projet afin de disposer dès que possible d'un nouvel outil informatique.

La collaboration avec l'Unité informatique du DIRE, initiée par l'entremise du Chancelier indépendamment du problème de la gestion des dossiers, s'est déjà avérée très fructueuse pour ce qui concerne la reprise du fichier de jurisprudence interne du Tribunal et sa publication sur Internet. Grâce à une extension des fonctionnalités d'un programme déjà en usage à l'Etat (Antilope), le Tribunal met désormais à disposition du public, avec un système d'interrogation selon divers critères, tous les arrêts rendus depuis le 1er janvier 2002, ainsi qu'une grande partie des arrêts rendus depuis 1991, en version intégrale ou anonymisée. Ainsi est rétablie l'égalité entre l'administration, qui connaît en général la jurisprudence pour avoir participé aux procédures antérieures, et le justiciable qui conteste une de ses décisions. Cette publication tend aussi à réaliser le principe selon lequel le prononcé des jugements est public, inscrit dans la Constitution fédérale du 18 avril 1999. Accompagné d'une présentation de l'institution et de diverses informations pratiques, le site Internet du Tribunal s'inscrit également dans la perspective de la transparence qui a conduit à l'adoption de la Loi sur l'information par le Grand Conseil le 24 septembre 2002.

Répartition des dossiers enregistrés et liquidés en 2002 (2001) par chambre	Recours enregistrés		Recours liquidés				dont arrêts rendus		Variation des causes pendantes		Recours TF	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
	Aménagement et construction	268	257	205	231	88	84	63	26	14	14	
Améliorations foncières	13	3	23	6	15	2	-10	-3	1	1		
Bourses d'études et d'apprentissage	177	234	182	203	90	87	-5	31	0	0		
Circulation routière	399	324	391	296	164	130	8	28	11	11		
Estimation fiscale des immeubles	7	6	9	8	7	4	-2	-2	0	0		
Fiscal	117	93	109	122	51	71	8	-29	6	8		
Affaires foncières	22	36	21	26	9	7	1	10	1	2		
Affaires générales	129	124	141	120	71	47	-12	4	9	6		
Police des étrangers	516	554	543	534	290	266	-27	20	18	17		
Prestations sociales	180	195	189	145	133	102	-9	50	30	12		
Section des recours	33	46	32	41	17	16	1	5	0	0		
Cour plénière	6	7	3	7	2	5	3	0	0	0		
Total	1867	1879	1848	1739	937	821	19	140	90	71		

Sort des recours au TF	2000	2001	2002
recours rejetés	50	23	15
recours partiellement admis	2	1	2
recours admis	10	6	3
recours irrecevables	17	8	10
recours liquidés par décision de classement	10	5	12
Total	89	43	42

Sort des recours liquidés par un arrêt	2001	2002
recours rejetés	618	535
recours partiellement admis	83	73
recours admis	221	200
recours irrecevables	15	13
Total	937	821

Durée de l'instruction des recours liquidés	2001	2002
moins de 3 mois	803	775
de 3 à 6 mois	475	438
de 6 à 9 mois	211	192
de 9 à 12 mois	107	92
plus de 12 mois	252	242
Total	1848	1739

Ministère public

Personnel (effectif au 31 décembre 2002)

Magistrats et personnel en activité
(ETP = équivalents temps plein)

	Personnes	ETP
Procureur général et ses substituts	8,0	7,25
Administration	7,0	5,95
Total	15,0	13,20

L'année 2002 a vu, au printemps, le départ de M. Alexandre Feser remplacé par Mme Camilla Masson puis, en automne, celui de M. Antoine Landry, premier substitut, nommé juge d'instruction de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois. Il a été remplacé dans cette fonction par M. Bertrand Sauterel tandis qu'était nommée, avec effet au 1^{er} janvier 2003, Mme Magali Bonvin. Au niveau de l'effectif administratif, on note une fois encore (et c'est bon signe) une stabilité immuable depuis plusieurs années.

La nostalgie évoquée à fin 2001 suite au déménagement du Ministère public a fait place, malheureusement, au deuil et à l'angoisse rétrospective lorsque les flammes ont ravagé au printemps 2002 le bâtiment Perregaux qui fut, pendant plus d'un siècle, le siège du Ministère public: au-delà des sentiments, l'installation à la rue de l'Université 24 n'en est que plus appréciée.

Après une relative accalmie quant au nombre des affaires soumises au Ministère public en 2001, ce chiffre a repris l'ascenseur en 2002: tous dossiers confondus (pénaux, civils, préfectoraux), ils sont 15 325 à être parvenus entre les mains du Parquet, ce qu'on peut ramener à une moyenne de plus de 60 dossiers par jour, à répartir entre 7 magistrats dont 2 en tous cas sont absents pour cause d'audiences (174 interventions durant l'année), de vacances, de service militaire ou de maladie.

Si le lieu n'est pas ici de faire un bilan de la criminalité vaudoise, il convient pourtant de relever que le nombre et la durée des interventions du Parquet sont, malgré une politique obligatoirement restrictive, nettement à la hausse et consécutifs à un accroissement constant des grosses affaires de stupéfiantes et des affaires graves d'actes d'ordre sexuel envers des enfants.

Activités générales du Ministère public

	2002	Différence avec 2001
Affaire pénales enregistrées	14 267	+ 259
• déferées à une autorité de jugement	2 097	+ 119
• jugées par le Président ou le Tribunal des mineurs	1 676	- 19
• closes par une ordonnance de condamnation	4 983	- 239
• closes par une ordonnance de non-lieu	5 511	+ 398
Affaires classées par le Ministère public	0	0
Affaires civiles enregistrées et visées	444	+ 61
Interventions du Ministère public aux débats représentant, en journées d'audiences	174	+ 25
	267	+ 15
Pénal:		
• causes criminelles	11	0
• causes correctionnelles	153	+ 21
• causes de police	5	+ 3
• causes relevant du Tribunal des mineurs	3	+ 1
Civil:		
• causes relevant des tribunaux de 1 ^{re} instance (annulations de mariage)	2	0
Préavis adressés par le Ministère public		
• au Conseil d'Etat sur recours en grâce au Grand Conseil	22	+ 3
• au Tribunal cantonal	146	+ 6
– à la Chambre des revisions pénales et civiles	2	- 3
– à la Cour administrative	0	0
– à la Cour de cassation pénale sur recours contre les jugements et décisions (des présidents et tribunaux de district, du Tribunal des		

mineurs, des juges d'instruction) pour décisions postérieures à des ordonnances de condamnation	67	+ 6			
– au Tribunal d'accusation					
- sur recours contre des ordonnances de clôture d'enquêtes, décisions, etc., ordonnances à suivre dans des affaires criminelles et dans des cas de délinquant irresponsable	47	+ 5	• tribunal correctionnel	2	- 3
- sur demandes d'indemnités (art. 163 a CPP)	22	- 6	• président et tribunal de police	3	+ 1
– à la Chambre des recours et des tutelles sur recours contre des décisions des justices de paix et tribunaux civils	8	+ 4	• juge d'instruction	0	0
			• tribunal des mineurs	2	+ 1
• au Tribunal des mineurs sur recours contre des jugements et décisions	0	- 2	<u>Recours rejetés par la Cour de cassation pénale</u>	2	- 5
• au Tribunal fédéral sur pourvois en nullité et recours de droit public	35	+ 20	<u>Recours en suspens devant la Cour de cassation</u>	13	- 4
• aux Justices de paix et tribunaux de districts sur procédure en interdiction civile, mainlevée d'interdiction, déchéance de l'autorité parentale et mesures en limitant l'exercice, actions d'état civil	318	+ 81	<u>Recours retirés par le Ministère public</u>	1	+ 1
Recours interjetés par le Ministère public au Tribunal fédéral	2	- 4	• Recours interjetés au Tribunal d'accusation contre des ordonnances de clôture d'enquêtes, décisions, etc.	27	- 27
Recours admis	0		• Recours admis	21	- 30
Recours rejetés	0		• Recours rejetés	1	0
Recours en suspens	2	+ 2	• Recours en suspens ou dossiers informatiques	5	+ 3
			• Recours retirés par le Ministère public	0	0
			• Recours interjetés aux Chambres des recours et des tutelles contre des jugements des tribunaux civils de district et des décisions des justices de paix	1	0
Recours interjetés par le Ministère public au Tribunal cantonal	50	- 36	Oppositions du Ministère public aux ordonnances de condamnation	31	- 7
• Recours interjetés à la Cour de cassation pénale contre des décisions et jugements des présidents et tribunaux de district, des juges d'instructions pour décisions postérieures à des ordonnances de condamnation, du Tribunal des mineurs	23	- 9	Prononcés préfectoraux déclarés exécutoires par le Ministère public (libératoires ou sanctionnant la contravention d'une amende supérieure à 1000 francs).	316	+ 26
– tribunal criminel	2	+ 1	Prononcés préfectoraux ayant fait l'objet d'une opposition du Ministère public	12	- 3
– tribunal correctionnel	13	- 3	Transmission à d'autres autorités: communications au Ministère public fédéral des décisions prises par les autorités cantonales (selon ACF du 29.12.1964)	2 124	- 235
– président et tribunal de police	6	- 4			
– juge d'instruction	0	0			
– tribunal des mineurs	2	- 3			
<u>Recours admis par la Cour de cassation pénale</u>	7	- 1			
• tribunal criminel	0	0			

Rapport sur les comptes 2002

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2002 sont les suivants:

	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Charges totales (en millions de francs)	5803	5660	5377	5079	4838	4706	4463
Revenus totaux	5577	5504	4958	4880	4615	4407	4184
Excédent de charges	-226	-156	-419	-199	-223	-299	-278
Revenus d'impôts	3002	3016	2720	2713	2547	2444	2376
Charges d'intérêts	274	311	327	273	267	265	254
- en pour-cent des charges totales	4,7%	5,5%	6%	5,4%	5,5%	5,6%	5,7%
- en pour-cent des revenus d'impôts	9,1%	10,3%	12,0%	10,0%	10,5%	10,8%	10,7%
Amortissement du patrimoine administratif	214	214	212	205	210	195	171
- degré d'autofinancement	-5,5%	28%	-124,4%	3,0%	-5,0%	-52,0%	-47,5%
Charges salariales	1930	1863	1776	1719	1678	1664	1613
Effectifs moyens (en équivalent plein temps)	21 010	20 504	20 209	19 827	19 433	19 142	18 920
Dette	6858	6554	6440	6345	5884	5661	5183
Variation de la dette	304	114	95	461	223	478	105
Découvert au bilan	4243	3343	3207	2566	2386	2207	1880

(en francs)	Charges	Revenus	Excédent de charges
Budget voté	5 922 438 100	5 679 057 100	243 381 000
Comptes	5 803 478 812	5 577 306 635	226 172 177
Différence budget total / comptes	-118 959 288	-101 750 465	-17 208 823
en % du budget total	-2,0%	-1,8%	-7,1%

Résultat du compte de fonctionnement

Le Conseil d'Etat arrête les comptes de fonctionnement de l'exercice 2002 à un déficit de 226,2 millions de francs, soit 17,1 millions de moins que le déficit de 243,3 millions prévu au budget. Ce résultat proche de la cible votée par le parlement a pu être atteint avec des charges inférieures au budget de -118,9 millions de francs. Cette différence sur les charges est cependant en grande partie neutralisée par des revenus inférieurs au budget de -101,8 millions de francs.

Résultat 2002

Outre le déficit de fonctionnement de 226,2 millions, il convient de prendre en considération le résultat du compte Pertes et Profits qui enregistre une perte exceptionnelle de 674,7 millions de francs. Purement comptable, cette perte provient principalement de la moins value sur les titres BCV (-682,7 millions) et correspond à la différence entre le prix moyen d'achat et le cours de clôture. Le résultat global de l'exercice 2002 se solde donc par une perte de 900,9 millions de francs.

Perte nette de l'exercice

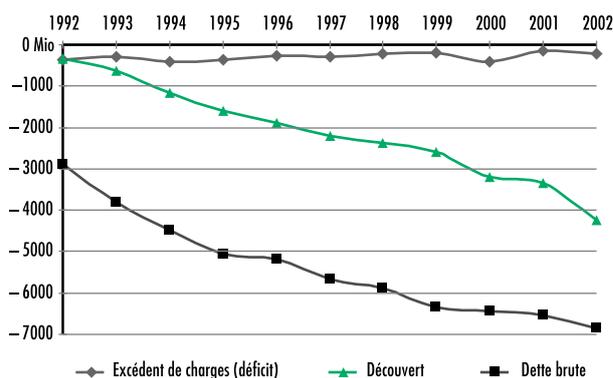
(en francs)	2002
Excédent de charges du compte de fonctionnement	-226 172 177
Résultat du compte de pertes et profits	-674 703 416
Perte nette de l'exercice	-900 875 593

En résumé, le Conseil d'Etat retient des comptes 2002 les constats suivants :

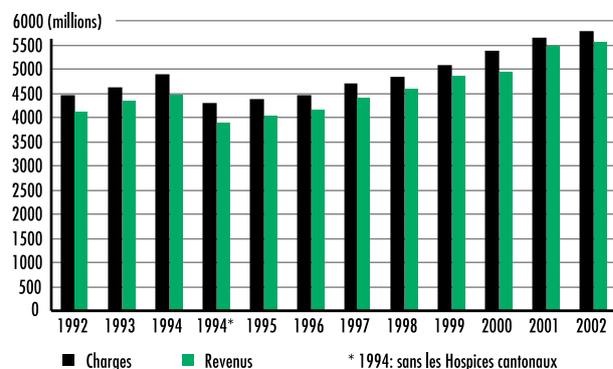
- Grâce à des charges inférieures au budget (- 118,9 millions / -2%) et à des revenus également inférieurs au budget (- 101,8 millions / -1,8%), le déficit de fonctionnement 2002 de 226,2 millions de francs est proche du déficit de 243,3 millions de francs prévu par le budget 2002.
- Par rapport à l'exercice 2001, la croissance des charges est contenue (+ 2,5% contre 5,3% en 2001) et ce, malgré les engagements supplémentaires de l'Etat principalement dans les domaines de la santé, du social et de l'enseignement (+ 143,6 millions). La faible augmentation des revenus (+ 1,3% contre 11% en 2001) est à mettre au compte des effets traditionnels de la 2^e année de la période fiscale pour les personnes physiques et des effets conjoncturels pour les personnes morales qui n'ont pas permis d'enregistrer une progression comparable à celles des comptes 2001.
- Le degré d'autofinancement est à nouveau négatif (- 5,5%) ce qui signifie, en théorie, que l'Etat doit recourir à l'emprunt pour financer ses activités courantes alors que dans le même temps, les dépenses d'investissements se sont élevées à 221,5 millions de francs.
- Le résultat des comptes de fonctionnement de l'Etat est aggravé par la perte comptable de 682,7 millions sur titres BCV enregistrée dans le compte Pertes et Profits. Ce manco porte ainsi le résultat 2002 à un déficit de 900,9 millions augmentant en celà le découvert au bilan qui atteint 4243,9 millions de francs au 31.12.2002 contre 3343 millions de francs une année auparavant.
- La dette du Canton à fin décembre 2002 s'élève à 6898 millions de francs, soit 304 millions de plus qu'en 2001.

Le résultat de l'exercice 2002 n'est pas une surprise en regard du déficit prévu au budget. Même si les charges ont été contenues, leur progression reste supérieure à celles des revenus. En effet, si l'Etat parvient à mieux contenir ses dépenses et maîtrise mieux son budget, il doit compter avec des recettes volatiles de plus en plus réactives à la conjoncture. Aussi l'Etat n'a-t'il d'autre choix que suivre à la lettre le programme de législature et sa planification financière afin de retrouver en 2007 l'équilibre financier.

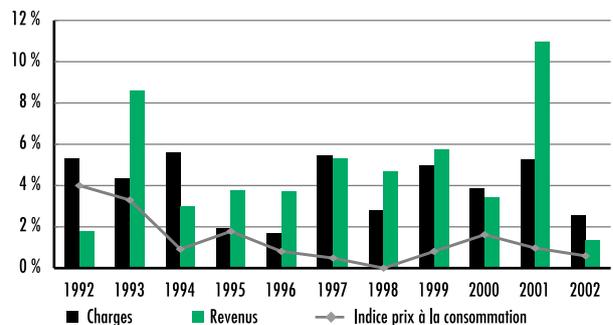
Evolution de l'excédent de charges, du découvert au bilan et de la dette brute



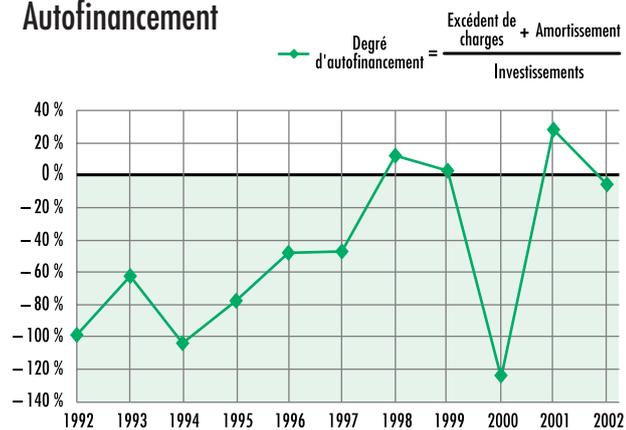
Charges et revenus



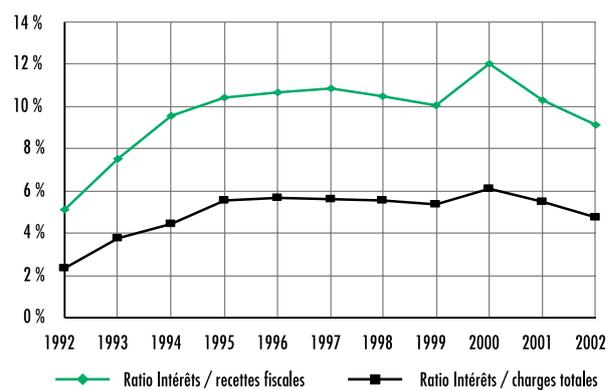
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2002

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires, ce qui permet ainsi de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'élaboré initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par département est reproduite dans le chapitre «charges et revenus par département». Une justification détaillée par nature de compte trouve également sa place dans le chapitre «charges et revenus par nature».

2.1. Charges et revenus par département

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
DSE	362 465 100	347 080 415	-15 384 685	-4,2%
DFJ	1 792 679 900	1 732 663 763	-60 016 137	-3,3%
DIRE	232 060 200	235 700 313	3 640 113	1,6%
Ordre judiciaire	124 817 900	124 426 296	-391 604	-0,3%
Tribunal administratif	5 905 900	5 724 413	-181 487	-3,1%
DSAS	2 012 887 200	2 011 161 807	-1 725 393	-0,1%
DEC	351 940 400	364 517 317	12 576 917	3,6%
DINF	239 641 200	234 723 373	-4 917 827	-2,1%
DFIN	800 040 300	747 481 116	-52 559 184	-6,6%
Total	5 922 438 100	5 803 478 812	-118 959 288	-2,0%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
DSE	362 487 400	362 160 930	-326 470	-0,1%
DFJ	729 187 200	717 923 574	-11 263 626	-1,5%
DIRE	22 565 900	26 796 094	4 230 194	18,7%
Ordre judiciaire	67 216 200	66 820 454	-395 746	-0,6%
Tribunal administratif	635 000	545 960	-89 040	-14,0%
DSAS	706 456 200	698 244 927	-8 211 273	-1,2%
DEC	288 682 600	307 628 155	18 945 555	6,6%
DINF	106 475 200	81 063 809	-25 411 391	-23,9%
DFIN	3 395 351 400	3 316 122 730	-79 228 670	-2,3%
Total	5 679 057 100	5 577 306 635	-101 750 465	-1,8%

2.2. Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Personnel	2 022 978 400	1 930 482 026	-92 496 374	-4,6%
31 Biens, services et march.	415 387 700	399 693 424	-15 694 276	-3,8%
32 Intérêts passifs	304 863 000	274 426 685	-30 436 315	-10,0%
33 Amortissements	281 663 100	261 189 898	-20 473 202	-7,3%
34 Parts et contributions	46 000 000	58 936 030	12 936 030	28,1%
35 Part. et subv. à coll. publiques	429 221 800	429 085 342	-136 458	0,0%
36 Aides, subv. à privés	2 088 998 000	2 091 876 879	2 878 879	0,1%
37 Subventions redistribuées	247 146 300	270 426 540	23 280 240	9,4%
38 Attributions aux fonds	16 006 500	21 041 467	5 034 967	31,5%
39 Imputations internes	70 173 300	66 320 521	-3 852 779	-5,5%
Total	5 922 438 100	5 803 478 812	-118 959 288	-2,0%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	3 073 826 000	3 002 642 773	-71 183 227	-2,3%
41 Patentes et concessions	21 284 000	21 937 696	653 696	3,1%
42 Revenus du patrimoine	138 817 400	139 854 561	1 037 161	0,7%
43 Taxes, émoluments et ventes	391 717 600	355 007 448	-36 710 152	-9,4%
44 Parts à des recettes fédérales	366 146 000	395 260 284	29 114 284	8,0%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 095 174 700	1 062 275 370	-32 899 330	-3,0%
46 Autres contributions	271 779 800	261 510 697	-10 269 103	-3,8%
47 Subventions à redistribuer	247 146 300	270 426 540	23 280 240	9,4%
48 Prélèvements sur les fonds	2 992 000	2 070 745	-921 255	-30,8%
49 Imputations internes	70 173 300	66 320 521	-3 852 779	-5,5%
Total	5 679 057 100	5 577 306 635	-101 750 465	-1,8%

3. Ecart entre le budget voté et les comptes

Les charges sont inférieures de -2,0% (-118,9 millions) au budget. Les écarts les plus déterminants proviennent de la masse salariale (-92,5 millions) et de la charge d'intérêt (-30,5 millions). Les raisons à l'origine de ces écarts sont décrites ci-dessous, au paragraphe 3.2 (groupes 30 et 31).

Les revenus sont inférieurs de 1,79% (-101,8 millions) par rapport au budget. Cette baisse s'explique par des revenus d'impôt personnes physiques et morales inférieurs de -71 millions aux prévisions. En outre, les écarts favorables constatés dans les charges ont provoqué une baisse des revenus liés à Etacom et à la facture sociale (-25,2 millions).

3.1. Analyse par département

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

Département de la sécurité et de l'environnement

Charges: -15,4 mios, soit -4,2%

Revenus: -0,3 mios, soit -0,1%

La diminution des charges est principalement le fait d'une masse salariale inférieure de -11,0 millions au budget, ce qui correspond à une baisse de 5% par rapport aux prévisions. Lors de l'élaboration du budget 2002, le taux d'indexation appliqué pour l'adaptation aux coûts de la vie était de 2,0%. Dans les faits, le taux d'indexation arrêté par le Conseil d'Etat a été de 0,6% expliquant pour un montant de -2,8 millions l'écart enregistré entre l'exercice 2002 et son budget. Les postes restés vacants durant l'année 2002, l'échelonnement des engagements et les départs imprévus contribuent à creuser favorablement l'écart avec les prévisions budgétaires pour un montant de -5,9 millions. Le coût des ressources humaines dans le cadre d'Expo.02 est inférieur de -2,3 millions par rapport au budget.

La conjoncture pour le moins morose de l'exercice, ainsi que le report de différents projets sont autant d'éléments contribuant à la baisse des charges. Pour le Service des automobiles et de la navigation en particulier, plusieurs projets dont celui de mise au format «carte de crédit» des permis de conduire ont été différés ce qui engendre une non-dépense de -1,0 million. Présentés isolément, les coûts globaux de l'Expo.02 sont inférieurs de -5,4 millions au budget alloué.

La diminution des revenus est essentiellement due au report par la Confédération du projet de permis de conduire au format «carte de crédit» mené par le Service des automobiles et de la navigation ainsi qu'au report de la mise en service des pistes techniques d'Yverdon. Ces deux éléments représentent un montant de 4,0 millions au budget de ce service. L'exode des sociétés de location de véhicules et le climat économique peu favorable aux renouvellements des véhicules pèsent également très lourd. La diminution des recettes pour le Service des automobiles et de la navigation est estimée à -6,0 millions. En contrepartie, la quote-part versée par la Confédération au titre de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) permet de comptabiliser +4,0 millions supplémentaires par rapport au budget 2002.

Département de la formation et de la jeunesse

Charges: -60,0 mios, soit -3,3%

Revenus: -11,3 mios, soit -1,5%

La diminution des charges par rapport au budget est de -60 millions / -3,35%, elle s'explique principalement par la masse salariale, les achats de biens, services et marchandises, ainsi que les participations et subventions à des collectivités publiques. Pour la seule masse salariale, une baisse de -53,7 millions / -4,25% est constatée provenant de l'évaluation du budget pour ce groupe de comptes et de l'hypothèse de l'indexation qui est passée de 2% à 0,6% dans les faits (-17,7 millions). Toujours pour ce groupe de comptes, le régime financier spécial de l'UNIL a reporté un solde non dépensé de -11,2 millions. Les biens, services et marchandises enregistrent un écart favorable de -12,3 millions provenant principalement d'un report de solde non dépensé de l'UNIL pour l'école de chimie (-7,6 millions). Les participations et subventions à des collectivités publiques enregistrent quant à elles un dépassement budgétaire de 5,5 millions en raison d'une augmentation difficilement prévisible des coûts des filières HES (Hautes Ecoles Supérieures) dans le domaine de la santé et du social.

La diminution des revenus (-11,3 millions / -1,54%) s'explique par des charges Etacom inférieures au budget qui ont eu pour corollaire une participation moindre des communes (-17,6 millions). Cet effet a été atténué par diverses contributions et participations supérieures aux prévisions budgétaires (+7 millions).

Département des institutions et des relations extérieures

Charges: + 3,6 mio, soit +1,6%
Revenus: + 4,2 mio, soit + 18,7%

Les charges de personnel sont en diminution par rapport au budget de 2,5 millions (-2,0%), notamment en raison d'une indexation des salaires plus faible que prévue (-1,8 million) et de postes vacants, en particulier dans le domaine informatique (-0,5 million).

S'agissant des biens, services et marchandises, l'augmentation de 5,2 millions par rapport au budget provient principalement des frais de port et d'imprimés Votelec supérieurs au budget (+1,4 million), de la réforme des tribunaux occasionnant une complexité accrue des dossiers à traiter, notamment pour les procédures de divorce (+1,5 million) ainsi que du coût centralisé lié au support informatique sur site des postes de travail (+2,9 millions).

Concernant les revenus, l'augmentation de +4,2 millions / +18,75% par rapport au budget s'explique par la facturation d'un plus grand nombre de cas liés aux prestations des bénéficiaires de l'assistance judiciaire (+1,0 million).

Tribunal cantonal

Charges: -0,4 mio, soit -0,3%
Revenus: -0,4 mio, soit -0,6%

La variation des charges du Tribunal cantonal provient essentiellement de la vacance de postes et de l'hypothèse budget retenue pour l'indexation 2% au lieu de 0,6% (-3,2 millions / -3,61%). Cet écart est pratiquement compensé par les augmentations par rapport au budget des indemnités versées aux experts de la police judiciaire (+1 million) ainsi que des pertes sur créances (+1,6 million). Les faibles écarts constatés dans les revenus n'appellent pas de commentaire particulier.

Tribunal administratif

Charges: -0,2 mio, soit -3,1%
Revenus: -0,1 mio, soit -14,0%

Les faibles variations constatées ne nécessitent pas de commentaire particulier.

Département de la santé et de l'action sociale

Charges: -1,7 mios, soit -0,1%
Revenus: -8,2 mios, soit -1,2%

L'écart favorable des charges du personnel (-3,74 millions) s'explique par une indexation des salaires plus faible que prévue ainsi que des postes restés vacants suite à des départs imprévus et un échelonnement des engagements.

Au niveau de l'informatique, des écarts favorables (-2 millions) sont le résultat de la centralisation du budget prestations de service BEDAG auprès de la DPSI, de la maintenance évolutive des logiciels revue à la baisse, de fluctuations des prix pour des achats de matériel.

Le coût de la prise en charge de la contribution à l'investissement par les régimes sociaux pour les personnes recourant à l'hébergement médico-social (-11,8 millions) a été surestimé. De même, l'écart favorable des subventions à l'asile (-4,1 millions) provient du financement des frais d'assurance maladie des requérants d'asile, de l'attribution au fonds cantonal pour l'asile ainsi que des frais de scolarisation des enfants de requérants inférieurs à l'hypothèse budgétaire.

Le coût total des prestations de l'aide sociale vaudoise (ASV) a dépassé le budget (+3,3 millions) alors qu'un écart favorable (-7,6 millions) des prestations pour le revenu minimum de réinsertion (RMR) résulte d'une baisse du nombre de bénéficiaires. Le total des avances de pensions alimentaires a été également inférieur au budget (-2,4 millions). L'accord concernant l'hospitalisation semi-privée et privée des patients vaudois dans les hôpitaux publics conclu entre la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et les assureurs (Santé Suisse) a provoqué un dépassement (+28,9 millions) par rapport au budget. Un écart favorable (-3,3 millions) est à relever concernant la chaîne des urgences suite au délai plus important de certains transferts des communes aux hôpitaux.

Pour les revenus, différents écarts favorables concernent des remboursements d'ajustements tarifaires octroyés en 2000 pour certains EMS (+0,37 million), le bouclage des comptes 2001 de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (+0,96 million) ainsi qu'une rétrocession des subventions 2001 pour la chaîne des urgences (+0,74 million). Egalement, quelques bonnes surprises sont à relever comme le décompte final 2001 de la contribution du canton aux dépenses fédérales d'AVS, d'AI et d'allocations familiales dans l'agriculture (+5,9 millions), l'augmentation de la subvention de la Confédération aux prestations complémentaires AVS/AI (+2,5 millions) et le remboursement (+1,5 millions) de la prise en charge des personnes handicapées. En revanche, concernant la facture sociale, l'écart est inférieur (-7,06 millions) au budget suite à différentes variations des charges ainsi que les subventions de l'Office fédéral des réfugiés qui ont été moins élevées que prévues (-13,7 millions).

Département de l'économie

Charges: + 12,6 mios, soit + 3,6%
Revenus: + 18,9 mios, soit + 6,6%

Le dépassement des charges par rapport au budget s'explique par l'augmentation des paiements directs à l'agriculture (+22,5 millions) et la diminution des charges des ORP (-2,8 millions).

A cela viennent s'ajouter le coût des mesures de réinsertion professionnelles inférieur de 3,6 millions au budget suite à la diminution du nombre de bénéficiaires RMR, ainsi que les charges de personnel inférieures de 2,1 millions aux prévisions, hors personnel des ORP.

Moins sollicitées, les aides aux entreprises octroyées par le service de l'économie et du tourisme sont inférieures de 1,6 millions aux prévisions. On notera l'impact de la baisse des taux

d'intérêts sur les PCI (Prises en Charge d'Intérêts) responsable de cet écart pour moitié.

D'autres diminutions de charges sont constatées dans les domaines suivants: lutte contre le feu bactérien (-0,7 million), aides à la pierre du service du logement (-0,5 million) et achat de matériel à l'école de fromagerie de Moudon (-0,4 million).

Par contre, une augmentation de 1 million est enregistrée suite à l'application de la nouvelle ordonnance sur la promotion de la qualité écologique (OQE), partiellement compensée par des recettes fédérales supplémentaires.

La croissance des revenus par rapport au budget s'explique par l'augmentation de 22,5 millions des paiements directs à l'agriculture et de la diminution de 2,8 millions des revenus des ORP, ces deux éléments étant entièrement compensés dans les charges. Ces effets sont atténués par la baisse de 1,6 million des impôts sur les casinos suite à la fermeture du Casino de Montreux en juin 2002 pour cause de rénovation (réouverture en casino A à partir du 25.02.2003). Les coûts inférieurs au budget RMR évoqués plus haut entraînent une diminution de 1,5 million de la participation communale.

Département des infrastructures

Charges: -4,9 mios, soit -2,1%

Revenus: -25,4 mios, soit -23,9%

Comme chaque année, en raison des postes vacants et délais de carence, la masse salariale est inférieure au montant budgétisé (-4,2 millions). Cet écart est encore accentué par une indexation réelle plus faible que prévu (-1,2 million).

Par rapport au budget, les subventions octroyées aux entreprises de transport public ont été réduites de 3,7 millions, conséquence des bons résultats de ces entreprises, de la hausse de la part de la Confédération et du report de la séparation du Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve de la Société d'Electricité Vevey-Montreux, qui la subventionne.

Les coûts des aménagements de nouveaux locaux n'ont pas toujours pu être budgétisés correctement et il s'ensuit un écart défavorable de +2,6 millions. A ceci s'est ajoutée la réparation de l'immeuble de la place du Château 6 à la suite de l'incendie du bâtiment Perregaux: +1,8 million (montant entièrement compensé par des recettes de l'assurance).

Pour les écarts sur les revenus, la Confédération a versé au Service des routes un montant nettement inférieur au budget (-6,4 millions). Quant aux routes nationales, le décompte des travaux facturés à la Confédération et au canton de Fribourg (A1) a été moins élevé que prévu (-1,5 million).

Concernant les bâtiments, les remboursements de sinistres ont occasionné des recettes non prévues (+2,6 millions), en particulier place du Château 6, à côté du bâtiment Perregaux (+1,8 million).

Les dépenses 2000/2001 des entreprises de transport public, refacturées aux communes en 2002, ont été inférieures aux prévisions (-2,4 millions). A cela s'ajoute l'hypothèse budgétaire d'une double recette à titre d'année de rattrapage (-18 millions) qui n'a pas pu être réalisée et facturée aux communes comme prévu.

Département des finances

Charges: -52,6 mios, soit -6,6%

Revenus: -79,2 mios, soit -2,3%

L'écart positif constaté sur les charges relève de variations importantes à la baisse dont voici les principales:

Masse salariale (-7,2 millions). Comme pour les autres départements, les vacances de postes et l'effet de l'indexation ont favorisé un écart de -7,2 millions;

Biens, services et marchandises (-5,9 millions). L'écart provient du changement de méthode de comptabilisation pour l'affranchissement postal qui est maintenant attribué dans les services concernés et non plus centralisé;

Intérêts passifs (-30,6 millions). L'écart favorable s'explique principalement par une baisse sur les taux des marchés financiers (voir également le commentaire du groupe 32 ci-après);

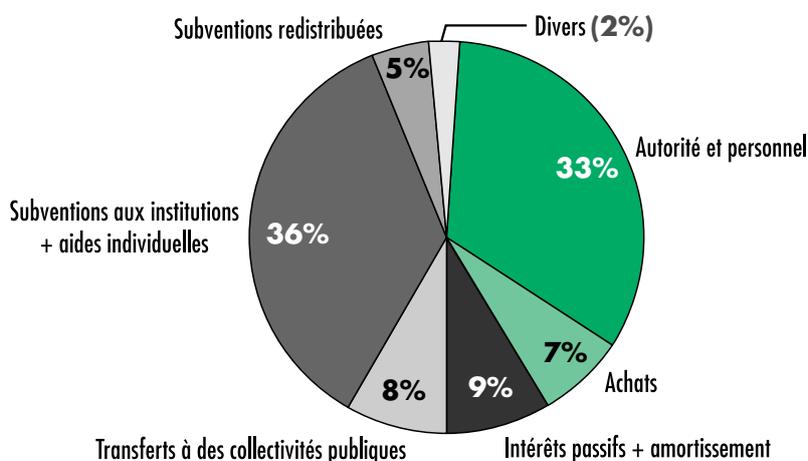
Amortissements (-24,4 millions). Cet écart favorable par rapport au budget s'explique par les amortissements créances débiteurs (-21,2 millions) moins élevés que ne le prévoyait l'hypothèse budget (voir également le commentaire du groupe 33 ci-après);

Parts et contributions (+12,9 millions). Cet écart provient de la participation du Canton à la péréquation financière intercantonale (+10 millions) ainsi qu'aux rétrocessions communales concernant les gains immobiliers et la quote-part des travailleurs frontaliers (voir également le commentaire du groupe 34 ci-après);

Les revenus sont inférieurs au budget de -79,2 millions, l'explication provient essentiellement du groupe impôts (-69,4 millions) (voir également le commentaire du groupe 40 ci-après). Les effets nets de la mesure probabiliste sur la masse salariale viennent accentuer cet écart de -37 millions auquel il convient d'ajouter la non-participation financière de l'ECA pour un montant de -2 millions. Ces importantes variations sont atténuées par l'impôt fédéral direct supérieur de +31,2 millions aux prévisions (voir également le commentaire du groupe 44 ci-après).

3.2. Charges par nature

Charges par nature: éléments essentiels



Groupe 30

Autorités et personnel

– 92,5 millions de francs, soit – 4,6%

L'écart de 92,5 millions s'explique par l'hypothèse du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement, délai de carence). De même, l'hypothèse tablait sur une indexation de 2% alors que dans les faits celle-ci a été fixée à 0,6%. Il convient également de tempérer cet écart puisque traditionnellement une mesure probabiliste est enregistrée dans le budget (groupe 43). Cette année, cette dernière s'est élevée à 47 millions. C'est ainsi que l'effet net de la masse salariale dans les comptes de l'Etat s'est soldé par un non dépensé de 45 millions.

Les principales variations se retrouvent dans les salaires du personnel administratif régulier (groupe 301 / – 31,2 millions / – 4,45%) et les traitements du personnel enseignant (groupe 302 / – 36,5 millions / – 3,9%). Le solde des variations se retrouve dans les différents comptes de charges sociales, étroitement liés à ces deux grandes catégories.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 15,7 millions de francs, soit – 3,8%

Le principal écart favorable provient de l'enseignement et de la formation où il est fait état d'un non dépensé de 12,4 millions essentiellement à l'UNIL et dans l'enseignement secondaire. D'autres écarts favorables sont également à relever dans des

domaines comme les activités de la police cantonale dans le cadre d'Expo.02 (– 2 millions). En revanche, des dépassements budgétaires sont annoncés pour des dépenses liées à l'entretien des bâtiments et l'aménagement de nouveaux locaux (+ 3,6 millions) principalement en raison de la réparation de l'immeuble endommagé par l'incendie Perregaux, travaux qui sont du reste financés par l'assurance.

Groupe 32

Intérêts passifs

– 30,4 millions de francs, soit – 10%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2002 s'explique principalement par une baisse des taux sur les marchés financiers en 2002. Les éléments suivants sont à relever:

- Intérêts des emprunts à court terme (– 28 millions). Le volume d'emprunts à court terme a été nettement inférieur aux besoins budgétés en raison de la conclusion importante d'emprunts à long terme. Cet effet conjugué avec un taux moyen du court terme nettement inférieur à l'hypothèse budgétaire qui prévoyait un taux de 3% explique l'écart constaté;
- Intérêts des emprunts publics (– 12,8 millions). Le budget prévoyait le recours à l'emprunt public. Au vu des conditions des marchés, une seule réouverture d'un emprunt 2001–2010 a été effectuée à hauteur de 250 millions avec un taux net de 3,92%;
- Intérêts des emprunts à moyen et long termes (+ 17 millions). Compte tenu des conditions du marché, 5 emprunts privés pour 700 millions ont été conclus

principalement au 1^{er} trimestre en raison des incertitudes liées au montant de la participation de l'Etat à la première augmentation de capital BCV (600 millions);

- Frais d'émission d'emprunts (– 7,8 millions). L'écart favorable constaté s'explique par un non réalisé au niveau des volumes des emprunts publics émis en 2002.

Groupe 33

Amortissements

– 20,5 millions de francs, soit – 7,3%

Cet écart favorable s'explique par l'hypothèse du budget qui prévoyait une dotation plus importante à la provision débiteurs ACI (– 21,2 millions). Lors du bouclage, cette dernière a été recalculée et il n'a pas été nécessaire de la réactualiser à hauteur de l'entier de la dotation budgétaire.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 12,9 millions de francs, soit + 28,1%

L'augmentation constatée provient de la quote-part cantonale (non prévue au budget) pour la participation du canton à la péréquation financière intercantonale (+ 10 millions). Les autres variations de ce groupe s'expliquent ainsi:

- diminution de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente $\frac{5}{12}$ du produit de l'impôt (– 1,7 million), conséquence logique d'une baisse constatée dans les revenus (– 4,6 millions);

- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues. L'augmentation versée aux communes est directement proportionnelle à l'augmentation de cette quote-part (+4,3 millions).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

– 0,1 million de francs, soit – 0,0%

Le faible écart constaté par rapport au budget (– 0,1 million / – 0,03%) ne nécessite pas de commentaire particulier, les écarts constatés par département étant inférieurs au million sur un budget total de 429,2 millions.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 2,9 millions de francs, soit + 0,1%

L'augmentation faible (+2,9 millions / +0,14%) sur un budget proche de 2,1 milliard cache néanmoins quelques variations intéressantes dans certains domaines du social et de la santé. C'est ainsi que dans le secteur du **social**, les écarts suivants par rapport au budget ont pu être identifiés:

Écarts favorables

- – 11,3 millions pour les l'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social suite à une surestimation de la prise en charge de la contribution à l'investissement;
- – 7,6 millions concernant les prestations pour le revenu minimum de réinsertion (RMR) et l'aide à l'insertion sociale à

la suite d'une baisse du nombre de bénéficiaires;

- – 2,4 millions concernant les avances de pensions alimentaires au bureau de recouvrement en raison de la diminution du coût moyen par dossier;
- – 2,8 millions provenant des subventions et aides individuelles pour l'asile.

Écarts défavorables

- + 3,3 millions concernant les prestations de l'aide sociale vaudoise (ASV) suite à l'augmentation du coût moyen par dossier;
- + 1 million concernant la création d'une provision risque TVA pour l'OCC.

Dans le secteur de la **santé**, l'écart défavorable le plus significatif provient de l'accord entre la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires et les assureurs concernant les frais d'hospitalisation semi-privée et privée des patients vaudois dans les hôpitaux publics (+28,9 millions). Ce différentiel est pondéré par un écart favorable de – 3,3 millions concernant la chaîne des urgences suite au délai plus important de certains transferts des communes aux hôpitaux.

Dans le secteur de la **formation**, un écart défavorable de 5,5 millions provenant des filières HES apparentées aux écoles de santé ainsi qu'aux hautes écoles sociales et pédagogiques est à signaler. Les autres départements annoncent eux des écarts favorables principalement à l'Économie où le service de l'emploi annonce une diminution du coût des mesures de réinsertion professionnelles liée à la baisse du nombre de bénéficiaires RMR (– 3,6 millions). Diverses aides pour les entreprises et l'hôtellerie n'ont pu également se réaliser (– 1,6 million). Un écart favorable dans les transports

suite à diverses mesures confédérales et structurelles expliquent un écart favorable de – 3,5 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 23,3 millions de francs, soit + 9,4%

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 47. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État. Toutefois, l'écart constaté provient principalement de l'application des décisions du Conseil fédéral du 24 avril 2002 relatives aux paiements directs. Cette mesure a entraîné une augmentation des subventions fédérales redistribuées par le Canton à l'agriculture de 22,5 millions.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 5,0 millions de francs, soit + 31,5%

L'écart provient principalement de l'attribution au fonds de prévention et de lutte contre la toxicomanie qui dépend de la part des séquestres encaissés pendant l'année (+2,6 millions) ainsi que d'une attribution à un fonds de l'UNIL pour le financement de projets conjoints (+2,8 millions).

Groupe 39

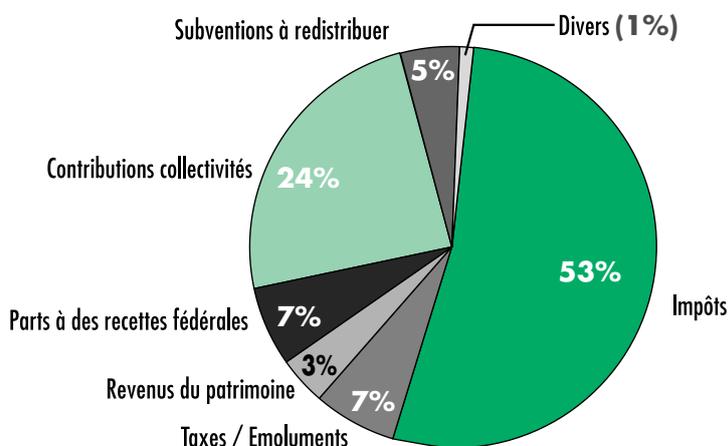
Imputations internes

– 3,9 millions de francs, soit – 5,5%

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus dans le groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État.

3.3. Revenus par nature

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40

Impôts

-71,2 millions de francs, soit -2,3%

Les revenus du groupe 40 sont inférieurs au budget, ce qui, sur plus de 3 milliards de recettes, représente une diminution de -2,32%. L'écart de -71,2 millions de francs s'explique par une diminution des impôts sur le revenu et la fortune (-13 millions), de l'impôt sur le bénéfice et le capital (-62 millions) ainsi que l'impôt sur les successions et donations (-3,6 millions). Ces diminutions par rapport aux prévisions budgétaires sont légèrement compensées par l'impôt à la source (+11,7 millions). Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté au chapitre 4 «évolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

+0,7 million de francs, soit +3,1%

Les comptes sont légèrement supérieurs au budget en raison de l'octroi des patentes pour les hôtels et restaurants.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+1,0 million de francs, soit +0,7%

L'écart favorable provient principalement de la rémunération du prêt accordé à la FAREAS par l'Etat (18 millions). Cette rémunération de 4,5% représentant un montant de 0,8 million n'était pas connue lors de l'élaboration du budget.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

-36,7 millions de francs, soit -9,4%

Paradoxalement, le groupe 43 laisse entrevoir une baisse spectaculaire des taxes, émoluments et autres produits des ventes par rapport au budget. Dans la réalité, il n'en n'est rien: l'écart constaté provient principalement de la mesure probabiliste sur les salaires enregistrée comme recette (47 millions) et qui, comme chaque année, correspond à la correction de l'évaluation de la masse salariale budgétisée pour les postes vacants. Le solde provient de remboursement de diverses charges sociales ainsi que de diverses variations de taxes.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+29,1 millions de francs, soit +8,0%

Cet écart favorable par rapport au budget provient de plusieurs facteurs dont les principaux sont les suivants:

- la perception de l'impôt fédéral direct s'effectue avec une année de décalage par rapport à l'impôt communal et cantonal. En outre, cet impôt est comptabilisé lors de l'encaissement. La différence par rapport au budget est de +31,2 millions; le détail de l'analyse des revenus fiscaux est décrit dans le «Rapport sur les revenus fiscaux 2002, considérations générales et commentaires succincts par type de contributions»;
- l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers a eu

pour conséquence l'augmentation de la compensation financière versée par la France (4,5% des salaires bruts), ceci en vertu de l'accord du 11.04.1983 conclu entre la Suisse et la France (+6,3 millions);

- la progression du trafic poids lourds sur le territoire vaudois a été plus importante que prévu et les recettes ont été supérieures aux prévisions (+4,0 millions);
- la Confédération redistribue aux cantons 10% du montant de l'impôt anticipé perçu et non réclamé par les bénéficiaires. Compte tenu du caractère aléatoire de ce revenu, le budget était basé sur la moyenne observée ces cinq dernières années. La variation 2002 par rapport au budget est de -6,5 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

-32,9 millions de francs, soit -3,0%

L'explication de cet écart provient principalement de la participation des communes moins élevée que l'hypothèse budgétaire dans les domaines suivants:

- Facture sociale aux communes (-7,6 millions). Cette année, les communes vaudoises participent à raison de 40% aux dépenses nettes des six régimes sociaux (assurance maladie, prestations complémentaires AVS/AI, aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS, aide sociale vaudoise, revenu minimum de réinsertion, protection de la jeunesse et enseigne-

ment spécialisé). En 2002, la facture sociale s'est élevée à 291,5 millions et correspond au 40% des charges effectives de l'exercice 2002. L'hypothèse du budget 2002 tablait sur une estimation des dépenses 2002 de 15 millions supérieure à l'effectif réalisé;

- Etacom (-17,6 millions). Les charges concernant Etacom ayant été moins importantes que ne le prévoyait le budget, le remboursement des charges Etacom par les communes a donc été de -17,6 millions inférieur au budget;
- Participation communale aux transports (-18 millions). L'hypothèse du budget prévoyait la comptabilisation d'une double recette à titre de rattrapage. L'année de rattrapage n'étant pas officiellement négociée avec les communes, il a été jugé plus prudent de ne pas reconnaître dans les comptes un double revenu si les communes elles-mêmes ne reconnaissent pas une double charge. Des négociations en ce sens devraient aboutir en 2003.

Ces principaux écarts défavorables indiqués ci-dessus sont partiellement compensés par des écarts favorables comme la comptabilisation du décompte final 2001 de la caisse de compensation AVS/AI (+5,9 millions) ainsi que les subventions de la Confédération pour les prestations complémentaires AVS/AI (+2,5 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

-10,3 millions de francs, soit -3,8%

Cet écart défavorable provient des subventions de l'Office fédéral des réfugiés

(ODR) inférieures au budget basé sur des décomptes de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (-13,7 millions). Cet écart est atténué par une augmentation des subvention fédérales pour le remboursement des frais de placement des personnes handicapées (+1,5 million).

D'autres effets sont à relever, comme le non-versement de la participation financière de l'ECA à la suite des mauvais résultats enregistrés par cet établissement (-2 millions) ainsi que diverses augmentations supérieures au budget dans le domaine de la formation (+4,3 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+23,3 millions de francs, soit +9,4%

Le groupe 47 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres sur le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Toutefois, l'écart constaté provient principalement de l'application des décisions du Conseil fédéral du 24 avril 2002 relatives aux paiements directs. Cette mesure a entraîné une augmentation des subventions fédérales redistribuées par le Canton à l'agriculture de 22,5 millions de francs.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

-0,9 million de francs, soit -30,8%

Le faible écart constaté est dû à des prélèvements effectifs inférieurs au budget et ne nécessite pas de commentaire particulier.

Groupe 49

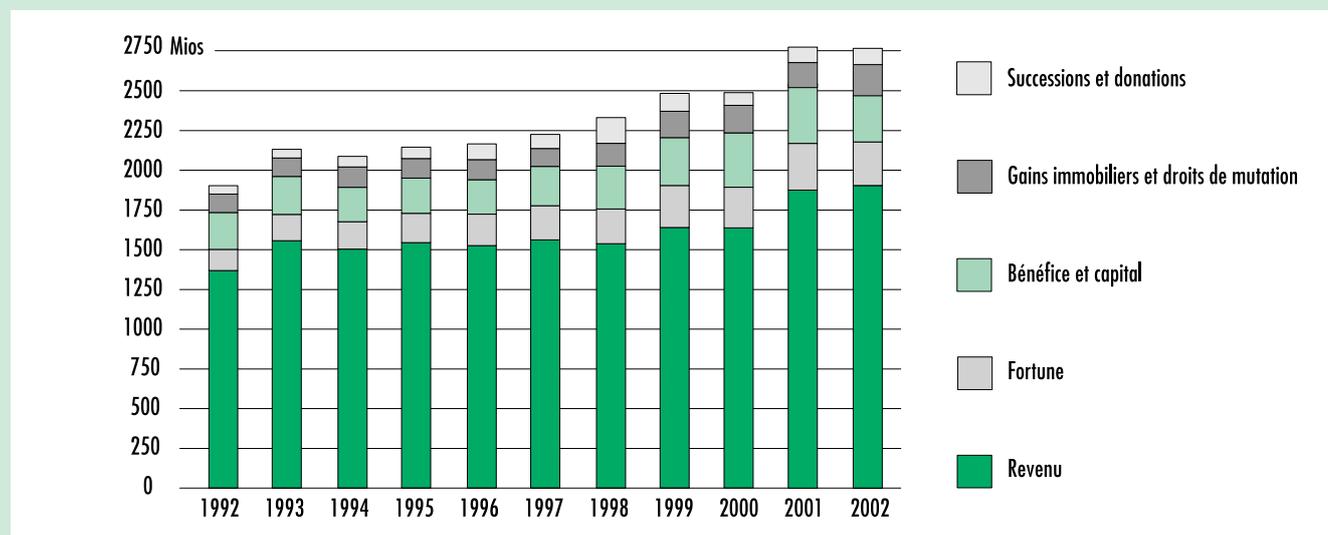
Imputations internes

-3,9 millions de francs, soit -5,5%

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges dans le groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres sur le résultat de fonctionnement de l'Etat.

4. Evolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales qui alimentent la caisse de l'Etat.



4.1. Impôt sur le revenu

NB: dans la représentation du graphique, l'impôt sur le revenu comprend l'impôt ordinaire des personnes physiques, l'impôt à la source ainsi que l'impôt spécial des étrangers.

4.1.1 Impôt ordinaire

Budget 2002 *	Fr.	1 771 425 900,00	
Comptes 2002	Fr.	1 761 720 227,90	
Comptes 2001	Fr.	1 747 970 399,48	
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-9 705 672,10	soit -0,55%
Evolution 2001/2002	Fr.	13 749 828,42	soit 0,79%

*y compris crédit complémentaire de 275 900 francs

L'écart entre le budget et les comptes (-9,7 millions) provient principalement du rendement inférieur aux prévisions budgétaires de l'impôt ordinaire sur le revenu (-28,7 millions) et de l'impôt complémentaire (+5,6 millions) sur le revenu des personnes physiques. Cet écart est toutefois en partie compensé par le rendement supplémentaire de l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques (+13,8 millions). La faible augmentation par rapport à 2001 (+13,8 millions) s'explique d'abord par le rendement plus faible de l'impôt ordinaire la seconde année de chaque période fiscale en raison des naissances enregistrées la première année et de la modification du quotient familial qui s'en suit. A cela, s'ajoutent les modifications de taxation à la suite de taxations intermédiaires pour les deux années de la période. Ces effets sont atténués par l'augmentation du rendement de l'impôt sur les prestations en capital (+7,6 millions) et de l'impôt complémentaire sur le revenu des personnes physiques (+8,4 millions).

4.1.2. Impôt à la source

Budget 2002	Fr.	48 530 000,00	
Comptes 2002	Fr.	60 273 481,34	
Comptes 2001	Fr.	52 564 422,31	
Ecart budgétaire 2002	Fr.	11 743 481,34	soit 24,20%
Evolution 2001/2002	Fr.	7 709 059,03	soit 14,67%

En matière de perception, il est intéressant de relever que les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour 1/3 des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour 2/3 des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). La raison

de l'écart positif de 11,7 millions par rapport au budget et de l'évolution 2001/2002 de 7,7 millions provient pour sa grande part de l'impôt à la source des employés et ouvriers étrangers et dépend de l'évolution de la conjoncture économique.

4.1.3. Impôt spécial des étrangers

Budget 2002	Fr.	39 800 000,00		
Comptes 2002	Fr.	40 400 237,35		
Comptes 2001	Fr.	39 643 215,20		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	600 237,35	soit	1,51%
Evolution 2001/2002	Fr.	757 022,15	soit	1,91%

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou à une fois et demie le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. Les faibles écarts constatés ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

4.2. Impôt sur la fortune

Budget 2002	Fr.	321 200 000,00		
Comptes 2002	Fr.	317 536 309,80		
Comptes 2001	Fr.	304 709 391,35		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-3 663 690,20	soit	-1,14%
Evolution 2001/2002	Fr.	12 826 918,45	soit	4,21%

Le produit de l'impôt sur la fortune 2002 (2^e année de la période fiscale 2001-2002) présente une augmentation par rapport à 2001 (+12 millions) et provient principalement de la taxation définitive des cas provisoires. Cette augmentation est néanmoins inférieure à celle qui avait été retenue lors de l'établissement du budget (-3,6 millions).

4.3. Impôt sur le bénéfice

Budget 2002	Fr.	275 700 000,00		
Comptes 2002	Fr.	217 404 327,15		
Comptes 2001	Fr.	307 058 110,45		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-58 295 672,85	soit	-21,14%
Evolution 2001/2002	Fr.	-89 653 783,30	soit	-29,20%

Le rendement inférieur aux prévisions budgétaires (-58,3 millions) et à l'année 2001 (-89,6 millions) provient essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales. L'écart négatif de près de 90 millions constaté entre les deux exercices s'explique par l'effet de rattrapage des taxations 1999/2000 enregistrées dans les comptes 2001 et des rendements inférieurs annoncés par les personnes morales en 2002.

4.4. Impôt sur le capital des personnes morales

Budget 2002	Fr.	81 300 000,00		
Comptes 2002	Fr.	76 858 566,60		
Comptes 2001	Fr.	66 037 584,55		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-4 441 433,40	soit	-5,46%
Evolution 2001/2002	Fr.	10 820 982,05	soit	16,39%

L'écart constaté relève du nouveau mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales depuis l'exercice 1995 qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau des contributions de l'exercice. Le décalage dans le temps qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget.

4.5. Impôt sur les gains immobiliers

Budget 2002	Fr.	72 100 000,00		
Comptes 2002	Fr.	67 440 238,70		
Comptes 2001	Fr.	62 756 541,00		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-4 659 761,30	soit	-6,46%
Evolution 2001/2002	Fr.	4 683 697,70	soit	7,46%

Les montants portés au budget et dans les comptes de l'exercice 2002 comprennent la part cantonale (7/12^e) et communale (5/12^e). Il faut également rappeler, que le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. En 2002, 4338 factures ont été émises, contre 4142 en 2001 et 3557 en 1999.

4.6. Droits de mutation

Budget 2002	Fr.	104 000 000,00		
Comptes 2002	Fr.	108 047 568,65		
Comptes 2001	Fr.	93 114 458,35		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	4 047 568,65	soit	3,89%
Evolution 2001/2002	Fr.	14 933 110,30	soit	16,04%

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. L'augmentation des transactions et des volumes traités constatés provient principalement des personnes physiques, reflet d'un marché immobilier tendu.

4.7. Impôt sur les successions et donations

Budget 2002	Fr.	115 000 000,00		
Comptes 2002	Fr.	111 376 115,35		
Comptes 2001	Fr.	102 547 246,90		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-3 623 884,65	soit	-3,15%
Evolution 2001/2002	Fr.	8 828 868,45	soit	8,61%

De par sa volatilité, il n'est peut être pas inutile de rappeler que le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre. Il est néanmoins intéressant de présenter les écarts constatés pour les impôts sur les successions et sur les donations.

Impôt sur les successions

Budget 2002	Fr.	100 000 000,00		
Comptes 2002	Fr.	84 612 114,50		
Comptes 2001	Fr.	92 839 381,05		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	-15 387 885,50	soit	-15,39%
Evolution 2001/2002	Fr.	-8 227 266,55	soit	-8,86%

L'impact réel du produit de quelques successions isolées déterminent l'écart négatif en regard du budget (-15,4 millions) et de l'année 2001 (-8,2 millions). C'est ainsi que pour l'exercice 2002, le produit de 7 successions importantes recouvre à lui seul le 32% (30% en 2000 et 32% en 1999) du rendement annuel de cet impôt.

Impôt sur les donations

Budget 2002	Fr.	15 000 000,00		
Comptes 2002	Fr.	26 764 000,85		
Comptes 2001	Fr.	9 707 865,85		
Ecart budgétaire 2002	Fr.	11 764 000,85	soit	78,43%
Evolution 2001/2002	Fr.	17 056 135,00	soit	175,69%

A l'image de l'explication donnée en matière d'impôt sur les successions, le rendement de l'impôt sur les donations peut également être influencé par des rentrées exceptionnelles. A l'instar des deux derniers exercices, l'année 2002 a enregistré plusieurs donations produisant plus d'un million d'impôt.

5. Analyse du bilan au 31 décembre 2002

5.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat exprime, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

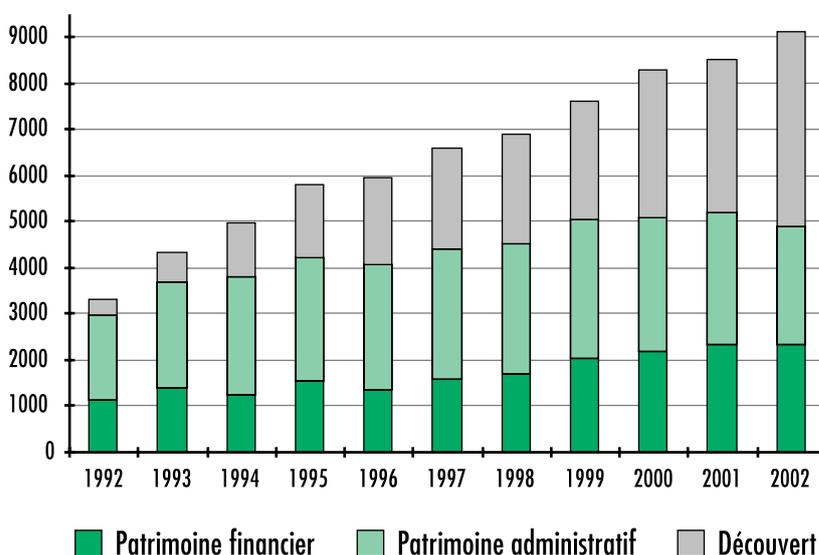
Le passif du bilan exprime les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan met en relief l'accumulation des déficits des années précédentes au travers du découvert inscrit à son actif. La Constitution de 1885 impose à l'Etat de couvrir ce découvert dans l'année qui suit sa création, étant réservé le temps de crise économique grave. Le découvert reporté à l'actif du bilan ayant passé de 3'343'026'670,82 au 31.12.2001 à 4'243'902'263,41 au 31.12.2002, la violation de l'art. 48 de la Constitution de 1885 est toujours effective.

La nouvelle Constitution ne mentionne plus cet impératif, mais mentionne à l'art. 165 que si dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement.

Afin de comparer au mieux les bilans des deux années, des reclassements de comptes dans le bilan 2001 ont été nécessaires. Il s'agit du compte de prêts Fonds d'investissements agricoles (FIA) qui a été ajouté en 2002, à l'actif pour les prêts de l'Etat de Vaud accordés aux agriculteurs et au passif pour la même valeur, représentant l'engagement du Canton auprès de la Confédération pour le financement de ces prêts. Une évaluation plus précise des débiteurs du Bureau de recouvrement et d'avance sur pensions alimentaires (BRAPA) en 2002 a également entraîné un reclassement dans les débiteurs et dans les comptes de régularisation passifs pour le même montant.

Répartition des actifs au bilan de 1992 à 2002



5.2. Variation des postes de l'actif

		Au 31.12.2002	Au 31.12.2001	Variation	%
10	Patrimoine financier	2 335 780 862	2 333 490 933	2 289 929	0,1%
100	Disponibilités	225 216 708	251 299 394	-26 082 686	-10,4%
101	Débiteurs et comptes courants	1 414 924 518	1 462 785 592	-47 861 074	-3,3%
102	Placements	278 798 663	167 386 476	111 412 187	66,6%
103	Comptes transitoires	416 840 973	452 019 471	-35 178 498	-7,8%
11	Patrimoine administratif	2 547 158 784	2 851 076 503	-303 917 719	-10,7%
114	Investissements	1 233 613 282	1 199 118 417	34 494 865	2,9%
115	Prêts et participations	625 307 817	934 467 709	-309 159 892	-33,1%
116	Subventions d'investissements accordées	688 237 685	717 490 377	-29 252 692	-4,1%
13	Découvert	4 243 902 264	3 343 026 670	900 875 594	26,9%
	Découvert au 1 ^{er} janvier	3 343 026 671	3 207 080 084	135 946 587	4,2%
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	226 172 177	155 807 630	70 364 547	45,2%
	Pertes / Profits (-) extraordinaires	674 703 416	-19 861 044	694 564 460	
	Total	9 126 841 910	8 527 594 106	599 247 804	7,0%

L'analyse des postes de l'actif met en évidence les éléments suivants:

100 Disponibilités (-26 millions de francs)

La centralisation des liquidités sur le compte bancaire a amélioré et facilité la gestion de la trésorerie. Le compte de chèques postaux est moins utilisé et son solde maintenu à son minimum (diminution entre les 2 années: -35 millions).

101 Débiteurs et comptes courants (-48 millions de francs)

La diminution constatée dans ce groupe de comptes est liée à la forte baisse des débiteurs fiscaux de -203 millions. En effet, à fin 2001 (1^{re} année fiscale), pour les personnes physiques, le montant du poste débiteurs est plus élevé car il est tenu compte de l'impôt dû pour la période concernée qui en principe est supérieur aux acomptes facturés. Du fait de la taxation, la 2^e année fiscale voit les acomptes ajustés et le montant du poste débiteurs diminué proportionnellement en fin d'année. A cela s'ajoute l'impact non négligeable (-80 millions) de l'impôt des personnes morales en baisse sensible par rapport à 2001.

Cette diminution est pondérée par les augmentations du c/c de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) pour +59 millions, du c/c de la Caisse fédérale pour +42 millions, des montants dus par les communes concernant la régularisation EtaCom pour +29 millions et des débiteurs des Hospices Cantonaux pour +14 millions.

102 Placements (+111 millions de francs)

La forte progression des placements provient des actions BCV dépassant la part majoritaire de l'Etat de 50,12%, qui ont été attribuées au patrimoine financier, suite à l'augmentation du capital-actions, +257 millions (1'508'026 actions à 170,2458). Au 31.12.2002, les actions ont été réévaluées à la baisse, à leur valeur boursière (1'508'026 actions à 80 francs), soit -136 millions.

103 Comptes transitoires (-35 millions de francs)

La comparaison des soldes des comptes transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les produits à recevoir et les charges payées d'avance. La diminution de ce poste en 2002 s'explique par des montants qui étaient à recevoir par le canton dans les comptes 2001, alors que pour l'exercice 2002, ces montants ont été demandés et reçus dans le courant de l'année. Par exemple, l'impôt anticipé à recevoir de l'Administration fédérale des contributions a diminué de 15 millions entre les 2 exercices.

115 Prêts et participations (-309 millions de francs)

Au 31.12.2002, tous les prêts à l'Assurance chômage ont été remboursés, l'impact entre 2002 et 2001 est de -127 millions. L'augmentation du capital-actions de la BCV a fait dans un premier temps progresser les participations (patrimoine administratif) de +355 millions

(2'087'666 actions à 170,2458). Au 31.12.2002, les actions BCV ont été réévaluées à la baisse, à leur valeur boursière à 80 francs par action pour 2'166'560 anciennes actions et 2'087'666 nouvelles actions, soit respectivement une diminution de – 188 millions sur les nouvelles actions et – 358 millions sur les anciennes.

114 Investissements (+34 millions de francs)

116 Subventions d'investissements accordées (–29 millions de francs)

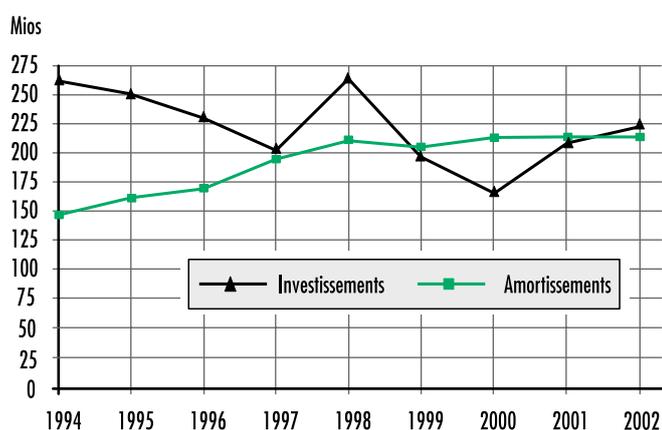
Les investissements sont présentés ci-après et leur évolution détaillée figurera dans la brochure des comptes.

5.3. Les investissements

5.3.1. Etat des investissements au bilan

	Au 31.12.2002	Au 31.12.2001	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	7 258 897	8 374 592	– 1 115 695
Ouvrages de génie civil à amortir	389 958 805	389 996 001	– 37 196
Bâtiments et constructions à amortir	610 775 176	602 029 229	8 745 947
Forêts – investissements à amortir	20 181 158	17 809 931	2 371 227
Mobilier et installations à amortir	39 389 193	15 078 661	24 310 532
Autres investissements à amortir	17 571 660	14 710 285	2 861 375
Total	1 085 134 889	1 047 998 699	37 136 190
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	29 930 182	29 932 182	– 2 000
Immobilisations des Hospices cantonaux	43 197 407	49 973 289	– 6 775 882
Crédits d'étude	4 465 620	3 323 285	1 142 335
Forêts	25 938 513	25 952 713	– 14 200
Machines et véhicules	11 912 504	8 606 415	3 306 089
Inventaires	33 034 167	33 331 833	– 297 666
Total	148 478 394	151 119 718	– 2 641 324
Subventions d'investissements accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	3 325 500	4 213 500	– 888 000
Subventions d'inv. accordées à communes	501 061 681	519 176 144	– 18 114 463
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	177 109 275	187 438 650	– 10 329 375
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	6 741 229	6 662 083	79 146
Total	688 237 685	717 490 377	– 29 252 692
Total des investissements	1 921 850 968	1 916 608 794	5 242 174
Total des investissements au sens de la LFIN	1 773 372 574	1 765 489 076	7 883 498
Total des investissements hors subventions	1 233 613 283	1 199 118 417	34 494 866

Dépenses d'investissement et d'amortissement



5.3.2. Investissements nets par département

	2001	2002	2002	Variation	
	Comptes	Comptes	Budget	Bdgt-Cptes	Cptes-Cptes
DSE	24 992 496	33 987 638	36 000 000	-5,59%	26,47%
DFJ	48 311 867	70 715 458	61 303 000	15,35%	31,68%
DIRE	5 011 246	7 154 600	9 350 000	-23,48%	29,96%
DSAS	23 168 784	40 827 400	48 659 000	-16,09%	43,25%
DEC	53 174	250 000	250 000	0,00%	78,73%
DINF	88 860 199	63 269 631	71 118 000	-11,04%	-40,45%
DFIN	17 328 387	5 346 510	5 000 000	6,93%	-224,11%
Total	207 726 153	221 551 238	231 680 000	-4,37%	6,24%

5.3.3. Investissements bruts

	Budget			Comptes		
	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
DSE	39 420 000	3 420 000	36 000 000	40 957 463	6 969 825	33 987 638
DFJ	73 298 000	11 995 000	61 303 000	79 949 594	9 234 136	70 715 458
DIRE	9 350 000	0	9 350 000	7 173 985	19 385	7 154 600
DSAS	55 946 000	7 287 000	48 659 000	47 130 600	6 303 200	40 827 400
DEC	250 000	0	250 000	250 000	0	250 000
DINF	191 136 000	120 018 000	71 118 000	194 395 181	131 125 550	63 269 631
DFIN	5 000 000	0	5 000 000	5 501 196	154 686	5 346 510
Total	374 400 000	142 720 000	231 680 000	375 358 020	153 806 782	221 551 238

Les comptes font état de dépenses de 375,4 millions et de recettes sur investissement de 153,8 millions. Les dépenses nettes enregistrées se montent donc à 221,6 millions. Le budget prévoyait des dépenses nettes de 231,7 millions alors que le montant total des investissements effectifs a été inférieur de 10,1 millions à la prévision. Cet écart provient de dépenses effectives brutes supérieures de 1 million au budget et de recettes supérieures de 11,1 millions au budget.

5.4. Le découvert au bilan

Le résultat du compte de pertes et profits présente une perte extraordinaire de 674,7 millions qui ajoutée au déficit du compte de fonctionnement de 226,2 millions donne lieu à un résultat négatif de 900,9 millions pour l'exercice 2002. Synthétiquement, le découvert, qui n'est en fait que l'accumulation des résultats, est présenté en comparaison avec l'exercice 2001 comme suit :

	2002	2001
Découvert au 1^{er} janvier de l'exercice	3 343 026 670,82	3 207 080 084,05
Excédent de charges du compte de fonctionnement	226 172 177,03	155 807 630,34
Résultat du compte de «Pertes & Profits»	674 703 415,56	- 19 861 043,57
Perte nette de l'exercice	900 875 592,59	135 946 586,77
Découvert au 31 décembre	4 243 902 263,41	3 343 026 670,82

5.5. Variation des postes du passif

		2002	2001	Variation	Variation %
20	Fonds étrangers	8 936 947 612	8 325 970 468	610 977 144	7,3%
200	Engagements courants	1 533 875 660	1 230 078 399	303 797 261	24,7%
201	Dettes à court terme	1 882 000 000	1 921 723 800	- 39 723 800	- 2,1%
202	Dettes à long terme	4 976 754 762	4 632 785 684	343 969 078	7,4%
204	Provisions	33 169 155	43 225 531	- 10 056 376	- 23,3%
205	Comptes transitoires	511 148 035	498 157 054	12 990 981	2,6%
22	Fonds	189 894 298	201 623 638	- 11 729 340	- 5,8%
	Total	9 126 841 910	8 527 594 106	599 247 804	7,0%

L'analyse des postes du passif met en évidence les éléments suivants :

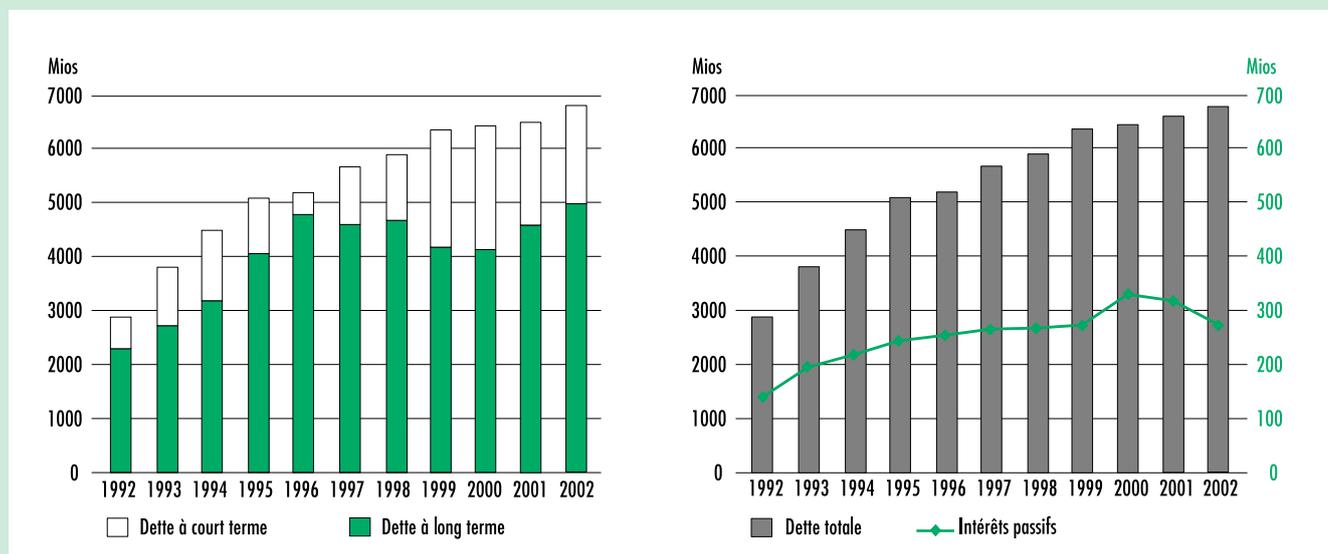
200 Engagements courants (+ 304 millions de francs)

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants. L'augmentation importante est principalement due à l'impôt fédéral direct à reverser à la Confédération, + 191 millions.

201 Dettes à court terme (-40 millions de francs)

202 Dettes à long terme (+344 millions de francs)

Malgré les taux bas du court terme, l'Etat de Vaud a consolidé sa dette en privilégiant le long terme. Cette stratégie a pour but de se positionner contre d'éventuelles hausses des taux du long terme et surtout, après les événements de la BCV, pour l'Etat de Vaud, de limiter le risque potentiel au niveau des conditions d'approvisionnement sur les marchés à court terme.



Nouveaux emprunts

	Nbre	Volume en mios
Court terme	164	16 082
Long terme	6	950
Total	170	17 032

Accroissement de la dette:

+ 304 millions

Remboursements

	Nbre	Volume en mios
Court terme	162	16 174
Long terme	26	554
Total	188	16 728

204 Provisions (-10 millions de francs)

Le poste provisions enregistre une diminution en raison notamment de l'évaluation à la baisse de la provision sur le cadastre (-1,2 million), de l'utilisation partielle de la provision pour risques EMS relative à la restitution du report sur les soins (-2,6 millions), de la dissolution (-5,2 millions) et de l'utilisation (-2 millions) de la provision TVA sur les fonds de recherche des Hospices cantonaux.

205 Comptes transitoires (+13 millions de francs)

La comparaison des soldes des transitoires d'une année à l'autre permet de mettre en évidence les charges à payer et les produits reçus d'avance. Cette augmentation de +3% est peu conséquente en regard de la masse et relève d'un caractère saisonnier.

22 Fonds (-12 millions de francs)

Les moins-values sont dues à la baisse persistante des cotations boursières à la fin de l'année 2002.

6. Flux de fonds

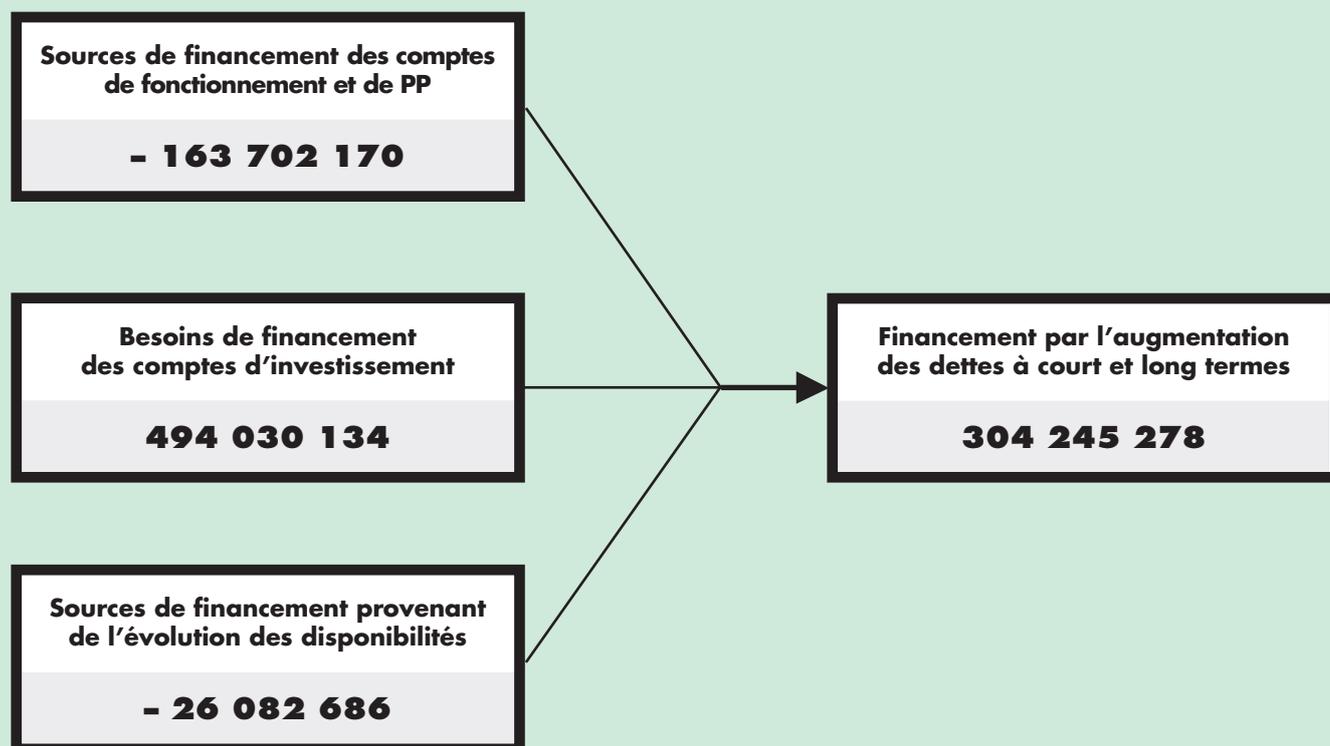
Le tableau présenté ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

Financement et évolution de la dette de l'exercice 2002

Note: (+) = source de fonds; (-) = emploi de fonds

Excédent de charges ressortant du compte de fonctionnement	-226 172 177	
Excédent de charges ressortant du compte de pertes & profits	-674 703 416	
Augmentation du découvert au 31 décembre 2002	-900 875 593	
Amortissements & provisions à charge du compte de fonctionnement	294 098 463	
Moins-value sur actions BCV	682 361 981	
Autofinancement		75 584 851
Diminution des débiteurs et comptes courants	5 441 497	
Augmentation des placements	-247 505 201	
Diminution des comptes transitoires actifs	35 178 498	
Augmentation des engagements courants	303 797 261	
Augmentation des comptes transitoires passifs	12 990 981	
Diminution des provisions	-10 056 376	
Diminution des fonds	-11 729 341	
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)		88 117 319
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement & de PP		163 702 170
Investissements au sens de la LFIN	-222 203 998	
Investissements des Hospices cantonaux	-27 230 411	
Investissements et variations autres immobilisations	-7 486 651	
Augmentation des prêts et participations	-237 109 074	
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement		-494 030 134
Augmentation des dettes à long terme	343 969 078	
Diminution des dettes à court terme	-39 723 800	
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement		304 245 278
Variation nette des disponibilités		-26 082 686
Disponibilités au début de l'exercice	251 299 394	
Disponibilités à la fin de l'exercice	225 216 708	
Diminution des disponibilités		-26 082 686

Le tableau ci-contre peut être résumé sous la forme du graphique et des conclusions suivantes :



L'année 2002 aboutit à une diminution des dettes à court terme de -40 millions et à une augmentation des dettes à long terme de +344 millions. La progression nette de la dette est de 304 millions. Les comptes de fonctionnement et de pertes et profits de l'Etat ont généré une source de financement de 164 millions.

La diminution des liquidités entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2002 a amené une source momentanée de financement de 26 millions de francs sur la fin de l'année. Les investissements ont, quant à eux, nécessité un besoin de financement pour un montant de 494 millions de francs.

D'une manière générale, il convient d'être prudent sur l'interprétation de l'évolution de la dette, puisque celle-ci est tributaire des mouvements importants de trésorerie enregistrés les derniers jours ouvrables de l'année, ainsi que de la forte augmentation au 31 décembre 2002 des engagements courants. Cependant, il est à relever que l'achat des actions de la BCV en 2002 pour 612 millions a pu être financé pour moitié par le flux de trésorerie courant et donc pour l'autre moitié par l'augmentation de la dette (+304 millions).

Lexique

Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante: $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du Patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Perte	Excédent de charges des comptes de fonctionnement auquel s'ajoutent les charges ou revenus émergeant au compte de Pertes & Profits.
Découvert au bilan	Accumulation des pertes des années antérieures. La perte de l'exercice courant vient s'ajouter au découvert.
Spirale de l'endettement	Élévation du niveau de la dette qui conduit à une augmentation de la charge d'intérêts qui, si elle ne peut pas être financée par le budget courant, nécessite un nouveau recours à l'emprunt.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif comprend tous les actifs qui servent à remplir les tâches administratives fixées dans la législation. Le patrimoine administratif est caractérisé par une affectation durable pour un but prévu par le droit public.
Investissements	Les dépenses d'investissements sont celles qui ont pour but de compléter ou de développer le domaine public et le patrimoine administratif du canton (LFIN, art. 24). En sont exclus les travaux ordinaires d'entretien et de simple rénovation des ouvrages, bâtiments et installations existants. En règle générale, seuls les travaux dont la part globale incombant à l'Etat excède un million de francs peuvent être compris dans les dépenses d'investissement (LFIN, art. 25).
Amortissements	Effets sur la valeur: la valeur des éléments de la fortune doit être appréciée correctement, à la date du bilan, les amortissements permettant de tenir compte des diminutions de valeur dues à l'usage des biens dans la durée ou à d'autres raisons (pertes de cours sur titres, obsolescence). Effets sur les finances: les amortissements sont des opérations comptables qui (sans être des dépenses) augmentent les charges de la collectivité publique. En contrepartie, ils dégagent des revenus qui sont disponibles pour de nouveaux investissements ou pour rembourser des dettes existantes.
Unité budgétaire	Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.
Principe de l'échéance	Les charges / dépenses et revenus / recettes sont comptabilisés en fonction de leur naissance économique.
Principe de l'efficacité	Respect des trois critères suivants: a) les ressources sont employées de manière économe: entre deux solutions fournissant le même résultat, on choisira la moins coûteuse; b) la relation entre coût et utilité est avantageuse: il ne suffit pas que la solution retenue soit la moins coûteuse, encore faut-il s'assurer que le résultat qu'on en attend n'est pas trop faible au regard des moyens investis; c) les dépenses consenties ont l'effet escompté: il ne suffit pas que la dépense soit la plus économique et que le résultat escompté ne soit pas disproportionné, encore faut-il qu'elle atteigne dans les faits le résultat qu'on en attendait, dans le respect de la qualité du service public et de ses prestations.
Contrôle de gestion	Examen de l'activité d'une entité de l'Administration au titre de l'efficacité.
Effectifs en équivalents temps plein (ETP)	Addition du taux d'activité des employés de l'Administration; deux personnes employées à 50% font un équivalent temps plein (ETP).

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCE	Centre cantonal d'exploitation
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCT	Centre cantonal de traitement
Cst	Constitution vaudoise du 1 ^{er} mars 1885
DEC	Département de l'économie
DFIN	Département des finances
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
DINF	Département des infrastructures
DIRE	Département des institutions et relations extérieures
DM	Démarche de modernisation de l'Etat
DPSI	Direction, planification et stratégie informatiques
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
LCF	Loi fédérale sur les chemins de fer
LFIN	Loi sur les finances du 27 novembre 1972, mise à jour le 1 ^{er} avril 1997
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SCIT	Service du cadastre et de l'information sur le territoire
SFI	Service des finances
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud

Le Canton de Vaud aujourd'hui

Les pages qui suivent présentent des informations générales sur le canton, sa population, ses institutions, son histoire, ainsi que quelques sources d'informations utiles à qui veut en savoir plus.

Les institutions

Le Canton de Vaud est l'un des 23 Etats membres de la Confédération suisse. Il a son propre gouvernement (Conseil d'Etat), son parlement (Grand Conseil) et ses tribunaux.

En 1848, les cantons suisses ont délégué à la Confédération une série de compétences, notamment dans les domaines de la défense, de la monnaie et de la politique étrangère.

La souveraineté du Canton

Les Cantons ont toutes les compétences de pouvoirs publics que la Constitution fédérale n'attribue pas à la Confédération.

Toute attribution de compétence à la Confédération doit faire l'objet d'une modification de la Constitution fédérale, qui doit être approuvée par un vote populaire requérant la double majorité du peuple et des cantons suisses.

Le Canton exerce sa souveraineté principalement dans les domaines de la police, de l'instruction publique, de l'organisation territoriale, des infrastructures, de la santé, de l'action sociale, de l'économie publique, dans l'espace d'autonomie assez large que lui laisse le droit fédéral. Il lève ses propres impôts. A l'intérieur du canton, les communes jouissent également d'une certaine autonomie, leurs compétences propres étant fixées par le droit cantonal.

Les droits du peuple

Selon le modèle de la démocratie semi-directe que connaissent tous les cantons suisses, les institutions vaudoises donnent au peuple de très larges pouvoirs. Le peuple, en effet,

- élit directement les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat,
- se prononce obligatoirement sur toute modification de la constitution cantonale,
- peut se prononcer par référendum sur toute modification de la législation cantonale, pour peu que 12'000 citoyens au moins en fassent la demande,
- peut lancer des initiatives visant à modifier la constitution ou une loi, toute initiative devant être prise en considération par les autorités et soumise au peuple si elle est signée par au moins 12'000 citoyens.

Citoyens, citoyennes

Le droit de vote, comme le droit d'être élu à une charge publique, est accordé à tout citoyen de plus de 18 ans, de nationalité suisse et établi dans le canton. Lorsqu'on dit «citoyen», on pense aussi «citoyenne». Les Vaudois sont d'ailleurs les premiers, parmi les cantons suisses, à avoir accordé les droits civiques aux femmes, en 1959. Sur le plan fédéral, l'égalité des sexes dans ce domaine est intervenue en 1971.

La nouvelle Constitution cantonale, entrée en vigueur le 14 avril 2003, accorde également les droits de vote et d'éligibilité sur le plan communal aux étrangers établis depuis dix ans dans le canton. L'adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques au nouveau texte constitutionnel devrait rendre ce droit effectif dès 2004, ce qui permettra aux étrangers de participer aux prochaines élections communales.

(pour les autres aspects de la nouvelle Constitution, voir p. 70)

La séparation des pouvoirs

Les pouvoirs des autorités se répartissent en trois ordres autonomes: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil, parlement de 180 députés élus au scrutin proportionnel. Il adopte les lois cantonales et contrôle la gestion du Conseil d'Etat.

Le pouvoir exécutif appartient au Conseil d'Etat, gouvernement de sept membres élus au scrutin majoritaire. Il est notamment chargé de diriger l'administration et veiller à l'application des lois dans le canton. Chaque membre du Conseil d'Etat est en même temps chef d'un département (cf organigramme p. 68).

Le pouvoir judiciaire appartient aux tribunaux, qui ont pour rôle de prononcer des jugements et d'ordonner des sanctions lorsque la loi est violée.

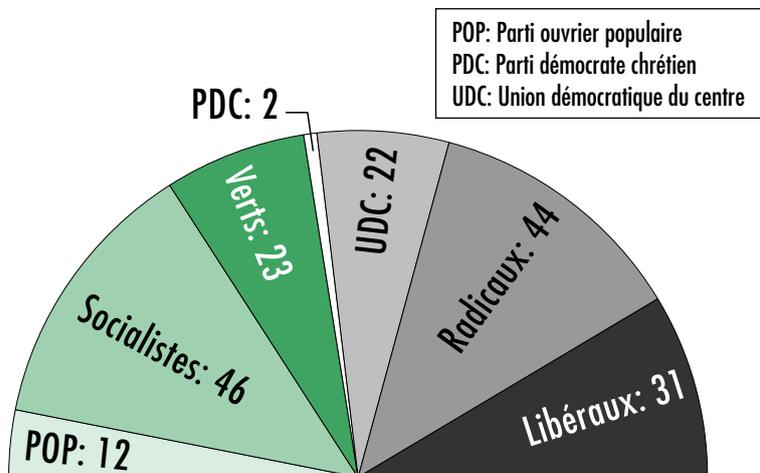
La séparation des pouvoirs est l'un des fondements de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle vise à empêcher qu'un pouvoir abuse de ses prérogatives ou prenne des décisions arbitraires, chacun des trois pouvoirs étant limité par les deux autres.

Les partis politiques

Les forces politiques du canton sont réparties, de manière relativement stable, entre une majorité de centre droit et une minorité de gauche traditionnellement associée au gouvernement. Le centre droit regroupe le Parti radical démocratique, le Parti libéral, l'Union démocratique du centre et le Parti démocrate chrétien. La gauche comprend le Parti socialiste et le Parti ouvrier populaire; elle est généralement alliée aux verts (voir graphique). Ces deux blocs ne sont pas homogènes; ils correspondent cependant aux apparentements conclus généralement entre les partis intéressés lors des élections cantonales ou fédérales.

Le Conseil d'Etat issu des élections de 2002 compte un libéral, deux radicaux, un UDC, deux socialistes et un vert.

Le Grand Conseil



Répartition des 180 sièges du Grand Conseil vaudois après les élections du 3 mars 2002. En vert, l'alliance «rouge-rose-verte», en gris l'«Entente vaudoise», coalition majoritaire de centre droit.

Publications de l'Etat de Vaud

Site Internet



Le site de l'Etat de Vaud sur Internet (www.vd.ch) permet d'accéder directement à la plupart des informations officielles. On y trouve notamment les communiqués de presse les plus récents et les dernières décisions du Conseil d'Etat, avec accès aux dossiers qui fondent ces décisions. Il donne accès au recueil systématique de la

législation vaudoise. Il permet aux usagers un contact direct avec les départements et les services de l'Etat.

Le site est organisé autour des prestations de l'Etat et comporte un index permettant d'accéder aux informations à partir de mots-clés. Pour toute suggestion, les utilisateurs peuvent s'adresser au webmaster cantonal, webmaster.cantonal@vd.ch.

Annuaire officiel

L'Annuaire officiel 2003/2004, à paraître en juillet 2003, contient la liste et les coordonnées des départements et des services de l'Etat de Vaud, de l'Ordre judiciaire, des autorités communales, des autorités fédérales et des représentations diplomatiques. Il est en vente au prix de 34 francs à la Chancellerie d'Etat (tél. 021/316 41 91).

Feuille des avis officiels

La Feuille des avis officiels du Canton de Vaud paraît le mardi et le vendredi. Sa présentation et son contenu ont fait l'objet d'un remaniement entré en vigueur en avril 2002.

Prix de vente au numéro: 2 francs

Abonnement annuel (TVA 2,3 % incluse): 105 francs.

Tél. 021/ 317 84 99

Programme de législation

Le Conseil d'Etat a publié au printemps 2003 son Programme de législation 2003-2007. Ce document énonce les principes de l'action gouvernementale et les priorités du Conseil d'Etat pour la législation. Il est accompagné d'un plan financier, qui vise l'équilibre budgétaire en 2007.

Le Programme de législation est disponible sur le site internet www.vaud.ch. On peut également l'obtenir gratuitement sous forme de brochure (021 316 41 91).



La Gazette est le journal de la fonction publique vaudoise. Elle paraît tous les quinze jours et contient des informations destinées en priorité aux collaborateurs de l'Etat, notamment le bulletin des postes vacants. Elle est distribuée gratuitement au lieu de travail des collaborateurs.

Statistique

Site internet

Le site du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (www.scris.vd.ch) présente les informations les plus récentes dans tous les domaines couverts par la statistique publique. Il montre l'éventail des prestations fournies par le SCRIS aux collectivités (autres services de l'Etat, communes) comme aux particuliers.

Publications

Le SCRIS publie régulièrement des études statistiques sur le Canton. Ses publications disponibles les plus récentes sont les suivantes:

- *Annuaire statistique du canton de Vaud 2002* (540 pages, 1000 exemplaires): de la Population à la Justice en passant par l'Education ou les Finances publiques, cet ouvrage se compose de 19 chapitres thématiques et contient une carte dépliant des communes.
- *Annuaire statistique santé et assurances sociales Vaud 2002* (156 pages): en collaboration avec plusieurs services de l'Etat, le SCRIS publie le premier annuaire consacré à la santé et aux assurances sociales dans le canton.
- *Numerus*, Courrier statistique (disponible par abonnement, 6 numéros par an): de la richesse des communes à l'imposition des successions, chaque numéro de ce bimestriel présente les résultats de plusieurs études statistiques.
- *Communication statistique Vaud* (disponible au numéro, 2 à 3 numéros par an). Cette nouvelle série présente à chaque numéro une étude approfondie sur un thème d'actualité, soit en 2002 Les Vaudois au travail, suivi de la mobilité des Vaudois.
- *Conjoncture vaudoise* (en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise): bulletins Industrie, Construction, Hôtellerie-restauration. Trimestriel.

Service d'information

Le Centre de documentation du SCRIS est ouvert au public et compte plus de 5000 références au catalogue.

Pour tout renseignement:

SCRIS, rue de la Paix 6, 1014 Lausanne.

Tél. 021/ 316 29 99

Fax 021/ 316 29 50

e-mail: stat.vaud@scris.vd.ch

site internet: www.scris.vd.ch



Le canton en deux mots

Superficie: 3219 km² (y compris les lacs)

Point culminant: les Diablerets (3209 m)

Point le plus bas: lac Léman (372 m)

Population au 31.12.2002: 627 933 habitants, dont 168 108 étrangers.

Langue: français

Communes et districts



Les communes

Le canton de Vaud compte à ce jour 382 communes. En 2002, les moins peuplées étaient celles de Goumoens-le-Lux (30 habitants) et Vaugondry (39). Les plus peuplées étaient celles de Montreux (22'514), Yverdon-les-Bains (23'389) et Lausanne (115'890). La plus petite était celle de Rivaz (32 hectares), la plus vaste celle de Château-d'Ex (11'376 hectares).

Là où la population ne dépasse pas 800 habitants (257 communes), les citoyens sont convoqués en une assemblée appelée Conseil général, où peut siéger à sa demande tout citoyen actif de plus de 18 ans ayant son domicile dans la commune. De ces communes, vingt-huit ont demandé une dérogation pour avoir un Conseil communal.

Dans les communes de plus de 800 habitants, les citoyens élisent tous les cinq ans un Conseil communal composé de 30 à 100 conseillers. Ces derniers sont élus soit au système proportionnel, soit au système majoritaire.

Les décisions de ces conseils sont soumises au référendum facultatif. L'organe exécutif de la commune est la Municipalité, composée de 3 à 9 membres élus au système majoritaire pour cinq ans. Le syndic est élu par l'assemblée de commune parmi les conseillers municipaux.

Le domaine des communes est en pleine évolution du fait des nombreuses dispositions de la nouvelle Constitution cantonale (*voir p. 70*), qui s'appliquent aux communes. Mentionnons :

- l'encouragement aux fusions,
- la mise en place de nouvelles formes de collaboration intercommunale (fédérations et agglomérations),
- l'octroi des droits civiques aux étrangers pour les affaires communales,
- l'élargissement du droit d'initiative populaire.

Les districts

Le canton de Vaud est divisé de multiples manières, notamment en 21 arrondissements électoraux, et en 60 cercles. Ce sont les districts, dont le territoire correspond généralement à celui des arrondissements électoraux, qui forment la trame fondamentale. Les districts sont au nombre de 19. Seize d'entre eux portent le nom d'un bourg ou d'une ville. Le plus vaste est celui d'Aigle avec 43'485 hectares et le plus petit celui de Rolle avec 4'416 hectares. Souvent le territoire des districts actuels correspond à celui des bailliages bernois qui ont succédé aux seigneuries du Moyen Age.

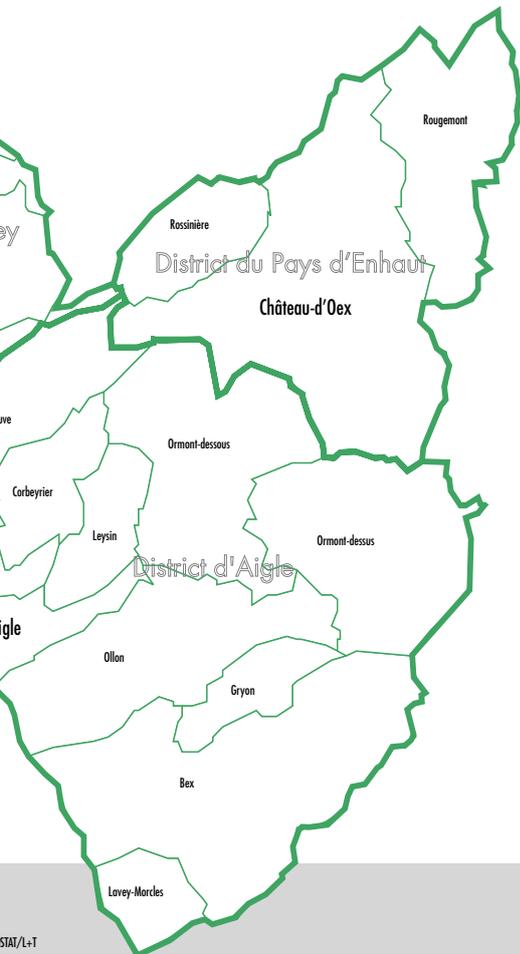
Ce découpage est appelé à changer bientôt, puisque la nouvelle Constitution cantonale prévoit que le nombre des districts soit réduit dans une fourchette entre huit et douze.

Du point de vue juridique, le district est une subdivision territoriale du canton, englobant un nombre variable de communes ou d'institutions sur lesquelles l'Etat exerce un pouvoir de contrôle ou de surveillance. A cette fin, le Conseil d'Etat délègue une part de l'exercice de l'autorité publique supérieure à un magistrat désigné par lui: le préfet.

Les compétences du préfet peuvent être résumées comme suit:

- il est le représentant du Conseil d'Etat dans le district,
- il est un juge pénal (répressions des contraventions),
- il est l'homme des bons offices,
- il est responsable d'une circonscription administrative.

Le préfet joue souvent le rôle de porte-parole des intérêts du district auprès du gouvernement.





Organigramme

<p>Ordre judiciaire</p> <p>Tribunal cantonal Signal 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 15 11 - fax 021 316 13 28</p> <hr/> <p>Tribunal administratif Eugène-Rambert 15 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 12 50 - fax 021 316 12 51</p>	<p>Médiation judiciaire Riponne 5 - cp 139, 1000 Lausanne 17 Tél. 021 351 26 91 - fax 021 351 26 92</p>
	<p>Ministère public Université 24 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 65 25 - fax 021 316 65 33</p>

Jean-Claude Mermoud

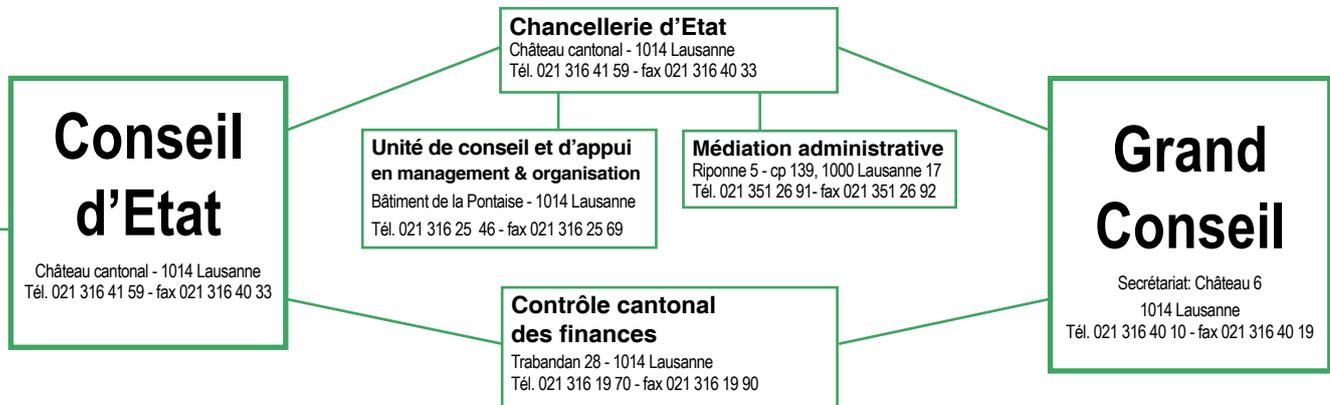
Anne-Catherine Lyon

Pierre Chiffelle

Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)	Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)	Département des institutions et des relations extérieures (DIRE)
<p>Secrétariat général Château 1 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 45 15 - fax 021 316 45 27</p>	<p>Secrétariat général Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 30 30 - fax 021 316 30 41</p>	<p>Secrétariat général Château cantonal - 1014 Lausanne Tél. 021 316 40 04 - fax 021 316 41 67</p>
<p>☐ Sécurité informatique St-Martin 26 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 27 80 - fax 021 316 03 11</p>	<p>• Protection de la jeunesse Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 53 53 - fax 021 316 53 30</p>	<p>☐ Affaires extérieures Barre 2 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 44 11 - fax 021 316 44 14</p>
<p>• Police cantonale Centre Blécherette - 1014 Lausanne Tél. 021 644 44 44 - fax 021 644 81 56</p>	<p>• Direction générale de l'enseignement obligatoire Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 32 01 - fax 021 316 32 19</p>	<p>• Justice, intérieur et cultes Château 1 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 45 45 - fax 021 316 45 59</p>
<p>• Pénitentiaire Cité-Devant 14 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 48 00 - fax 021 316 48 44</p>	<p>• Enseignement spécialisé et appui à la formation Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne Tél. 021 316 54 00 - fax 021 316 54 17</p>	<p>• Affaires culturelles Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 33 00 - fax 021 316 33 06</p>
<p>• Automobiles et navigation Grey 110 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 82 10 - fax 021 316 82 11</p>	<p>• Formation professionnelle Saint-Martin 24 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 63 04 - fax 021 316 63 17</p>	<p>• Population Beaulieu 19 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 46 46 - fax 021 316 46 45</p>
<p>• Sécurité civile et militaire 1305 Gollion Tél. 021 316 51 02 - fax 021 316 51 05</p>	<p>• Formation secondaire supérieur et formation Couvaloup 13 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 34 02 - fax 021 316 32 08</p>	<p>• Direction, planification et stratégie informatique Paix 4 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 25 51 - fax 021 316 25 52</p>
<p>• Eaux, sols et assainissement Valentin 10 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 75 00 - fax 021 316 75 12</p>	<p>• Affaires universitaires Barre 8 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 35 01 - fax 021 316 35 06</p>	
<p>• Forêts, faune et nature Vulliette 4 - 1014 Lausanne Tél. 021 316 61 61 - fax 021 316 61 62</p>		
<p>• Environnement et énergie Boveresses 155 - 1066 Epalinges Tél. 021 316 43 60 - fax 021 316 43 95</p>		
<p>• Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires Boveresses 155 - 1066 Epalinges Tél. 021 316 43 43 - fax 021 316 43 00</p>		

• = service
☐ = office

de l'Etat



Charles-Louis Rochat

Jacqueline Maurer-Mayor

Philippe Biéler

Pascal Broulis

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Département de l'économie (DEC)

Département des infrastructures (DINF)

Département des finances (DFIN)

Secrétariat général

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 50 40 - fax 021 316 50 69

Secrétariat général

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 19 - fax 021 316 60 37

Secrétariat général

Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 70 07 - fax 021 316 70 34

Secrétariat général

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 20 10 - fax 021 316 20 09

• Assurances sociales et hébergement

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 51 45 - fax 021 316 52 60

• Prévoyance et aide sociales

Bâtiment de la Pontaise - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 52 21 - fax 021 316 52 38

• Santé publique

Cité-Devant 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 42 00 - fax 021 316 42 78

• Hospices / CHUV

Bugnon 21 - 1005 Lausanne
Tél. 021 314 70 00 - fax 021 314 70 11

• Bureau de l'égalité entre femmes et hommes

Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 24 - fax 021 316 59 87

• Economie et tourisme

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 60 21 - fax 021 316 61 52

• Emploi

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 04 - fax 021 316 60 36

• Agriculture

Caroline 11 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 62 00 - fax 021 316 62 07

• Viticulture

Marcelin, cp 57 - 1110 Morges
Tél. 021 803 08 33 - fax 021 803 08 36

• Vétérinaire

César-Roux 37 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 38 70 - fax 021 316 38 71

• Logement

St-Martin 2 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 00 - fax 021 316 63 97

• Education physique et sport

Maillefer 35 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 39 39 - fax 021 316 39 48

• Routes

Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 71 10 - fax 021 316 71 19

• Aménagement du territoire

Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 11 - fax 021 316 74 48

• Information sur le territoire

Université 3 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 60 - fax 021 316 24 84

• Bâtiments, monuments et archéologie

Riponne 10 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 00 - fax 316 73 47

• Transports

Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 73 73 - fax 021 316 73 76

• Améliorations foncières

Nord 7 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 64 64 - fax 021 316 64 58

• Registre foncier

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 24 80 - fax 021 316 20 09

• Impôts

Chavannes 37 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 21 21 - fax 021 316 21 40

• Analyse et gestion financières

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 25 50 - fax 021 316 25 65

• Personnel

Caroline 4 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 19 19 - fax 021 316 19 26

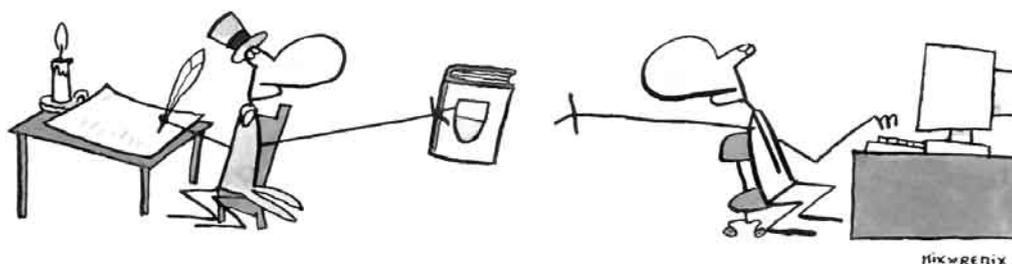
• Recherche et information statistiques

Paix 6 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 29 99 - fax 021 316 29 50

• Immobilier et logistique

Université 5 - 1014 Lausanne
Tél. 021 316 74 74 - fax 021 316 74 71

Actualité, législation, renseignements pratiques, accès par mots-clés:
une seule adresse, www.vaud.ch



La nouvelle Constitution cantonale: plus et mieux qu'un lifting

Le peuple vaudois a adopté, le 22 septembre 2002, une nouvelle Constitution cantonale. Ce texte, élaboré en trois ans par une Assemblée constituante, comporte de nombreuses modifications institutionnelles, dont le passage de la durée des législatures de quatre à cinq ans, l'octroi des droits civiques aux étrangers établis sur le plan communal, la création d'une Cour des comptes et d'une Cour constitutionnelle. Sa mise en oeuvre exigera, dans un délai de cinq ans, la création ou la modification de quelque cinquante lois.

Forte de 180 articles, la nouvelle Constitution garantit les libertés et les droits fondamentaux des individus, ainsi que leurs droits politiques, dont elle fixe l'étendue (élections, initiatives, référendums). Elle énonce des tâches publiques et définit les autorités politiques chargées de les exécuter. Elle pose enfin les règles du jeu politique en déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement des autorités (gouvernement, parlement, tribunaux), leur mode d'élection, leurs compétences et leurs relations.

Buts et principes

L'ambition du constituant s'exprime d'emblée dans les buts et les principes: l'Etat a pour buts le bien commun et la cohésion cantonale, l'intégration harmonieuse de chacun au corps social, la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles, la sauvegarde des intérêts des générations futures. Il protège la dignité, les droits et les libertés des personnes, garantit l'ordre public, fait prévaloir la justice et la paix, veille à l'égalité – notamment entre les sexes. L'accent est mis sur la responsabilité individuelle. Le service public (service au public, service du public), la diligence, la délégation de compétences et l'information au public sont autant de principes devant guider

la manière dont l'Etat et les communes exercent leurs tâches.

Ce qui va changer pour les Vaudois

La mise en vigueur d'une Constitution n'est pas une mince affaire. Une cinquantaine de lois doivent être créées ou modifiées! La nouvelle Constitution fixe un délai général de cinq ans.

Les droits fondamentaux font l'objet de nombreux articles, qui forment un véritable catalogue. Pour l'essentiel, les droits et libertés qui résultent du droit fédéral et du droit international ne sont pas modifiés. Notons toutefois quelques droits supplémentaires, ou étendus, tels la liberté de choisir une forme de vie en commun autre que le mariage, la liberté de manifestation, le droit d'obtenir de l'information de la part des autorités, le droit d'obtenir une réponse à une pétition.

Un catalogue des tâches de l'Etat

Au titre du rôle et des tâches de l'Etat et des communes, on peut signaler une série d'exigences qui ne figuraient pas dans l'ancienne Constitution:

- une assurance maternité cantonale,
- l'intégration des étrangers,
- l'ouverture sur la vie associative,

- l'aide humanitaire,
- l'intégration des personnes handicapées,
- l'aide à une formation professionnelle initiale quel que soit l'âge de l'intéressé,
- la médiation,
- une aide sociale en principe non remboursable,
- l'accueil préscolaire et parascolaire,
- l'aide au logement (notamment par la création d'un système d'aide personnalisée),
- la naturalisation gratuite et avec droit de recours,
- la création d'un organe de prospective,
- la création d'une commission de jeunes,
- l'introduction de taxes incitatives.

Extension des droits politiques

Dans le domaine des droits politiques, il reviendra en règle générale à la loi de préciser leur exercice. Cela est vrai en particulier dans le domaine du droit de vote des personnes étrangères sur le plan communal. Mais certains aspects entrent directement en vigueur, comme par exemple la suppression du délai d'attente de

trois mois avant de pouvoir exercer le droit de vote en matière cantonale et communale. Ou encore l'extension des droits populaires dans le domaine des concordats.

Signalons encore un chapitre "participation à la vie publique", qui accorde une grande importance à la formation civique et à l'encouragement à l'exercice des droits politiques.

Nouvelle organisation des autorités

En ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des autorités, l'essentiel des innovations constitutionnelles appelleront des modifications importantes du droit actuellement en vigueur (loi sur le Grand Conseil, loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, règles relatives à l'organisation judiciaire). Les innovations principales sont les suivantes:

- allongement des législatures (de quatre à cinq ans),
- réduction du nombre de députés (de 180 à 150),
- mise en place d'une présidence du Conseil d'Etat,
- obligation pour le Conseil d'Etat d'établir un programme de législation,
- mise en place d'une Conférence des affaires fédérales.

Ordre judiciaire

Dans le domaine judiciaire, les innovations sont très importantes : réunion du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal, mise en place d'une Cour constitutionnelle. Ou encore la possibilité pour les juges d'exprimer des avis minoritaires dans les dispositifs de jugement.

Finances publiques

Dans le domaine des finances publiques, on relèvera deux nouveautés importantes également:

- installation d'une Cour des Comptes ,
- mise en place d'un mécanisme permettant l'assainissement des finances cantonales, qui prend appui sur l'établissement du budget, l'approbation des comptes et l'intervention éventuelle du corps électoral en cas de dépassements.

Incitations financières aux fusions de communes

Pour les communes, la nouvelle Constitution prévoit des incitations financières aux fusions de communes et l'introduction du droit d'initiative au plan communal.



Nouveau statut des églises

Enfin, le droit ecclésiastique: la Constitution place désormais l'Eglise protestante et l'Eglise catholique sur un même statut de droit public. Par ailleurs, elle accorde à la communauté israélite un statut d'intérêt public, statut auquel pourront prétendre d'autres communautés religieuses, chacune d'elles devant alors faire l'objet d'une loi spécifique.

Une rénovation ambitieuse

Par son ambition à rénover, régénérer notre Canton et par les principes qu'elle fixe dans ce sens (l'ouverture à la société civile, à la personne et à l'extérieur, le service public, la dignité, la solidarité mais aussi la responsabilité individuelle, le souci de la qualité de vie de ceux qui nous succéderont), elle place très haut la barre d'une mise en œuvre réussie.

jfb-bv

On ajoutera également, dans le prolongement des questions liées à l'organisation territoriale du canton, la diminution du nombre des districts, qui sont actuellement 19, et qui devront être entre 8 et 12). Le délai maximal de dix ans prévu pour réaliser cette réduction est assez long, mais le Conseil d'Etat est d'ores et déjà acquis à l'idée d'examiner rapidement les questions de calendrier.

The screenshot shows the website for the new constitution of the Canton of Vaud. The main heading is 'LA CONSTITUTION'. There are several navigation menus: 'L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE' (with sub-items: Les constituants, L'organisation), 'HISTORIQUE DES TRAVAUX' (with sub-items: Les étapes: rapports - vote final, Bulletins des débats), 'LA NOUVELLE CONSTITUTION' (with sub-items: Le texte, Le commentaire, Le message, Les innovations, Visite guidée), and 'ARCHIVES'. A central 'ACTUALITÉS' section lists: Présentation, Communiqués, Revue de presse, Manifestations, Documents officiels, Equipe de mise en œuvre, Calendrier, Liens utiles, La Constitution fédérale, Bicentenaire, and vaud.ch. On the right, there is a news section titled 'La Constitution en route' with an illustration of people working at desks. Below it, text states: 'La nouvelle Constitution est entrée en vigueur le 14 avril 2003'. Further down, it mentions 'Le propos de Pierre Chiffelle, Conseiller d'Etat' and 'Garantie fédérale pour la nouvelle constitution du canton de Vaud'. At the bottom right, it says 'Ce qui va changer'.

Pour tout savoir sur la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution: <http://www.dire.vd.ch/constitution>

Un site internet spécial a été ouvert pour contribuer à maintenir le souffle de l'Assemblée constituante, pour une mise en œuvre vivante et proche du citoyen, pour suivre et accompagner les travaux législatifs de ce grand chantier et les coordonner avec le programme de législation.

Ce site a deux objectifs: d'une part répondre aux besoins précis des personnes concernées par la mise en œuvre sur les plans technique et politique et, d'autre part, permettre à toutes les citoyennes et à tous les citoyens d'être rapidement informés sur le texte constitutionnel et sa mise en œuvre dans les domaines qui les intéressent.

La mémoire des travaux (les deux anciens sites de l'Assemblée constituante) est intégralement conservée dans une valise «Archives».

Les nouveautés (programme législatif, application immédiate de certains éléments, revue de presse, documents officiels, interpellations, motions, etc) seront intégrées au site au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Pour toute commande ou renseignement
complémentaire:

Chancellerie d'Etat
Bureau de vente des lois
Château cantonal
1014 Lausanne

Tél. 021/ 316 41 91

Fax 021/ 316 41 90

e-mail ginette.bouthiaux@chancellerie.vd.ch

Le rapport du Conseil d'Etat peut également être consulté sur le site Internet de l'Etat de Vaud: <http://www.vd.ch>